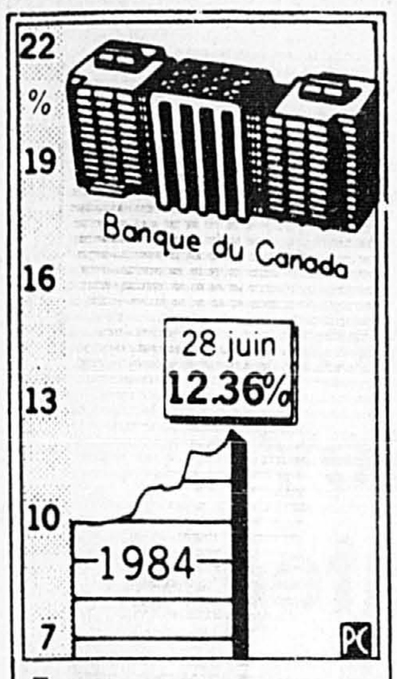
la presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
100 ans
MONTRÉAL, VENDREDI 29 JUIN 1984, 100e ANNÉE, N° 166, 58 PAGES, 4 CAHIERS

LA MÉTÉO: CIEL VARIABLE, POSSIBILITÉ D'AVERSES, VENTS MODÉRÉS. MAXIMUM AUJOURD'HUI: 22°. DEMAIN: PEU DE CHANGEMENT. DÉTAILS PAGE A 2

Sears
Vente d'entrepôt
En vigueur du 4 au 14 juillet

35 cents
Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Sept-Iles et Baie Comeau: 50 cents



Le taux grimpe encore; le dollar s'effrite

Le dollar canadien est tombé hier à un plancher historique de $0,7590 US et la Banque du Canada qui, selon des agents de change, n'a fait aucun grand effort pour enrayer sa chute en

ANDRÉ CHÉNIER

vendant des dollars américains, a préféré miser sur un relèvement des taux d'intérêt consécutif à un redressement du taux d'escompte.

Pari gagné puisque la Banque centrale avait à peine annoncé que le taux d'escompte passait de 11,98 à 12,36 p. cent, une hausse substantielle de 38 centièmes de point, que les grandes

voir TAUX en A 2

Charron et TVA: entente à l'amiable

Un arrangement à l'amiable est intervenu, cette semaine, dans l'affaire des films pornographiques prétendument tournés à l'Assemblée nationale et ayant impliqué l'ex-ministre du gouvernement Lévesque, M. Claude Charron.

ROLLANDE PARENT
de la Presse Canadienne

M. Charron, de retour d'un voyage en Europe, touchera vraisemblablement un montant pouvant aller de $13 000 à $35 000. Il réclamait au départ $750 000.

Il a été impossible de connaître le montant exact qu'ont accepté de verser Télé-Métropole, Télé-Capitale à Québec, et son journaliste, M. Bernard Chabot, CHLT-TV à Sherbrooke

voir CHARRON en A 2

SOMMAIRE

Annonces classées B 9 à B 11, C 2, C 7 à C 9
Arts et spectacles
— Informations .. B 1 à B 5
— Horaires ..... B 7
Centenaire ..... A 8
Décès, naissances, etc .... C 11
Économie ..... C 1 à C 6
Êtes-vous observateur? ..... C 7
FEUILLETON ..... C 8
Horoscope ..... B 10
Le monde ..... B 8
Mots croisés ..... B 11
« Mot mystère » ..... C 10
Quoi faire aujourd'hui . B 6, B 7
Télévision ..... B 3
Tribune libre ..... A 7
Votre pelouse ..... A 2
TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées 10, 11
Mots croisés 14

VICE-PREMIER MINISTRE ET CO-MINISTRE POLITIQUE?

Chrétien reste pour la «cause»

OTTAWA — Après douze jours de mystère sur son avenir politique, M. Jean Chrétien, candidat défait au leadership du Parti libéral du Canada, a annoncé hier qu'il rentrait dans les rangs.

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

Il deviendra samedi le vice-premier ministre de M. John Turner, mais devra partager la direction du parti au Québec avec son collègue, M. André Ouellet, député de Papineau.

«J'ai indiqué au caucus que j'allais poursuivre ma carrière politique», a déclaré M. Chrétien à l'issue d'une réunion du caucus libéral. «Je serai du prochain cabinet de M. Turner», a-t-il ajouté.

«J'ai dit ce matin (à M. Turner) que je demeurerais en politique et que je servirais dans son gouvernement», a précisé le ministre de l'Énergie, «et je continuerai de servir le parti et le pays dans les années à venir.»

Visiblement satisfait du dénouement de ses longues négociations avec son nouveau chef, M. Chrétien a déclaré qu'il avait d'abord consulté sa famille et ses amis.

«Le principal problème était mon hésitation à rester en politique après 21 ans. J'ai fait de mon mieux et j'avais eu une bonne campagne», a-t-il dit. «J'ai une famille et j'avais d'autres espoirs dans la vie, mais mon coeur me dit de rester avec mes amis», a-t-il ajouté.

Il a soutenu qu'il avait «décidé de continuer pour la cause, à la demande de tous les députés qui m'ont appuyé et de la majorité de ceux qui ne m'ont pas appuyé».

voir CHRÉTIEN en A 2



Le ministre de l'Énergie, M. Jean Chrétien, a assisté hier, en compagnie de tous les autres députés libéraux, à la réunion d'adieux du premier ministre Trudeau. On le voit ici à sa sortie du Parlement, en compagnie du député de Montréal-Saint-Denis, M. Marcel Prud'homme. Un peu plus tôt, M. Chrétien avait confirmé qu'il ferait partie du nouveau cabinet, où il siégera en qualité de vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures. photolaser UPC

Jesse Jackson rentre de La Havane en compagnie de 48 ex-détenus

WASHINGTON (d'après AP, UPI, AFP, Reuter) — Le pasteur noir Jesse Jackson est arrivé tard hier soir à l'aéroport international de Washington en compagnie des 22 Américains qui étaient emprisonnés à Cuba pour des délits de droit commun et des 26 prisonniers politiques cubains dont il a — dans les deux cas — obtenu la libération, durant son séjour à La Havane, à la suite de longs entretiens avec le président Fidel Castro.

Peu avant le retour de Jackson, un porte-parole du ministère de la Justice a déclaré que des policiers fédéraux, qui les attendaient à l'aéroport, appréhenderaient ceux des 22 prisonniers américains qui font face à certaines poursuites judiciaires aux États-Unis. Quant aux prisonniers politiques cubains, toutes les formalités requises pour leur entrée aux États-Unis ont été accomplies, a ajouté le porte-parole.

voir JACKSON en A 2



photolaser AP

Le révérend Jesse Jackson semble ravi de l'accueil chaleureux dont il a été l'objet hier à l'Université de La Havane, où il s'est rendu en compagnie du président Fidel Castro.

AUJOURD'HUI



M. Charles Dutoit

• **OSM**
L'Orchestre symphonique de Montréal reçoit le Grand prix mondial du disque pour son enregistrement du Tricorne et de l'Amour sorcier, sous étiquette Decca-London.
page B 1

• **Quadruple meurtre**
Serge Pouliot et deux de ses frères, Mario et Ronald, sont formellement accusés du meurtre des quatre jeunes gens dont les corps ont été retrouvés mardi près de Coaticook.
page A 3

• **Pauvreté**
Un ménage sur quatre au Canada vit présentement au-dessous du seuil de la pauvreté, et plus de 100,000 familles doivent s'accommoder de revenus annuels inférieurs à $5,000.
page A 5

• **Prisonniers**
La Syrie et Israël procèdent, sur la ligne de cessez-le-feu du Golan et sous l'égide de l'ONU et de la Croix-Rouge, à leur premier échange de prisonniers depuis dix ans.
page B 8

• **Pétromont**
Afin de sauver son usine d'éthylène de Varennes, Pétromont entame des négociations avec des firmes étrangères susceptibles de venir s'implanter dans la région de Montréal.
page C 1



10 1/4% 90 — 179 JOURS INTÉRÊT À L'ÉCHÉANCE
DÉPÔT GARANTI TRUST GÉNÉRAL
DOUBLEMENT AVANTAGEUX
PORTEFEUILLE-PLACEMENTS GRATUIT
SUCCURSALES
Mtl/University: 1100, University, 871-7200
Mtl/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8383
Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265
Ville Mont-Royal/Centre Rockland: Niveau 2, 341-1414
CONSEILLERS
Mtl Ahuntsic: 382-8000
Laval Chomedey 687-6780
St-Hubert: 462-1880 Granby: 378-8461
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
13 1/2% (5 ans) Intérêt annuel
13 1/4% (3 ans) Intérêt annuel
12 1/8% (15 mois) Intérêt à l'échéance

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Adrien Ouellette et Pierre Desmarais signent une entente de $600 millions

Le ministre de l'Environnement du Québec, M. Adrien Ouellette, et le président de la Communauté urbaine de Montréal, M. Pierre Desmarais, ont signé, hier, une entente de quelque $600 millions, permettant le début des travaux d'assainissement des eaux usées du versant sud de l'île de Montréal.

Ce projet qui s'échelonnera sur une période de six ans, est financé à 78 p. cent ($467,9 millions) par le gouvernement québécois et à 22 p. cent ($132,1 millions) par la C.U.M.

Il a pour but de permettre de capter, d'ici à 1990, les eaux usées de toutes les municipalités du territoire de la C.U.M. et de les diriger vers une usine d'épuration unique, soit celle en construction dans le quartier Rivière-des-Prairies, à l'extrémité est de l'Île de Montréal.

Selon M. Desmarais, tout permet de croire qu'à partir de 1990 la population de la région métropolitaine aura des eaux propres et pourra reprendre goût aux activités nautiques.

Les $600 millions se répartissent de la façon suivante:

— $72 millions pour la construction de l'intercepteur sud-ouest et les raccordements qui recueilleront et achemineront les eaux usées de Sainte-Anne de Bellevue, Beaconsfield, Pointe-Claire et Dorval à l'intercepteur du nord de la ville. Ces travaux devraient être terminés en 1987.

— $237 millions pour l'intercepteur sud-est et ses raccordements qui pourvoieront aux besoins de Lachine, Lasalle, Ville Saint-Pierre, Montréal-ouest, Verdun, Westmount, une partie de la ville de Montréal et de Saint-Léonard, Anjou et Montréal-est. Cette partie du programme devrait être achevée en 1990.

TAUX

SUITE DE LA PAGE A 1

banques à charte, jusqu'ici réticentes à majorer un taux de base inférieur au taux privilégié des banques américaines, étaient forcées de procéder à une nouvelle hausse de un demi-point de ce même taux, la deuxième en deux semaines.

Le taux privilégié des banques à charte canadiennes est donc maintenant de 13 p. cent, le même que celui des banques américaines, le même aussi que celui de petites banques comme la Banque Continentale et la Banque de Colombie-Britannique, qui avaient anticipé avec une majoration d'un point la semaine dernière. La Banque de Commerce Canadienne Impériale a été hier la première à porter son taux de base à 13 p. cent, suivie de la Banque Toronto-Dominion, de la Banque Royale, de la Banque de Nouvelle-Écosse, de la Banque de Montréal et, finalement, de la Banque Nationale du Canada.

Il est fort probable que le relèvement du taux de base sera suivi de nouvelles hausses des autres taux d'intérêt sur les prêts à la consommation, bien que cette probabilité soit moins évidente pour les taux hypothécaires déjà majorés à quelques reprises récemment et à la suite d'une baisse de la demande pour l'habitation.

Ainsi, la semaine dernière, la Banque Toronto-Dominion et la Banque de Nouvelle-Écosse portaient leurs taux hypothécaires à un sommet de 18 mois, allant de 13,25 p. cent pour un an à 15 p. cent pour cinq ans.

Le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald Bouey, a déclaré cette semaine que les taux d'intérêt n'avaient pas monté suffisamment pour qu'on ne puisse craindre une reprise de l'inflation, ce qui mènerait tout droit à des taux encore plus élevés.

Selon cette opinion, à moins que les taux d'intérêt canadiens ne montent en même temps que les taux américains, le dollar canadien chutera encore plus, c'est-à-dire que les capitaux quitteront le Canada pour les USA où ils trouvent un meilleur rendement, ce qui a pour effet de déprécier la devise canadienne et de faire baisser la demande pour le dollar canadien.

Par enchainement, la chute du dollar attisera l'inflation parce qu'il faudra payer plus cher les produits importés des USA, qui représentent plus des deux tiers de toutes nos importations.

Et, si les importations coûtent davantage, les produits canadiens coûteront, eux-aussi, plus cher à cause de la concurrence. D'où le cercle vicieux de l'inflation.

Mais on trouve, et de plus en plus, des économistes pour affirmer qu'un peu plus d'inflation serait préférable au dommage que des taux d'intérêt élevés pourraient causer à une économie canadienne qui se remet assez difficilement de la récession, avec un taux chômage toujours haut et un pouvoir d'achat qui progresse peu.

Votre pelouse aujourd'hui

LA PRESSE publie en collaboration avec l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE) des recommandations quotidiennes d'arrosage des pelouses.

Établies à partir d'un calcul mathématique éprouvé, elles tiennent compte du volume d'eau nécessaire pour une croissance maximale de votre pelouse et de la capacité du sol à conserver l'humidité.

Ces recommandations sont valables s'il n'a pas plu entre-temps. Une interdiction signifie qu'une municipalité défend d'arroser.

Enfin, tenez compte des heures permises pour l'arrosage dans le règlement de votre municipalité.

	Adresses Paires	Adresses Imp.		Adresses Paires	Adresses Imp.
Acton Vale	NR	NR	Pincourt	X	NR
Beloeil	X	1	Pointe-Calumet	NR	NR
Candiac	X	NR	Pointe-du-Moulin	X	NR
Contrecoeur	NR	NR	Ste-Agathe-des-Monts	NR	NR
Cowansville	NR	X	St-Basile-le-Grand	X	X
Deux-Montagnes	X	NR	Ste-Catherine	X	NR
Granby	X	NR	St-Constant	X	NR
Grande-Ile	NR	NR	St-Eustache	X	NR
Ile-Perrot	NR	X	St-Jean-sur-le-Richelieu	NR	NR
Lachenaie	X	X	St-Jovite	X	NR
Laval	NR	NR	St-Louis-de-Terbonne	X	X
Le Gardeur	X	NR	Ste-Madeleine	X	1
Marieville	NR	NR	Ste-Marthe-sur-le-lac	NR	NR
Mascouche	X	X	St-Mathias	1	X
McMasterville	X	1	Ste-Thérèse	NR	X
Mirabel	X	NR	Terrasse-Vaudreuil	X	NR
Mont St-Hilaire	X	1	Terrebonne	NR	NR
Notre-Dame-de-l'Ile-Perrot	X	NR	Vaudreuil	NR	X
Otterburn Park	X	1			

Légende: Interdiction (X) — Arrosage non recommandé (NR) — Arrosage de 1h recommandé (1) — Arrosage de 2h recommandé (2)

CONSEIL DU JOUR

La matière organique possède des qualités qu'on ne doit pas négliger. Même si elle ne retient pas l'eau aussi efficacement que l'argile, elle améliore grandement la capacité de rétention d'eau des terres trop sablonneuses et facilite l'aération des terres trop argileuses. La matière organique est très précieuse pour les semis. Elle enveloppe mieux la semence, réduisant ainsi les risques de dessèchement pendant la germination. De plus, sa structure facilite l'enracinement rapide des jeunes plantules. Les sources habituelles de matière organique sont les terres noires et autres terres végétales, la mousse de tourbe et les fumiers. Dans le cas des fumiers, il faut s'assurer qu'ils ont vieilli pendant 12 mois avant de les utiliser.

La Quotidienne Tirage d'hier	à trois chiffres	à quatre chiffres
	948	1875

LA MÉTÉO

DATE: Vendredi 29 juin 1984
AUJOURD'HUI: Min.: 11 Max.: 22
CIEL VARIABLE POSS.
AVERSES EN APRÈS-MIDI
DEMAIN: PEU DE CHANGEMENT

26 5 01

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	10	17	Nuag. averses
Outaouais	12	22	Ciel va. av.
Laurentides	12	22	Ciel va. av.
Cantons de l'Est	11	22	Ciel va. av.
Mauricie	10	20	Nuag. aver.
Québec	10	22	Ciel va. av.
Lac-Saint-Jean	10	20	Nuag. averses
Rimouski	10	20	Ciel va. av.
Gaspésie	10	20	Ciel va. av.
Baie-Comeau	8	16	Ciel va. av.
Sept-Iles	8	16	Nuag. averses

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	12	17	
Edmonton	8	25	
Regina	9	30	
Winnipeg	11	24	
Toronto	16	23	
Fredericton	7	16	
Halifax	9	17	
Charlottetown	9	16	
Saint-Jean	8	14	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	18	29	N.-Orléans	21	31
Buffalo	18	27	Pittsburgh	12	25
Chicago	13	26	S. Francisco	12	26
Miami	23	30	Washington	22	33
New York	23	28	Dallas	24	36

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	9	19	Madrid	15	31
Athènes	19	30	Moscou	12	20
Acapulco	23	32	Mexico	12	25
Berlin	11	19	Oslo	10	16
Bruxelles	7	18	Paris	14	21
Buenos Aires	1	7	Rome	15	31
Copenhague	11	20	Séoul	20	26
Genève	10	27	Stockholm	12	14
Hong Kong	26	30	Tokyo	19	25
Le Caire	20	32	Trinidad	27	31
Lisbonne	16	21	Vienne	10	18
Londres	12	17			

À QUELQUES HEURES DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Les clans Lefebvre et Bussey mettent au point leur stratégie

Plus l'heure de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal approche, à Laval, plus la tension monte chez les principaux acteurs de l'imbroglio, voire, au sein même de la population. Cette assemblée, prévue pour 15 h cet après-midi, à l'hôtel de ville, doit décider s'il y a lieu de demander à Québec de permettre des élections municipales anticipées.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le maire Claude Lefebvre et ses collaborateurs ont passé la journée d'hier derrière des portes closes afin de mettre au point la stratégie qu'ils entendent suivre pour effriter la faction adverse, dirigée par Ronald Bussey, qui réclame des élections. La loi prévoit qu'une municipalité peut déclencher des élections avant terme si 14 conseillers y consentent.

M. Bussey, ancien bras droit du maire Lefebvre, n'a rien négligé, de son côté, pour que les 14 conseillers qui lui ont juré fidélité, lui gardent leur appui. Il avait établi son quartier général dans les Laurentides.

À l'hôtel de ville, plusieurs citoyens ont téléphoné ou se sont présentés pour savoir si le public était admis à l'assemblée extraordinaire. Informés qu'elle était publique, plusieurs ont dit qu'ils s'y rendraient et s'opposeraient farouchement à des élections anticipées qui coûteraient cher aux contribuables.

« Il s'agit d'une chicane de famille, a dit l'un d'eux. Ce n'est pas à la population de payer la note. Qu'ils finissent donc leur mandat et on verra par la suite. »

En soirée, il apparaissait de plus en plus évident que M. Bussey aurait de la difficulté à recueillir le nombre de vote requis.

Intérêts financiers ?.

L'un des membres démissionnaires du comité exécutif, Mme Michelle Courchesne, ainsi que deux membres du Parti du ralliement officiel des Lavallois (PRO), ont pour leur part participé en fin d'après-midi à une conférence de presse tenue au centre-ville de Montréal.

Pour Mme Courchesne, ce conflit a pris une nouvelle tournure. Il ne s'agit plus, selon elle, d'une rivalité entre MM. Lefebvre et Bussey, mais bien d'une lutte de pouvoir entre, d'une part, des intérêts financiers et, d'autre part, les 14 conseillers qui « sont restés fidèles au PRO. »

Elle a par ailleurs fait état d'une rumeur persistante voulant que le conseiller Guy Ricard soit bientôt nommé au comité exécutif de Laval. Mercredi, M. Ricard a annoncé qu'il quittait le PRO pour siéger comme conseiller indépendant. Il a été nommé récemment candidat du Parti conservateur dans le comté de Laval en prévision des prochaines élections fédérales.

La grève chez Miron pourrait prendre fin dès aujourd'hui

La grève chez Miron prendra fin aujourd'hui, si les syndiqués qui se réunissent en assemblée générale ce matin acceptent les dernières offres de l'employeur concernant les indemnités de congédiement. Si tel est le cas, la majorité d'entre eux seront de retour au travail mardi et le dépotoir Miron rouvrira au début de la semaine prochaine, ainsi que l'ont confirmé des porte-parole du syndicat et de l'employeur.

PIERRE MASSUE

Les négotiations intensives qui se poursuivaient chez Miron, depuis le 18 juin, se sont terminées hier par un accord de principe. Le syndicat a obtenu certaines garanties concernant l'embauche prioritaire de ses membres dans une nouvelle carrière éventuelle. Les 478 employés de la carrière Miron poursuivaient une grève légale pour protester contre la fermeture de leur entreprise, en 1986, par les autorités municipales.

CHARRON

SUITE DE LA PAGE A 1

et CHEM-TV à Trois-Rivières et Sherbrooke, CJPM-TV à Chicoutimi et le réseau de télévision TVA.

Interrogé à ce sujet, l'avocat de M. Charron, Me Marcel-G. Robitaille, a déclaré en interview téléphonique que la somme obtenue se « compare bien » à celles accordées par la Cour d'appel l'an dernier dans deux affaires en diffamation.

The Gazette a été condamné à verser $13 500 à M. Gerry Snyder, ex-conseiller municipal de Montréal, tandis que l'hebdomadaire *Dimanche-Matin* a été condamné à $35 000 dans une cause impliquant l'ex-juge André Fabien.

L'affaire Charron avait commencé le 19 novembre 1981, en soirée, quand le lecteur de nouvelles de Télé-Métropole communiquait que TVA avait appris qu'un membre du personnel du cabinet de M. Claude Charron aurait participé au tournage d'au moins un des films pornographiques produits à l'Assemblée nationale.

Aussitôt, M. Bernard Chabot, journaliste à CFCM-TV canal 4, ajoutait dans son reportage: « Selon diverses sources dignes de foi, cet individu attaché au cabinet du leader du gouvernement et ministre responsable de la Réforme parlementaire, M. Claude Charron, aurait accepté de participer comme figurant dans au moins un film pornographique impliquant des scènes de relations homosexuelles. Ce fonctionnaire aurait même servi d'agent recruteur pour dénicher de jeunes acteurs mâles de la région de Québec, intéressés à jouer dans de tels films... Ces films auraient été ensuite montés avec de l'équipement du service de la radio-télévision des débats. »

Le 20 novembre, M. Charron sommait le réseau TVA de se rétracter.

La nouvelle avait été reprise par tous les journaux et médias électroniques, et avait fait l'objet d'une enquête du ministère de la Justice. Cette enquête concluait que « les allégations de fabrication, de production, de tournage de films ou de vidéos pornographiques à l'Assemblée nationale avec ou sans matériel ou du personnel de l'Assemblée nationale sont sans aucun fondement ».

Après ces événements, M. Claude Charron avait été arrêté pour le vol d'un vêtement au magasin Eaton, dans le centre-ville. Après avoir admis sa culpabilité, il avait été condamné à une amende de $300.

Il remettait finalement sa démission de ministre aux Affaires parlementaires, le 23 février 1982.

Joint au téléphone hier, M. Bernard Chabot a déclaré qu'il n'était pas au courant du règlement et a indiqué que s'il y avait des frais ils seraient assumés par Télé-Capitale et le réseau TVA.

De son côté, Me Paul Carrière, représentant de Télé-Capitale et de M. Chabot, a reconnu qu'un règlement était intervenu sans accepter de commenter plus avant.

JACKSON

SUITE DE LA PAGE A 1

Accompagné des 48 ex-détenus, Jackson — qui rentrait d'une brève visite au Nicaragua — avait quitté l'aéroport José-Marti de La Havane, fermé au trafic pour la circonstance, en présence de Castro et d'autres dirigeants cubains. Dans l'avion du pasteur, un Boeing 707 à bord duquel il a effectué sa tournée en Amérique centrale, se trouvaient 23 des prisonniers, dont sept Cubains et 16 Américains. Le deuxième appareil, un TU-154 de fabrication soviétique appartenant à *Cubana Aviacion*, transportait les autres prisonniers.

Des familles des prisonniers américains attendaient, dans un état d'euphorie, l'arrivée des deux appareils à l'aéroport international Dulles, où des mesures de sécurité extraordinaires avaient été prises.

À la suite de son exploit, le candidat à l'investiture du Parti démocrate pour l'élection présidentielle de novembre a demandé un entretien avec le président Reagan pour aujourd'hui. Il veut informer le gouvernement américain de son voyage en Amérique centrale, mais la Maison-Blanche s'est montrée extrêmement réservée au sujet de cette demande. « Nous ne voyons aucune urgence à une telle rencontre et nous ignorons si elle serait nécessaire », a déclaré hier le porte-parole du président américain, M. Larry Speakes.

M. Jackson tient également à rencontrer le secrétaire d'État, M. George Shultz. « Il y a des choses significatives qui se dégagent de mes entretiens avec Castro et je voudrais les partager avec eux (le président Reagan et Shultz) », a déclaré le pasteur noir.

L'an dernier, M. Jackson avait été solennellement reçu à la Maison-Blanche après avoir obtenu des autorités syriennes la libération d'un pilote noir américain. Interrogé sur cette différence éventuelle de traitement, M. Speakes a simplement répondu qu'il s'agissait « de pays différents, de moments différents et de gens différents ».

D'autre part, la Maison-Blanche a exprimé sa satisfaction à l'annonce de la libération par Castro des 26 prisonniers politiques cubains, mais elle ne semble pas décidée pour autant à modifier sa politique de fermeté à l'égard de La Havane.

M. Speakes a précisé: « Nous avons toujours les mêmes préoccupations quant à la politique globale d'exportation de la subversion menée par Cuba. » Il a regretté que Castro n'ait pas relâché « tous les prisonniers politiques » dans son pays et il a une nouvelle fois qualifié le régime castriste de « pion militaire de l'Union soviétique en Amérique centrale, en Afrique et ailleurs ».

De son côté, le département d'État a estimé que la libération des prisonniers obtenue mercredi par le pasteur noir « ne reflète aucun changement de fond dans la politique » de Castro. Le porte-parole du département, M. Alan Romberg, a déclaré qu'il s'agissait « essentiellement d'une réussite humanitaire du révérend Jackson, plutôt que d'un événement politique significatif ». Amnesty International a indiqué que les 26 Cubains étaient bel et bien des prisonniers politiques et que certains d'entre eux avaient purgé des peines allant de 15 à 20 ans.

CHRÉTIEN

SUITE DE LA PAGE A 1

Depuis une dizaine de jours, M. Chrétien a participé à au moins six rencontres avec le premier ministre désigné, M. John Turner, pour définir sa place au sein du nouveau gouvernement.

Selon ses proches, M. Chrétien posait les conditions suivantes:

- sa nomination au poste de vice-premier ministre;
- le portefeuille des Affaires extérieures;
- le rôle de « ministre politique » ou responsable du patronage au Québec;
- des places assurées pour trois de ses partisans.

D'autre part, LA PRESSE a appris hier que M. Chrétien avait obtenu satisfaction pour une partie de ses demandes seulement. Il sera effectivement nommé vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures demain, mais il devra partager la représentation du Québec avec M. André Ouellet.

Il n'est pas question que M. Ouellet remplace purement et simplement M. Marc Lalonde au titre de ministre politique du Québec. En guise de compromis, M. Turner a accepté de former un comité qui conseillera le premier ministre sur les nominations au Québec.

M. Chrétien sera le président de ce comité, mais il aura à ses cotés l'un de ceux qui ont endossé son rival lors de la course au leadership, M. André Ouellet. Ce dernier demeure également organisateur en chef du parti au Québec. La formation d'un comité plutôt que la désignation d'un « ministre politique » constitue une porte de sortie élégante pour les deux ex-adversaires au congrès d'Ottawa.

À sa sortie des Communes hier, M. Ouellet a déclaré qu'il serait heureux de travailler « sous la puissante équipe Turner-Chrétien », et a reconnu que M. Chrétien avait obtenu le premier rôle parmi les ministres du Québec.

« M. Turner a demandé à M. Chrétien d'être le numéro deux, cela veut dire que pour le Québec, M. Chrétien est le numéro un et je vais travailler sous lui », a dit M. Ouellet.

Une pratique semblable existe depuis longtemps en Ontario où un ministre dispense les faveurs du gouvernement dans la région métropolitaine de Toronto pendant qu'un autre fait de même dans le reste de la province.

L'impasse entre MM. Turner et Chrétien était survenue la semaine dernière lorsque le candidat défait à la succession de M. Pierre Trudeau avait semblé vouloir profiter de l'occasion pour régler ses comptes avec certains de ses collègues.

Vieux compagnon de route de M. Ouellet, M. Chrétien se serait senti trahi lorsque celui-ci l'a laissé tomber pour endosser la candidature de M. Turner, le printemps dernier.

Depuis une dizaine de jours, les collaborateurs de M. Chrétien informaient régulièrement les journalistes de l'état de ses négociations avec M. Turner, mais il a prétendu hier qu'il n'y avait jamais eu de mésentente entre son chef et lui.

Ironiquement, en annonçant hier sa décision, M. Chrétien vient donner raison à son principal adversaire au congrès de la mi-juin. « Votez Turner, c'est deux pour un, vous aurez aussi Chrétien! » disait l'entourage du nouveau premier ministre.

Avec le retour de M. Chrétien au cabinet, les spéculations pour une élection estivale sont plus fortes que jamais. Les députés ont été prévenus de ne pas partir en vacances avant le 15 juillet, et beaucoup ont déjà loué les locaux pour leur campagne électorale.

Cependant, proche conseiller de M. Turner, M. Ouellet a rappelé hier que le gouvernement devrait avant tout apporter des remèdes à la mauvaise condition de l'économie.



Jean-Luc Pouliot



Serge Pouliot



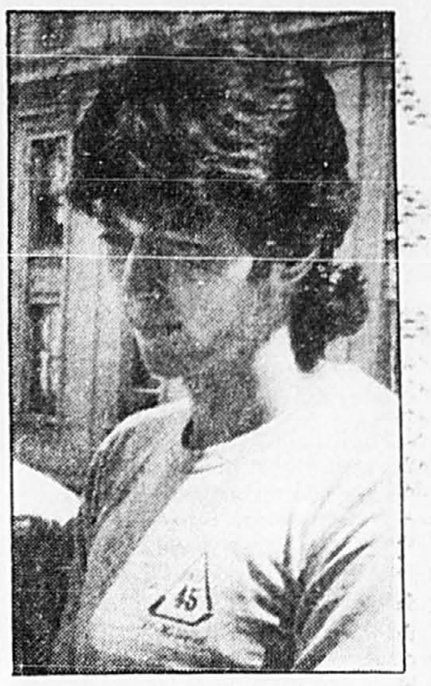
Mario Pouliot



Ronald Pouliot



Marc Pouliot



André Maheux

photos Pierre Lalumière, LA PRESSE

Trois frères accusés de meurtre en Estrie

■ SHERBROOKE — Trois frères ont été formellement accusés hier au palais de justice de Sherbrooke, des meurtres prémédités de France Michaud, 21 ans, de Gaston Scalabrini, 24 ans, de Jean-Pierre Truchon, 24 ans, et de Renaud Paquette, 27 ans, abattus de balles à la tête cette semaine, près de Coaticook, en Estrie. Au total, 72 chefs d'accusations ont été portés contre Serge Pouliot, 22 ans, ses frères Mario, 20 ans, et Ronald, 23 ans.

RAYMOND GERVAIS
envoyé spécial de LA PRESSE

En plus d'être accusés du quadruble meurtre, les frères Pouliot, tout comme leur père, Jean-Luc, 50 ans, ainsi qu'un autre de leur frère, Marc, 18 ans, et un ami, André Maheux, 18 ans, ont tous été accusés d'enlèvement, de séquestration, de tentative de meurtre, d'usage d'une arme à feu dans un dessein dangereux et d'assistance dans la commission d'un acte criminel. Pas moins de 128 accusations ont été portées contre les Pouliot et André Maheux. Tous ont plaidé non coupable et choisi un procès devant juge et jury.

Deux autres personnes qui ont été arrêtées en rapport avec cette affaire, ont été relâchées par les policiers. Il s'agit d'un autre frere des accusés ainsi que d'un membre de la famille où les policiers auraient découvert l'arme qui aurait servi au crime, une carabine de calibre .303.

Hier, peu avant 14 heures, les accusés ont été amenés de la prison Winter à Sherbrooke, où ils étaient détenus, jusqu'au palais de justice, rue Frontenac. Un imposant dispositif de sécurité avait été mis sur pied par la Sûreté du Québec, afin de prévenir tout incident. Depuis l'arrestation des Pouliot, mercredi, plusieurs rumeurs ont circulé dans la région à l'effet que les Pouliot ne vivraient pas pour assister à leur procès. Une cinquantaine de curieux qui voulaient voir les suspects, se sont entassés dans la petite salle située au premier étage du palais de justice centenaire. Avant de pouvoir pénétrer dans la salle d'audience, tout le monde, les journalistes inclus, ont dû se soumettre à une fouille en règle.

Compte tenu de la preuve recueillie par les policiers, le procureur de la couronne, Me Thomas Walsh, a décidé de passer outre à l'étape de l'enquête du coroner et de porter immédiatement des accusations. Le juge Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix a fixé à mercredi prochain la date de l'enquête préliminaire des accusés. Tous les avocats représentant les accusés ont accepté d'ignorer le délai de trois jours prévu par la loi, qui stipule qu'un accusé doit subir son enquête sous cautionnement, au plus tard, 72 heures après son arrestation.

L'amie de Mario Pouliot, une jeune fille de 17 ans, qui a été appréhendée en même temps que deux des accusés dans un motel de Lennoxville, a relaté au juge Dubé l'arrivée des victimes à la résidence des Pouliot le soir du drame et la bagarre qui a éclaté entre les deux groupes. La jeune fille a précisé que les victimes avaient été battues, puis qu'après une demi-heure, trois des frères Pouliot étaient allés reconduire leurs invités. Le contre interrogatoire de la jeune fille se poursuivra la semaine prochaine.

L'INCENDIE DE ROUYN

Mme Aubé n'oubliera jamais avoir été *coincée par la mort*

■ ROUYN — « En ouvrant la porte de mon logement, les flammes m'ont enveloppée. Je suis revenue sur mes pas pour m'emparer d'un fauteuil et fracasser une fenêtre. Par miracle, un voisin alerté par les sirènes et la vue de la fumée se trouvait là avec une échelle. Le reste de mes jours, je me souviendrai de cette lutte pour la vie que j'ai livrée en quelques secondes. Je sais maintenant ce que c'est que d'être coincé par la mort. »

ANDRÉ PÉPIN
envoyé spécial de LA PRESSE

Au centre hospitalier de Rouyn, Mme Yvonne Aubé se remet de cette soirée de cauchemar qu'elle a vécue mardi, lors de l'incendie qui a détruit la maison de logements Guertin, dans le centre de cette ville minière, et dans lequel quatre personnes ont perdu la vie.

Mme Aubé souffre de brûlures graves (deuxième degré) au visage, aux bras et aux mains. Cinq autres locataires de l'immeuble incendié se trouvent toujours à l'hôpital, mais leur état n'inspire aucune crainte, ont précisé à LA PRESSE les médecins responsables des soins.

Les ruines de l'immeuble sont minutieusement fouillées depuis hier par les enquêteurs de la Sûreté du Québec et les chimistes du laboratoire médico-légal. Sept personnes manquent encore à l'appel, a précisé la police, mais il se peut que des locataires aient négligé de se rapporter après avoir quitté les lieux du sinistre.

Sans pouvoir le confirmer pour l'instant, les enquêteurs présument que le sinistre a été allumé par une main criminelle. Le feu a pris naissance à l'arrière de l'édifice de 30 logements, dans les escaliers de service. Mme Aubé, rencontrée à l'hôpital, affirme pour sa part que moins de cinq minutes avant son sauvetage en catastrophe, elle n'avait rien remarqué d'anormal en jetant un coup d'oeil de routine dans les escaliers. Cette partie de l'immeuble, selon plusieurs témoins, était très fréquentée par des flâneurs.

État d'urgence

Cet incendie, le pire à survenir à Rouyn depuis plus de 50 ans, a mobilisé tout le personnel médical disponible. Toute une équipe était sur les lieux pour recevoir les blessés.

« Des médecins qui faisaient de la course à pied sont accourus en entendant les sirènes », raconte le Dr Francine Molloy, qui va d'un grand brûlé à l'autre depuis mardi soir.

« Depuis mon arrivée à l'hôpital, les infirmières et les médecins sont toujours près de nous. Même si nous sommes éloignés des grands centres, nous n'avons rien à leur envier », déclare, émue, Mme Aubé, comme pour remercier le Dr Molloy qui se trouve à son chevet.

« Le défi de soigner des grands brûlés en région éloignée est captivant », explique le Dr Molloy, une jeune Gaspésienne venue à Rouyn avec son homme qui a trouvé du boulot dans les mines.

« Nous utilisons ici toutes les techniques disponibles pour oxygéner et hydrater nos grands brûlés. Surtout, nous vivons une relation inter-personnelle intense avec nos patients. Les grands brûlés ont besoin d'être rassurés », explique le Dr Molloy.

Les médecins de Rouyn ont dû prendre des décisions rapides mardi soir. Dès le début de l'incendie, un avion gouvernemental a été dépêché à Rouyn avec une équipe médicale de Québec. Un bébé a ainsi été transporté à Montréal. Mais, comme l'explique le Dr Malloy, plusieurs grands brûlés ne peuvent supporter la pressurisation des avions. « Il faut tout faire pour les sauver sur place. C'est cela le défi de la médecine en région éloignée. Je suis fière de dire que nous l'avons relevé cette semaine, à Rouyn », conclut le Dr Malloy.



photo Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE

Gravement brûlée, Mme Yvonne Aubé est examinée par le Dr Francine Molloy. La femme médecin surveille de près les blessures très sensibles à l'infection.

Taxi Moderne garde ses Noirs

■ Pressée par la Commission des droits de la personne, la compagnie de taxi Moderne a décidé de ne pas congédier ses 24 chauffeurs Noirs.

Le président de la compagnie, M. Roger Beauregard, a fait parvenir une lettre à ses chauffeurs, les informant de sa décision de ne pas les mettre à pied. Il s'engage également à leur fournir les services auxquels ils ont droit, sans discrimination, en particulier la répartition des appels.

La Commission, estimant que les avis de congédiement reçus à deux reprises par les chauffeurs haïtiens affiliés à cette compagnie étaient des actes discriminatoires, s'apprêtait à demander l'émission d'une injonction contre Moderne Taxi : « Nul ne peut diffuser, publier ou exposer en public un avis, un symbole ou un signe comportant discrimination ni donner une autorisation à cet effet », peut-on lire à l'article 11 de la Charte des droits. Le 8 juin dernier, la Commission avait demandé au Procureur général d'intenter des poursuites contre cette compagnie.

Les joueurs de dés défient la police

■ Malgré l'arrestation d'une quarantaine d'entre eux la veille, les joueurs de dés sont de nouveau sous le pont Jacques-Cartier.

ANDRÉ NOËL

Le lieutenant Jean Pontbriand, qui avait dirigé l'arrestation de mercredi, ne savait pas s'il s'agissait d'un nouveau groupe.

Il croit toutefois que certains joueurs sont tellement fous du jeu qu'ils ne peuvent s'empêcher de jouer.

« Ce sont des joueurs invétérés, et même s'ils sont poursuivis, ils continueront à jouer, a-t-il expliqué. Pour eux, l'amende n'a pas d'importance : elle fait partie du jeu. »

Après avoir accumulé assez d'éléments de preuve pour démontrer que des individus touchaient une commission sur les paris, la police de la CUM a arrêté 36 joueurs, mercredi, et appréhendé deux présumés organisateurs. Ces derniers seront accusés d'avoir tenu une « maison de jeux ».

Aucun règlement n'interdit encore les jeux de hasard sous le pont Jacques-Cartier. Le Code pénal interdit seulement la levée de profits.

La Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain a demandé à des conseillers juridiques d'étudier la possibilité d'adopter un règlement coercitif, comme ceux de la Ville de Montréal et des Ports nationaux.



Comme le fait voir cette photo, les joueurs ne craignent pas la police. photo Denis Courville, LA PRESSE

Le président de la société, Jean Lepage, a toutefois indiqué qu'il fallait plusieurs mois avant qu'un nouveau règlement entre en vigueur.

En attendant, inutile selon lui d'ériger une clôture. « On a déjà essayé et ils (les joueurs) font des trous pendant la nuit et traversent en plein jour. »

Quatre Montréalais perdent la vie dans la circulation

■ Au moins quatre Montréalais ont perdu la vie de façon tragique au cours des dernières 24 heures dans des accidents de la circulation survenus à Montréal, Pointe-Saint-Charles et Saint-Laurent.

Un piéton de 55 ans, **M. Ardillo Mecugni**, domicilié rue Wart, à Saint-Laurent, a été tué par une automobile vers 23 h 25 mercredi soir, alors qu'il traversait la chaussée en courant, en face du 5805, Côte-de-Liesse, à Saint-Laurent.

Une jeune fille de 22 ans, **Lise Pelletier**, du 4191 de la 49e Rue, à Saint-Michel, a succombé aux blessures qu'elle s'est infligée à la tête en tombant de la voiture conduite par son ami, alors que le véhicule reculait brusquement sur le terrain de stationnement de la discothèque L'Horizon, en face du 5600 de la rue Henri-Bourassa.

Un jeune cycliste de 11 ans, **Stéphanne Décarie**, qui habitait le 419, rue Bourgeois, à Pointe-Saint-Charles, a perdu la vie vers 10 h 45 hier matin, lorsqu'il a été happé par un autobus de la CTCUM à l'intersection des rues Charlevoix et Grand Trunk.

Une automoboliste de 43 ans, **Mme Marie Carrière**, est décédée instantanément, hier, vers 15 h 30, sur la route 20 ouest, à la hauteur de la 138, à Ville-Saint-Pierre. Un autre automoboliste, qui roulait en direction est, a perdu la maîtrise de sa voiture alors qu'il tentait de dépasser un véhicule. C'est à ce moment que sa voiture a sauté le terre-plein et le parapet métallique séparant les voies rapides, pour aller s'écraser sur l'auto de Mme Carrière.

Sur la route 20, à la hauteur de la voie rapide Décarie, un camion-citerne dont les valves se sont ouvertes, a répandu plusieurs litres d'essence sur la chaussée. La Sûreté du Québec a dû interrompre la circulation durant plus d'une demi-heure.

Un autre camion a, quant à lui, perdu des panneaux de gypse sur le boulevard Métropolitain, à la hauteur de la rue Saint-Hubert.

TURNER LUI A OFFERT UN MINISTÈRE DONT IL NE VEUT PAS ; IL SERAIT NOMMÉ JUGE

Mark MacGuigan abandonne la vie politique

WINDSOR (PC) — Le ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan, a annoncé hier sa décision d'abandonner la vie politique.

Au cours d'une conférence de presse tenue dans sa circonscription de Windsor-Walkerville, il a confirmé ce que plusieurs avaient prévu: il démissionnera de son poste de ministre dès aujourd'hui et il ne soumettra pas sa candidature lors des prochaines élections.

M. MacGuigan devient ainsi le cinquième membre du cabinet Trudeau à se retirer avant que le nouveau chef libéral, M. John Turner, ne prenne la direction du gouvernement.

Il avait été le seul des six candidats à la direction du parti à s'être rallié à M. Turner à l'issue du premier tour de scrutin, lors du congrès du 16 juin; il s'était alors retrouvé au cinquième rang, avec seulement 135 voix.

Hier, il a révélé qu'il avait rencontré M. Turner à plusieurs reprises au cours des dix derniers jours. Il a laissé entendre que le premier ministre désigné lui avait offert un portefeuille qui ne lui plaisait pas particulièrement.

C'est hier matin qu'il a pris la décision d'abandonner la politique. Depuis trois ou quatre mois d'ailleurs, a-t-il ajouté, il avait discuté d'un changement d'orientation avec le premier ministre Trudeau.

« Je me retire de la politique pour entreprendre une nouvelle carrière », a-t-il dit en révélant qu'il allait être nommé à un poste

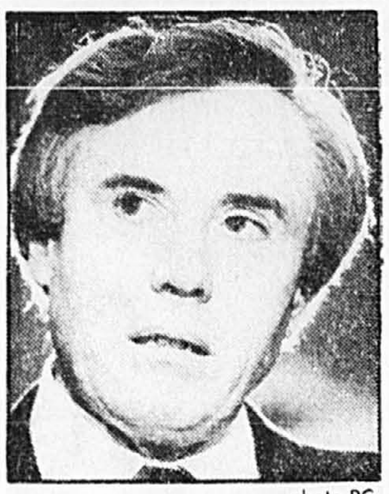


photo PC

Après les Munro, LeBlanc et MacEachen, Mark MacGuigan abandonne à son tour la vie politique, à la veille de l'assermentation du cabinet du nouveau premier ministre, John Turner.

de juge et que M. Trudeau devait faire une déclaration à ce sujet aujourd'hui.

On sait qu'il existe actuellement une vacance à la Cour fédérale du Canada, due à la récente nomination à la Cour suprême du juge Gerald Le Dain. On parle aussi de la possibilité que M. MacGuigan soit nommé à la Cour d'appel fédérale.

Les quatre autres participants à la course au leadership qui ont déjà annoncé qu'ils ne feraient pas partie du prochain cabinet sont le vice-premier ministre, M. Allan MacEachen; le ministre des Travaux publics, M. Roméo LeBlanc; le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan; et le ministre des Affaires indiennes, M. John Munro.

MM. Whelan et Munro ont indiqué que leur départ émanait d'une décision de M. Turner, tandis que MM. MacEachen et LeBlanc ont souligné que, dans leur cas, il s'agissait d'une décision personnelle.

M. MacGuigan, qui est âgé de 53 ans, est le fils d'un juge de la Cour suprême de l'Île du Prince-Édouard. Il a reçu une éducation très poussée, puisqu'il détient cinq diplômes universitaires, dont deux doctorats.

Il a enseigné le droit à l'Université de Toronto ainsi qu'à la prestigieuse école de droit Osgoode Hall, avant de devenir doyen de la Faculté de droit de l'Université de Windsor, en 1967.

En 1968, il succéda à Paul Martin en tant que député de Windsor-Walkerville, mais il devait par la suite languir sur les bancs des Commnes pendant 12 ans,, avant d'être finalement promu ministre des Affaires extérieures par le premier ministre Trudeau, à la suite des élections fédérales de 1980. En 1982, il fut muté au portefeuille de la Justice.

M. MacGuigan, qui s'est récemment séparé de sa femme Maryellen, avec laquelle il était marié depuis 23 ans, fut, en sa qualité de ministre de la Justice, l'instigateur de la mitigation de la législation canadienne régissant le divorce.



téléphoto UPC

Une ovation sans fin...

Le premier ministre Trudeau a été l'objet d'une ovation sans fin à son arrivée, hier matin, dans la salle du parlement où étaient réunis tous les ministres et députés libéraux. M. Trudeau, qui est âgé de 64 ans, n'a pu dissimuler son émotion lorsque l'assistance, debout, l'a applaudi durant une minute entière, aux cris de « Trudeau! Trudeau! » — « Je leur suis reconnaissant de la loyauté qu'ils m'ont manifestée pendant 16 ans, et je pars sans regrets, heureux d'avoir appartenu au plus grand parti politique de l'histoire de la démocratie moderne », a-t-il déclaré par la suite aux journalistes.

Ottawa étudie une offre des provinces qui éliminerait les paris sportifs

OTTAWA (PC) — Le cabinet fédéral a autorisé hier l'octroi d'un nouveau montant de $10 millions à la loterie Sport Sélect. Il étudie cependant une offre des provinces qui signifierait la fin de cette loterie fédérale controversée.

En sortant d'une réunion hebdomadaire du cabinet, le ministre des Sports, M. Jacques Olivier, a confirmé que le gouvernement négociait présentement avec les provinces mais il n'a pas révélé le contenu de l'offre.

M. Olivier a ajouté que les négociations ne dureraient pas longtemps. Rappelant qu'Ottawa s'était engagé à verser $200 millions aux Jeux olympiques d'hiver de Calgary, il a précisé que s'il y avait moyen de se procurer cette somme d'une autre façon, le gouvernement était prêt à en discuter.

Interrogé sur les intentions de son gouvernement, à savoir s'il était prêt à abandonner sa loterie dans le cas où les provinces réussiraient à fournir l'argent nécessaire, le ministre a déclaré que cela faisait partie des sujets de discussion.

Avant même que le premier billet soit vendu, le 1er mai, les dix provinces, les sociétés des loteries provinciales et le commissaire du baseball intentaient des poursuites contre cette loterie.

Les provinces soutiennent qu'Ottawa a rompu une entente, signée en 1979, qui donnait aux provinces les droits exclusifs sur les loteries.

Les pertes hebdomadaires de la société des paris sportifs sont énormes; la semaine dernière, $1,25 million sont passés en pertes, seulement 165 000 billets à $2 dollars ayant été vendus.

La Société a reçu $10,5 millions comme fonds de lancement de Sport Sélect et une possibilité de crédit de $20 millions ainsi que le droit d'emprunter un autre montant de $20 millions, si le besoin s'en fait sentir.

M. Olivier a réaffirmé qu'on s'attend à ce que la loterie rapporte la majeure partie des $200 millions que le gouvernement fédéral doit fournir aux Jeux de Calgary. Selon lui, il suffit de laisser à la loterie le temps de se reprendre. Il prévoit que la nouvelle somme octroyée sera suffisante pour que la loterie remonte la pente même s'il ne se prononce pas sur le temps qu'il faudra pour ce faire.



C'EST AUJOURD'HUI OU... JAMAIS

Spécial d'un jour!
IKEA célèbre la fête du Canada.
Samedi, le 30 juin.

Commencez ce weekend en beauté!
Passez un samedi profitable chez IKEA!

Faites l'achat de cet ensemble Ilsbo 3 pièces pour seulement $369.
Structure en pin massif, habillé coton et chanvre. Coussins réversibles.

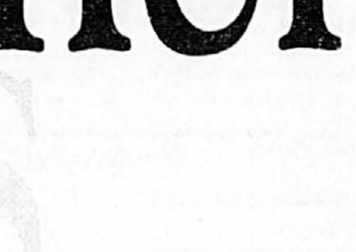
Samedi seulement.

IKEA®

L'IMPOSSIBLE MAGASIN D'AMEUBLEMENT DE SUÈDE

Altitude 3, Plaza Alexis Nihon, 1500 Atwater, Montréal, P.Q. H3Z 1X5 Tél. (514) 931-IKEA
Heures: lun. à mer. 9h30 à 18h, jeu., ven. 9h30 à 21h, sam. 9h à 17h

VISA MasterCard



Simpsons

ERRATUM

Veuillez prendre note de la correction suivante dans le cahier «Vente couleur et blanc» de Simpsons.

Page 18. Accessoires «Wickerware». Les coloris jade, framboise et bleu ardoise ne seront pas disponibles durant cette promotion.

Simpsons regrette tout inconvénient causé par cette erreur.

VAL ROYAL et Isolation Val Royal

désirent s'excuser auprès de leur clientèle pour les problèmes causés par le bris de leur système téléphonique. Le tout devrait rentrer dans l'ordre sous peu. Nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension.

Val Royal

UN SEUIL DE $21 131 POUR UNE FAMILLE DE QUATRE

Au Canada, un ménage sur quatre vit dans la pauvreté

OTTAWA — Plus d'un ménage sur quatre au pays vit présentement sous le seuil de la pauvreté et plus de 100 000 familles canadiennes vivent avec des revenus annuels inférieurs à $5 000.

DENIS LESSARD
de la Presse Canadienne

Ces révélations inquiétantes ont été faites, hier, par le Conseil canadien de développement social dans un rapport intitulé *Trop peu*, qui entend mettre en charpie plusieurs mythes tenaces en matière de pauvreté.

Après 18 mois de recherches et une série de huit audiences à travers le pays, le comité du Conseil chargé de définir et d'évaluer la pauvreté au pays recommande à l'organisme de maintenir son seuil de pauvreté unique pour toutes les régions sur la base de 50 p. cent du revenu familial moyen.

De $9 000 à $27 000

Selon le Conseil, une personne seule gagnant moins de $9 056 par année et une famille de trois qui ne peut compter sur plus de $18 113 par année peuvent être considérés comme pauvres.

Les revenus minimum pour les familles de quatre, cinq et six personnes, s'étalent de $21 131 à $27 169.

On affirme que 26 p. cent des ménages au pays, soit plus de 2,3 millions de familles, vivent présentement sous le seuil de pauvreté et que 50 p. cent de ces familles pauvres ont des épargnes inférieures à $700.

Dans son rapport, le Conseil révèle en outre que les « ménages pauvres » ont des revenus inférieurs, en moyenne, de $4 000 au seuil de la pauvreté et que le niveau de l'aide sociale à travers le pays n'atteint que 50 p. cent de ce seuil.

Selon le groupe, comme il y a 10 ans, il en coûterait moins de trois pour cent du produit national brut, ($9 milliards en dollars de 1981) pour amener tous les démunis au-dessus du seuil de pauvreté.

Ville et campagne

Pour les porte-parole du groupe, Mme Anne Usher et M. Jean Panet-Raymond, de Montréal, la misère se fait aussi cruellement ressentir à la campagne que dans les zones urbaines, bien que les barèmes de « bas revenus » édictés par Statistique Canada affirment qu'il en coûte moins cher pour vivre en milieu rural.

« L'image bucholique selon laquelle la vie à la campagne est beaucoup moins chère est un mythe; rien dans les faits le prouve », souligne M. Panet-Raymond.

Les avantages des régions rurales quant aux prix sont compensés par la cherté d'autres services, notamment les frais de transport causés par l'éloignement des services, a-t-il expliqué.

Selon le groupe, en dépit de la croyance populaire, la majorité des gens démunis ne se situent pas tout près du seuil de la pauvreté. Au contraire, « l'intensité » de la pauvreté n'a fait que s'accroître depuis 10 ans.

De plus en plus pauvres

En 1971 les familles pauvres gagnaient en moyenne $3 500 de moins par année que le seuil de pauvreté alors qu'en 1981, le fossé s'était accru jusqu'à $4 000.

« Les familles en-dessous du seuil se sont en fait appauvries depuis 10 ans », affirme M. Panet-Raymond, selon qui la durée de la pauvreté n'a fait qu'empirer avec la récente récession économique.

Statistique Canada tient compte des disparités régionales pour fixer son niveau de seuil minimum de revenu. « Ils parlent de *bas revenus* jamais de *seuil de pauvreté*; si ce n'est pas de la mystification, je me demande ce que c'est », a dit M. Panet-Raymond.

Membre du comité et ex-assistée sociale, Mme Debbie Hughes rappelle qu'avec $586 par mois d'aide sociale au Québec, il ne lui restait que $130 par mois pour acheter la nourriture pour sa famille, une fois tous les comptes payés.

« Et vous n'avez littéralement plus rien une fois que l'épicerie est finie, j'ai dû emprunter de l'argent pour prendre l'autobus pour amener mes enfants à l'hôpital », a-t-elle soutenu.

Aide sociale: le chèque de $152 par mois passe à $154

Le ministère québécois de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu vient d'annoncer une légère hausse de 1,3 p. cent des prestations d'aide sociale, à partir du 1er juillet.

Cette hausse est calculée à partir de l'indice mensuel des prix à la consommation, tel qu'établi par Statistique Canada, et représente l'indexation trimestrielle pour les mois d'avril, mai et juin 1984.

Cela signifie qu'une personne seule de moins de 30 ans et apte au travail recevra dorénavant $154 au lieu de... $152. Une personne seule de plus de 30 ans verra son chèque passer de $418 à $423.

Une personne seule avec un enfant recevra $576; avec deux enfants et plus, $624. Un couple sans enfant recevra $673, avec un enfant, $727 et avec deux enfants et plus, $771.

Le ministère précise que plus de 415 000 ménages étaient inscrits à l'aide sociale en juin, ce qui représente plus de 700 000 personnes.

Mme Hervieux-Payette crée un comité de l'Année de la jeunesse

OTTAWA (PC) — Un comité de l'Année internationale de la jeunesse (1985), composé de 25 membres dont la plupart sont âgés de 15 à 24 ans, a été créé par Mme Céline Hervieux-Payette, ministre d'Etat à la Jeunesse.

En annonçant sa création, hier dans la capitale, Mme Hervieux-Payette a indiqué que le comité aura pour mission de soulever l'intérêt public autour des thèmes et des objectifs de l'Année internationale de la Jeunesse, ainsi que des problèmes et des aspirations des jeunes Canadiens et Canadiennes.

Il conseillera également le ministre sur les questions d'ensemble reliées à la célébration de cette année.

« Le mandat du comité, a souligné Mme Hervieux-Payette, est important dans le contexte des objectifs de l'année 1985. Les soucis et les intérêts des jeunes doivent être bien intégrés à ceux des autres groupes pour que ceux-ci puissent mieux saisir l'importance de la contribution que peuvent apporter les jeunes à notre société. »

Mme Hervieux-Payette a profité de l'occasion pour lancer la publication *Enjeu*, livrée sous forme de magazine, une version abrégée du volumineux rapport *Cap sur les jeunes* déposé aux Communes le 7 juin dernier.

« Nous avons voulu aller encore plus loin, a ajouté Mme Hervieux-Payette, pour sensibiliser l'ensemble des groupes concernés, y compris les parents, sur les divers aspects de la vie des jeunes au Canada, afin de susciter l'émergence d'une politique globale pour la jeunesse canadienne. »

Cette publication montre un portrait de la jeunesse canadienne et reprend les points de vue exprimés lors de la tournée de consultation du ministre, par les jeunes, les groupes au service de cette catégorie de la population, le patronat et les syndicats.

« Je suis certaine, a-t-elle conclu, que cette publication par son contenu et sa présentation facilitera l'atteinte de nos objectifs à l'égard des jeunes. »

La présidente du comité consultatif est Rosalyn Lawrence, 22 ans, étudiante en science politique à l'Université York de Toronto, présentement assistante de recherche à la Commission royale d'enquête présidée par M. Donald Macdonald.

Le vice-président du groupe est Christian Nolin, 19 ans. Il entreprendra en septembre des études en droit à l'Université d'Ottawa. Il a participé à l'organisation du Sommet québécois de la jeunesse durant l'été 1983. En 1982, il a été cofondateur d'une coopérative d'emplois pour étudiants à Québec.

Parmi les autres membres du comité, on retrouve Pierre Noreau, Sid Stevens, Julie Latour, Douglas Karpman et Marcel Veilleux, tous de Montréal, et Jacques Boivin, de Sainte-Foy.

Les membres de l'Institut pour la paix

OTTAWA (PC) — Le projet de loi créant l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales a été approuvé par les Communes, hier, même si le président n'en a pas encore été nommé.

Pour le ministre des Affaires extérieures, Allan MacEachen, cet institut est « l'expression des espoirs et des rêves de tous les Canadiens ».

M. MacEachen a rendu publique la liste des 17 administrateurs acceptés par les partis d'opposition. Ces administrateurs devront eux-mêmes choisir leur président.

Le nom le plus souvent mentionné pour le poste est le Dr Harriet Critchley, professeur à l'Université de Calgary.

Les 16 autres administrateurs proposés sont: Norman Alcock, président des World Federalists of Canada; William Barton, ancien ambassadeur aux Nations unies; George Bell, directeur du Canadian Institute for Strategic Studies; Kristoff Bertram, ancien directeur de l'International Institute of Strategic Studies de Londres; Paul Desmarais, président du conseil de Power Corp.; Gwyn Dyer, historien militaire et journaliste; William Epstein, ancien directeur de la section du désarmement de l'ONU; Margaret Fulton, présidente de l'université Mount St. Vincent de Halifax; Albert Legault, professeur de sciences politiques à l'Université Laval; Joanna Miller, de Project Ploughshares; Dennis McDermott, président du Congrès du travail du Canada; John Zigler, professeur de sciences politiques à l'université Carleton; Ian Smart, ancien directeur des études au Royal Institute of International Affairs de Londres; Paul Woernke, ancien directeur du US Arms Control and Disarmament Agency; Lois Wilson, ancien modérateur de l'Église unie du Canada; Gerald Wright, vice-président du Canadian Donner Foundation.

Garon rend hommage à Eugene Whelan et conspue Pierre de Bané

QUÉBEC — « Eugene Whelan aura été aimé et respecté par l'ensemble du Canada parce qu'il avait une philosophie agricole tandis que son homologue responsable des Pêches, Pierre de Bané, se sera illustré pour avoir combattu le Québec jusqu'à la dernière minute », a déclaré hier Jean Garon, ministre québécois de l'Agriculture, en commentant le départ prévu des deux ministres fédéraux à la faveur de la formation du prochain cabinet de John Turner, demain.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

« Si l'on excepte la politique de M. Whelan de favoriser la transformation des produits agricoles dans l'Ouest, par le biais des subventions au transport ferroviaire, j'étais plus souvent en accord qu'en désaccord avec lui. On peut au moins dire qu'il était préoccupé par le sort des cultivateurs », a ajouté M. Garon.

Le ministre croit que la nouvelle politique des tarifs du Nid-de-Corbeau n'a probablement pas été préparée par M. Whelan mais qu'elle lui a été imposée par le cabinet fédéral. Il rappelle que cette politique avait été annoncée par le ministre des Transports, Jean-Luc Pépin.

De ses relations avec M. de Bané, M. Garon en retire un goût amer. « C'est plus facile de commenter un être qu'un non-être. Je le considère personnellement comme un ennemi du Québec. »

M. Garon lui reproche d'avoir surtout fait de la *politicaillerie* dans le secteur des pêcheries et d'avoir combattu le Québec jusqu'à la dernière minute. « Dans les prochains jours, les gens vont s'en apercevoir en prenant connaissance des allocations de sébaste consenties au Québec pour la pêche dans le golfe. »

À son avis, le gouvernement fédéral ne s'est jamais préoccupé de la qualité des produits marins. Au point que la morue vendue aux États-Unis est considérée comme un produit de troisième ordre et que le Canada doit la vendre en bas de son prix de revient pour parvenir à l'écouler.

M. Garon soutient que ce prix de dumping a tellement indisposé les Américains qu'une enquête a été décrétée au département américain de l'Industrie et du Commerce.

La loi créant l'agence civile de sécurité adoptée

OTTAWA (PC) — Après cinq mois de discussions, la sanction royale a finalement été donnée, hier, à la loi créant une agence civile de sécurité pour remplacer le service de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada.

Le solliciteur général, Robert Kaplan, a dit espérer maintenant que les consultations entre le gouvernement et les partis d'opposition se fassent le plus rapidement possible sur le choix des membres du comité de surveillance de la nouvelle agence.

« C'est un triste jour pour la démocratie », a pour sa part commenté le député néo-démocrate Svend Robinson, qui a vigoureusement combattu le projet de loi depuis le début.

M. Robinson a ajouté que « les Canadiens vont se rappeler de cette journée comme une sombre journée dans l'histoire du pays au point de vue des libertés civiles fondamentales ».

Au sujet des nominations au comité de surveillance, M. Robinson a dit croire que son parti va faire tout en son possible « pour s'assurer que les membres ont une certaine crédibilité, même si leurs pouvoirs sont entravés par les termes mêmes de la loi ».

Son bouchon

Avec sa nouvelle capsule dévissable, la Labatt Bleue marque la fin tragique de l'ère de l'ouvre-bouteille!



Sa bouteille

Rien qu'à la voir, on voit bien que c'est la bière la plus vendue au Canada... et au même prix qu'avant!

Son secret

Rien qu'à la boire, on comprend vite qu'elle a la recette gagnante. Mais ça, ça reste entre nous autres...

...est bonne rare!

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER D. LANDRY
président et éditeur

MICHEL ROY
éditeur adjoint

CLAUDE GRAVEL directeur de l'information
JEAN-GUY DUBUC éditorialiste en chef

En Ontario, on fait un pas

La décision de la Cour d'appel d'Ontario, concernant la loi ontarienne sur l'éducation, peut paraître plus ou moins importante, selon l'oeil qui la regarde.

Car en fait, la loi ne touche qu'environ 1 000 enfants et ne coûtera, au gouvernement, qu'un million de dollars. En amendant la loi mise en cause, l'Ontario permettra à ces jeunes franco-ontariens de recevoir un enseignement en français. Mais en éliminant la restriction «là où le nombre le justifie», en redéfinissant la notion de «francophone» et en permettant à l'école de définir ses besoins dans ce domaine, l'Ontario accorde à ses 475 000 francophones des droits qu'ils réclamaient avec insistance et que leur gouvernement leur refusait avec obstination.

Finalement, c'est la Charte des droits et libertés qui oblige le gouvernement au respect de tous ses citoyens. Les Canadiens peuvent se réjouir de cette autorité suprême qui refait la justice là où la politique l'empêchait de vivre.

Ce qui signifie que le geste dépasse le nombre des personnes directement touchées: il influencera sûrement la vie de la minorité franco-ontarienne; et il pourra même avoir des effets bénéfiques sur le reste des Canadiens.

D'abord, le ministre de la Justice de l'Ontario, pas plus que le ministre de l'Éducation, n'a l'intention de porter la cause en Cour suprême: ce qui affirme l'autorité de la Charte sans qu'on veuille même en discuter. C'est ce qu'on espérait trouver dans une charte des droits; et c'est ce qu'on trouve.

Ensuite, le gouvernement ne peut s'obstiner; il devra donc, dorénavant, s'interroger avant de proposer des lois qui touchent des minorités d'une façon ou d'une autre. La consultation n'est pas populaire auprès des hommes politiques, soient-ils de Toronto, de Québec ou d'Ottawa. S'ils peuvent apprendre à écouter avant d'agir, ils pourront alors accoucher de législations plus respectueuses des populations qu'ils disent servir.

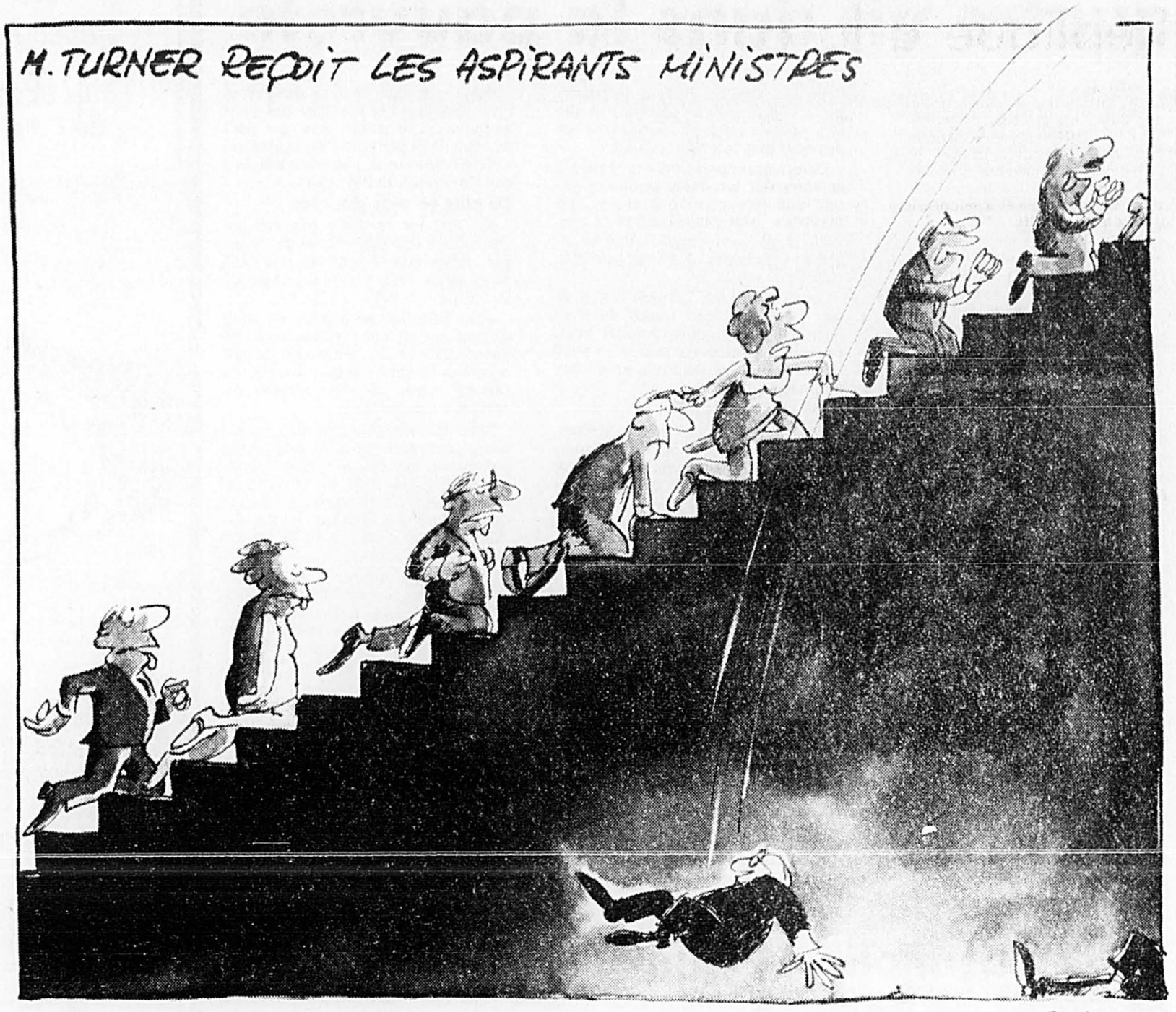
Et puis, l'Ontario n'est pas la pire des provinces canadiennes face à leur minorité. Il est évident que d'autres groupes francophones, par exemple au Manitoba, trouveront un encouragement dans l'article 23 de la Charte canadienne. On sait que les gouvernements conservent des soucis électoraux qui les retiennent dans leur législation: s'ils peuvent s'appuyer sur la Charte, ils profiteront d'un argument dépassant la partisanerie ou l'égoïsme. Et les Canadiens de toutes les origines ethniques pourront, petit à petit, découvrir la place du français dans l'histoire et dans la réalité actuelle du Canada.

Mais la règle s'appliquera partout; l'article 23 également. Il serait fort surprenant que la minorité anglophone du Québec ne s'en serve pas pour imposer au gouvernement la fameuse «clause Canada» dans la non moins fameuse loi 101: les commissions scolaires devront offrir des cours en anglais à tous les Canadiens anglais du Québec.

On sait comme la question est politique; à ce point que le gouvernement était prêt à en faire un objet de négociation. Comme l'Ontario est obligée de poser un geste positif, le Québec pourrait en poser un autre de plein gré.

Car la Charte peut enseigner aussi la bonne volonté, l'acceptation du respect sans y être obligé. Il serait heureux que le gouvernement péquiste amende dès maintenant sa loi 101 concernant les écoles des anglophones; pour que la raison et le respect précèdent, ne serait-ce que d'un pas, le texte de la Charte.

Jean-Guy DUBUC



(Tous droits réservés)



(Collaboration spéciale)

Jacques Dufresne

Michel Foucault

Michel Foucault, le successeur de Jean-Paul Sartre comme figure de proue de la philosophie française, vient de mourir à Paris. Certains le rangeaient parmi les structuralistes, d'autres étaient surtout frappés par ses propos sur la mort de l'homme ou par ses études sur l'histoire de la sexualité, mais tous reconnaissaient en lui un grand penseur. Il tenait lui-même à ce qu'on le distingue des producteurs de livres à succès comme Jacques Attali ou Alvin Toffler.

Si un jour prochain les prisons sont radicalement transformées, c'est peut-être d'abord à lui que nous le devrons, non toutefois parce qu'il aura fait de cette transformation un objet d'étude, mais parce que, en pur théoricien, il aura jeté sur cette institution un regard tel que la représentation qu'on peut s'en faire soit désormais transformée.

Regard est d'ailleurs le mot clé de son oeuvre, comme je le montrerai à propos de l'exemple des prisons et de la sexualité.

Quand, à la fin du XVIIIe siècle, le philosophe anglais Bentham a imaginé le pénitencier moderne, d'où les sévices corporels devaient être exclus, les esprits les plus éclairés ont vu là un progrès, sans s'inquiéter du fait qu'une domination adoucie certes, mais plus hypocrite, plus insidieuse, pouvait se substituer à l'ancienne. C'est ce type d'inquiétude, de soupçon, qui caractérise les recherches de Foucault. C'est ainsi qu'il a vu que, dans la prison de Bentham, tout était conçu de telle sorte que la surveillance puisse se substituer aux sévices corporels en tant que châtiment. Les bourreaux allaient être transformés en voyeurs, et à leurs regards de plus en plus indiscrets allaient bientôt s'ajouter ceux des spécialistes en sciences humaines. Contrairement aux naïfs que nous sommes presque tous, Foucault ne rejette pas a priori l'hypothèse que l'action de ces spécialistes puisse être ambiguë et que, du point de vue du prisonnier, un coup de fouet franc et direct peut être préférable à une analyse psychologique visant à limiter sa responsabilité; préférable aussi à des films, c'est-à-dire à d'autres regards, visant à étaler ses moeurs sexuelles en public.

Dans ce cas comme dans plusieurs autres, Foucault aura retourné contre elles l'arme du soupçon utilisée par les sciences humaines notamment contre la religion et la bourgeoisie. C'est ainsi que ses analyses de la société du XIXe siècle font apparaître le travailleur social comme une espèce de policier en civil qui cache, même à ses propres yeux, son rôle de surveillant derrière une façade d'assistant.

Par des analyses de ce genre, Foucault, incidemment, aura apporté une contribution de première importance à la critique de l'État-providence, cet État qui fait payer toute nouvelle aide par un nouveau contrôle et un nouveau droit de regard sur l'intimité des citoyens.

Dans *La volonté de savoir*, Foucault aborde l'histoire de la sexualité avec le même esprit critique. On connaît les thèses à la mode: depuis des siècles il y aurait une grande répression qui aurait connu son point culminant dans le puritanisme de la fin du XIXe siècle. Le freudisme aurait inauguré une ère de libération dont la révolution des années soixante aurait marqué l'apogée.

Là où les autres voient une répression, Foucault voit plutôt un envahissement de la sexualité par la conscience, c'est-à-dire par le regard. Au Moyen Age la sexualité existait en dehors de la conscience, à sa périphérie; les confesseurs s'intéressaient essentiellement à la matière de l'acte. À partir de la Renaissance et surtout du XVIIe siècle, écrit Foucault, «la volonté de savoir s'est acharnée à constituer une science de la sexualité». Et il montre comment d'une part on a épuré le vocabulaire sexuel devant les enfants et comment, d'autre part, on s'est livré à une analyse de plus en plus serrée et subtile des intentions, de tout l'imaginaire entourant les conditions sexuelles. On attache désormais de l'importance «à toutes les insinuations de la chair: pensées, désirs, imaginations voluptueuses, délectations, mouvements conjoints de l'âme et du corps».

Ce qu'il faut évidemment retenir de cette analyse c'est que la prétendue révolution sexuelle est en réalité une intrusion accentuée de la conscience dans la sexualité et qu'il y a ainsi continuité depuis la Renaissance. La rupture, selon Foucault, serait plutôt le fait du puritanisme, lequel lui apparaît comme une révolte contre l'envahissement de la sexualité par la conscience, révolte qui prend la forme de la négation du sexe, de sa culpabilisation. À défaut de pouvoir séparer le sexe de la conscience en l'innocentant, le puritain tenterait de l'en dissocier en le culpabilisant. Faut-il préciser que, dans cette perspective, les diplômes en sexologie marquent la fin d'une époque plutôt que le commencement d'une ère nouvelle, comme on se plaît à nous le faire croire.

Si la lucidité constitue l'essentiel du génie français, Foucault en est sûrement l'un des meilleurs représentants.



Colistier ou colistière?

On sait qu'aux États-Unis, il revient aux candidats officiels à la présidence de choisir un vice-président ou colistier. Dans l'administration Reagan le poste est occupé par M. Bush. Or, dans les rangs des démocrates on examine l'hypothèse de la désignation d'une femme.

Il y a du «pour» et du «contre», comme on dit. C'est justement parce que les avis sont partagés que la revue *Time*, dans un article aux proportions vraiment encyclopédiques consacré à cette intéressante question, se garde bien de conclure.

Il serait assez normal que la décision de l'équipe Mondale soit commandée par des considérations électorales. M. Reagan, pour quelques paroles imprudentes, s'est acquis une réputation douteuse auprès des ligues féministes. Cette fêlure dans l'armure républicaine pourrait théoriquement être exploitée à l'avantage du concurrent démocrate. Mais bien d'autres considérations, tenant en partie à la géographie, au poids respectif des États et à cent autres facteurs pourraient annuler ce calcul et imposer le choix d'un homme, conformément à la tradition.

Une femme, dites-vous. Mais pourquoi pas un Noir? Justement, voici M. Jesse Jackson. Il pourrait entraîner le vote des Noirs du côté démocrate. Il s'agit du révérend Jesse Jackson, candidat à l'investiture du Parti démocrate et concurrent des Hart et Mondale.

Mais, si on maintient qu'il faut une femme, quelle femme choisir? Une veuve peut-être, les veuves étant deux fois plus nombreuses que les veufs. Ou une laide peut-être, l'esprit profondément dévoyé des hommes et leurs moeurs déplorables ayant mis la beauté féminine au-dessus de tout, pour laisser dans l'ombre tant d'autres belles qualités spécifiquement féminines. N'est-il pas temps de revenir à des valeurs moins éclatantes mais plus sûres?

Ce genre de débats entraîne vite vers la dérision. Probablement parce que les questions sont mal posées. Les questions mal posées ne reçoivent jamais de réponse.

Les générations passées tenaient pour article de foi que la place de la femme est au foyer et celle du prêtre à la sacristie. Les États-Unis vont peut-être innover en désignant un «preacher» comme vice-président, voire une femme comme vice-présidente, dont des circonstances imprévisibles feront peut-être une présidente par voie de succession.

Autres temps, autres moeurs. L'Europe aussi a désigné une femme comme présidente de l'Assemblée européenne, en Mme Simone Veil. On est loin de Gertrude von Le Fort, pour qui l'influence de la femme sur la conduite des affaires de ce monde est d'autant plus réelle, profonde et durable qu'elle est discrète, voire secrète. Les présidents, rois et premiers ministres ont eu des compagnes ou des épouses. Qui dira jamais l'influence bénéfique (quelquefois maléfique) qu'elles ont eue sur le destin des peuples? Madame Reagan a peut-être plus d'influence sur M. Reagan que le vice-président Bush... Pour le meilleur ou pour le pire.

Une femme à la vice-présidence des États-Unis? Pourquoi pas? Et pourquoi pas une présidente en 1988?

La paix s'en trouverait-elle mieux assurée? Madame Thatcher a fait la guerre des Falkland, Mme Kirkpatrick, ambassadeur des É.-U. à l'ONU, fait la guerre en Amérique centrale, Mme Gandhi fait la guerre aux sikhs en Inde, Golda Meir fit la guerre au Moyen-Orient.

Pour pasticher Jean-Jacques Rousseau on dira que la femme est naturellement bonne et que c'est la politique qui la déprave. La politique des hommes, il va sans dire.

Guy CORMIER

LECTURES

«Et vogue le navire»

Les visiteurs français au Québec se font nombreux et personne ne songe à se plaindre que des liens étroits se nouent entre nos deux pays. Il en résulte une collaboration de plus en plus diversifiée et qui contribue à l'enrichissement de tous les partenaires.

Roger DUHAMEL
collaboration spéciale

Il n'en fut pas toujours ainsi. Pendant près d'un siècle après le traité de Paris, les relations officielles n'existent pas avec l'ancienne mère patrie. L'hostilité active entre la France et la Grande-Bretagne ne favorise pas une reprise de contact.

C'est sous le second Empire, grâce surtout à l'anglophilie hautement affichée de Napoléon III, qu'il devient possible pour le gouvernement français de ravirer une amitié un peu amortie avec sa colonie perdue. À l'été de 1855, la corvette *La Capricieuse*, sous le commandement du capitaine de Belvèze, remonte le Saint-Laurent.

Il est erroné de juger de cette initiative dans l'optique lyrique et naïve d'Octave Crémazie. Quand le navire s'éloignera de nos rives, le poète exprimera en des alexandrins sagement rimés toute sa nostalgie et il se demandera s'il reverra jamais le drapeau «déployant au soleil (sa) splendeur tricolore». Il est toutefois certain qu'un bon nombre de nos compatriotes d'alors communient à cette liesse, mais tel n'est pas le but premier de l'opération.

Il n'est que de se reporter aux textes. Quand le ministère de la Marine et le Quai d'Orsay transmettent son ordre de mission à Belvèze, qui est déjà dans la région à titre de commandant de la division navale de Terre-Neuve, les autorités précisent que si l'Empereur s'est résolu à «vaindre sa répugnance», il y a été poussé par «son ardent désir d'ajouter à la prospérité de notre commerce».

Il est donc fortement conseillé au commandant de conserver «une attitude pleine de réserve», puisque «votre mission est purement commerciale». Tout idéalisme est catégoriquement banni. Il s'agit simplement, à des fins mercantiles louables, de spéculer sur «l'attachement profond que la population canadienne paraît nous avoir gardé».

Il n'empêche que cette expédition aura des retombées émotives certaines et sans doute fécondes. Les marins français passent plusieurs semaines à Québec, Trois-Rivières, Montréal, Kingston, Toronto et Ottawa. Partout, ils sont les vedettes de bals et de banquets.

Comme il arrive toujours dans de tels événements, les cocasseries sont de la fête. Le maire de Québec, Joseph Morrin, un médecin d'origine écossaise et de foi presbytérienne, prononce un beau discours de bienvenue qui aurait été rédigé par l'historien François-Xavier Garneau, alors greffier de la ville. Il exprime aux visiteurs sa fierté «de vous revoir, de vous posséder», ce qui est nettement excessif, sinon équivoque. Il hume aussi «la trace odorante» qu'ont laissée les saints prélats Laval et Saint-Vallier...

Tout semble indiquer que le capitaine de Belvèze a fidèlement correspondu aux volontés de son gouvernement. Sa mise à la retraite anticipée a été une piètre récompense de ses bons offices. La bureaucratie pratique rarement la générosité.

Dans ses allocutions publiques, le représentant de la France multiplie les lieux communs de tout repos. Il devient plus intéressant quand il ne s'embarrasse pas de prudentes circonlocutions. Lors de son passage en Ontario, par exemple, il écrit à son ami Roheault de Fleury: «Ce Toronto, là où prévaut l'esprit d'antagonisme le plus prononcé dans le sens anglais et protestant avec une sorte d'hostilité contre le Bas-Canada.» Bien entendu, la situation d'hier n'est pas celle d'aujourd'hui.

Ces renseignements, nous les puisons dans un petit livre rédigé par Mme Eveline Bossé (1). Elle a jugé opportun, au moment où des voiliers remontent le fleuve sous le patronage lointain de Jacques Cartier, de rappeler les premières retrouvailles de la France et du Canada. C'est une pieuse intention.

(1) *Eveline Bossé, La Capricieuse à Québec en 1855, avec une préface de l'ambassadeur Jean Chapdelaine, Editions La Presse, Montréal 1984.*

Réplique à la confession de Julien Bauer

Dans ses deux épîtres du 17 avril, puis du 13 juin, monsieur Julien Bauer use et abuse des colonnes de LA PRESSE pour s'en prendre de façon diffamante et pêle-mêle au Mouvement québécois pour combattre le racisme (MQCR), à la CEQ et à son président en particulier. Nous nous étonnons d'ailleurs que des textes aussi évidemment libelleux trouvent accueil dans LA PRESSE, alors que la jurisprudence a depuis longtemps statué sur la responsabilité du diffuseur en pareils cas. La nature et les prises de position de notre organisation étant d'ordre public, nous ne pouvons cependant pas éviter une mise au point face à certaines allégations de monsieur Bauer.

Ce monsieur développe la thèse suivante: Monsieur Charbonneau, et tout ce que celui-ci touche ou préside, est antisémite, antidémocratique, raciste et pro-terroriste, dans la foulée de Khadafi, de ses oeuvres et de ses pompes. Ce thème de propagande est si gros et grossier qu'on ne sait plus trop par où entreprendre la réfutation. Nous avons d'ailleurs organisé un débat public de clarification sur de telles allégations en juin 1983, débat que tous nos détracteurs d'alors ont soigneusement évité.

Le plaidoyer de monsieur Bauer en faveur d'Israël comme «seul État du peuple juif» nous renvoie tout droit au centre du problème: l'actuel État d'Israël a été constitué en réponse aux pressions et actions du mouvement sioniste international. S'appropriant l'interprétation de l'Ancien Testament au besoin, le sionisme et ses porte-parole ont comme premier principe de qualifier d'antisémite quiconque condamne l'idéologie du sionisme politique et critique les politiques ou certains traits de l'État d'Israël. Les propos de monsieur Bauer sont tellement virulents qu'ils nous rappellent ceux de Meyer Kahano, leader provincial d'un parti politique israélien tellement extrémiste (le Kach) qu'il vient d'être interdit par la Commission électorale israélienne.

Qu'Israël soit un fait politique accompli, nul n'a intérêt à ne pas le reconnaître. Que l'on cesse donc de nous imputer la non-reconnaissance de l'existence d'Israël. Mais quelles sont les frontières d'Israël? Nul ne peut nier l'expansionnisme du projet sioniste, à l'Est comme au Nord, jusqu'au fleuve Litani au Liban par exemple. Mais quel sera le statut de Jérusalem? Nul ne peut nier qu'Israël tente de s'accapparer la Ville sainte à titre de capitale, alors que cette cité est le sanctuaire des trois religions juive, chrétienne et musulmane. Mais quels seront les droits des non-juifs, en Israël et dans les territoires occupés? Nul ne peut nier que les lois fondamentales d'Israël — qui n'a pas de constitution — donnent aux Juifs de toute provenance des droits supérieurs à ceux dont disposent les Palestiniens, habitant pourtant leurs propres terres.

Nul État n'est à l'abri de critiques quant à ce qu'il est et quant à ce qu'il prône, surtout lorsqu'il s'articule à la puissance américaine et qu'il ne cesse de se livrer à des actes unilatéraux d'agression (guerre du Liban) et d'oppresser (colonies de peuplement dans les Territoires occupés). La CEQ ne souhaite pas la destruction d'Israël, mais constate comme un grand nombre de Juifs et d'Israéliens non sionistes qu'Israël ne connaîtra ni la paix intérieure ni la sécurité extérieure, tant et aussi longtemps que son système politique et social sera basé sur la discrimination, l'oppression, l'expansionnnisme, et la confusion entretenue de la religion et de la politique.

Ce n'est pas Khadafi, mais l'éminent rabbin américain Elmer Berger que nous citerons à propos de la nécessité d'être critiques envers Israël:

«Cette allégation irresponsable (l'accusation d'antisémitisme) est habituellement une calomnie, utilisée de façon délibérée pour empêcher un débat libre sur des questions politiques légitimes. La tragédie palestienne se poursuit entre autres raisons parce que trop de décideurs sont piégés par la confusion créée par l'establishment sioniste. Cette propagande présente l'État sioniste sous la couverture du romantisme, du mysticisme, d'une théologie suspecte et de protestations dévotes de moralité. Il n'y aura pas de paix possible (pour Israël) tant que ce manteau de protection ne sera pas écarté, et tant que l'État sioniste ne sera pas amené à la barre des témoins de l'opinion mondiale serré quant à l'idéologie fondamentale qui le soutient et qui l'anime tant en politioque intérieure qu'extérieure...» (1)

En reprenant de tels propos, la CEQ et plusieurs autres organismes québécois, se retrouvent en bonne compagnie parmi les forces qui oeuvrent pour l'atteinte d'une paix durable et juste partout, y compris au Moyen Grient. Toute référence malicieuse à une quelconque filière internationale est totalement oiseuse et pernicieuse. Les faits parlent d'eux-mêmes. Un État ne peut pas espérer la sécurité et la stabilité, si son acte de naissance et son existence commandent l'oppression et la liquidation d'un peuple. Sous Israël, il y a la Palestine. Derrière Israël, il y a les intérêts américains.

La CEQ a parfaitement le droit de définir son champ de relations et de collaboration avec qui elle l'entend, en toute autonomie syndicale et indépendance politique, dans le sens des idéaux qui l'animent. Nous n'avons pas besoin, pour ce faire, ni de Tripoli, ni de Moscou, ni de Bruxelles, ni de Washington. Notre engagement dans la lutte pour la paix et le respect des droits humains et du droit des peuples à leur autodétermination, tant dans ce pays qu'au plan international, suffit à l'établir clairement et devrait mettre fin au type de calomnies que l'on retrouve dans les lettres de monsieur Bauer. À moins que d'aucuns ne nous cherchent qu'une mauvaise querelle.

Le 11 janvier dernier, la Cour d'Appel de Paris a fait taire de pareilles critiques émises par la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) qui avait taxé d'antisémitisme le journal *Le Monde* (M.Fauvet) et MM. Garaudy, Mathiot et Lelong, sous le prétexte que ces derniers y avaient dénoncé le caractère sioniste de l'État d'Israël et l'invasion du Liban pour ce dernier.

Puissions-nous au moins souhaiter que les médias exercent leur vigilance et évitent de reproduire de telles allégations sans fondement!

Le Bureau national de la CEQ
Yvon CHARBONNEAU
Simon CLICHE
Raymond JOHNSTON
Egide MALTAIS
Ginette DION
Alice GAGNON
Marie GAGNON
Serge LÉVESQUE
Lorraine PAGÉ
Monique GIROUX

(1) *Conférence prononcée à l'Université d'Oregon, février 1984, intitulée «Diplomacy by Exorcism».*
LA PRESSE,

La passion rend aveugle, dit-on. Il semble que celle de M. Julien Bauer le rende, de surcroît, complètement sourd! Les lecteurs et lectrices de LA PRESSE qui auront lu le 13 juin dernier la lettre de M. Bauer, auront sans doute été choqués par le langage outrancier, d'ailleurs totalement indigne d'un journal qui se respecte. M. Bauer ne semble pas connaître la différence entre polémique et diffamation, ni distinguer entre régime raciste et régime répressif. Pas mal du tout pour un professeur de Sciences politiques.

Il est parfaitement inutile de répondre ici aux accusations et insinuations grossières vociférées par M. Bauer dans les colonnes de ce journal. Nous avons maintes fois expliqué nos positions; mais il n'est pire sourd que celui qui ne veut entendre.

Si M. Bauer sort de ses gonds chaque fois qu'il entend une critique de l'État d'Israël, on comprend qu'il ne veuille pas y vivre de peur d'être sérieusement incommodé par toutes les critiques formulées par les citoyens israéliens eux-mêmes. Il ne pourrait sans doute pas soulager sa bile en déversant son fiel et ses accusations insensées d'antisémitisme contre des Juifs critiquant les politiques israéliennes beaucoup plus hardiment que quiconque ici.

Tout en nous accusant de nous intéresser démesurément à Israël, M. Bauer nous pousse à y revenir encore une fois afin de clarifier la confusion qu'il a voulu semer sur les questions de fond, à savoir:

1) Les politiques de l'État d'Israël sont-elles oui ou non racistes?

2) Des organismes ou individus quels qu'ils soient (politiques, journalistes ou aures) sont-ils oui ou non en droit de critiquer publiquement certaines politiques de l'État d'Istaël sans automatiquement encourir des menaces, des intimidations et des accusations odieuses d'antisémitisme?

Concernant la première question, citons simplement quelques extraits de la conférence de M. Ilan Halévi (journaliste juif et israélien lui-même) lors de son passage à Montréal dans le cadre du symposium sur les peuples colonisés et leurs droits nationaux organisé par le MQCR.

«Il y a toute une série de lois et de dispositions qui fondent le caractère juif de l'État d'Israël comme par exemple la loi du retour. Cette loi donne automatiquement à tout Juif venant de n'importe où au monde les droits de citoyen juif en Israël, alors même que ces droits sont niés aux citoyens non-Juifs de l'État d'Israël nés sur place.

L'État d'Israël n'est donc pas l'État des citoyens israéliens ou des habitants de l'État d'Israël, c'est l'État des Juifs du monde entier.

L'organisme d'acquisition des terres, le Fonds national juif, déclare que les terres acquises par lui sont propriété inaliénable du peuple juif, pas du peuple israélien.

Si vous ouvrez un annuaire de statistiques officielles en Israël, vous découvrez qu'il n'y a pas de mortalité infantile israélienne, mais il y a une mortalité infantile juive et une non juive. Il n'y a pas d'agriculture israélienne, il y a une agriculture juive et une non juive. Il y a des tomates juives et des tomates non juives.

En ce sens, le caractère raciste de la société israélienne ne réside pas dans une disposition idéologique. Il ne s'agit pas de la somme totale des préjugés individuels que les Juifs israéliens nourrissent à l'encontre des citoyens arabes. Il s'agit d'un système institutionnel.

Pour prendre un exemple qui est particulièrement éclairant, 85% de la superficie du territoire de la terre d'Israël dans ses frontières d'avant 1967 sont officiellement définis comme zones de développement. Ces zones de développement sont régies par les statuts discriminatoires du Fonds national juif et les non-Juifs, en l'occurence les Arabes palestiniens, n'ont pas le droit d'y résider de façon permanente.

«Lorsque l'Etat d'Israël a été proclamé en 1948, les lois britanniques (que plusieurs Juifs jugeaient pires que les lois nazies) ont été conservées intactes par le nouveau gouvernement. Ces lois ont été appliquées à l'encontre de la population palestinienne. Ce sont des lois qui permettent entre autres l'assignation à résidence, la déportation, le dynamitage des maisons, la confiscation des biens sans aucune procédure judiciaire par décret de l'Officier militaire ou de son représentant.

«La répression culturelle prend des formes multiples. Il y a eu des lois maintenant pour interdire par exemple l'usage du mot «Palestine». On peut être arrêté dans les territoires occupés si on porte une petite broche ou une petite chaine avec le mot «Palestine» écrit, ou toute autre forme d'utilisation de ce mot-là.»

«Cette répression culturelle atteint parfois les limites de l'absurde. En 1980, le Gouverneur militaire de la ville de Ramallah a fait une descente sur une galerie de peinture et il a saisi un grand nombre de tableaux d'un peintre palestinien, Antoine Mansour, les déclarant peintures subversives et interdites. (Il y avait entre autres, une nature morte représentant un vase avec des fleurs qui a été jugée subversive parce que les fleurs avaient les couleurs du drapeau palestinien.

«On pourrait donner d'autrs exemples de pratiques obscurantistes. Par exemple, aujourd'hui en Israël, dans tous les livres d'arithmétique et d'algèbre, le signe «plus» (+) a été supprimé parce que c'est une croix! Il a été remplacé par une espèce de «T» renversé, c'est-à-dire que les deux lignes ne se croisent pas. Et ce ne sont pas des pratiques marginales. Les examens du baccalauréat et tous les examens scolaires aujourd'hui utilisent ce nouveau signe.

«Alors je pense que cette idée d'Israël comme un État développé moderne qui est le bastion de la démocratie occidentale au Moyen-Orient, est une idée qui est très commode pour obtenir le soutien des Occidentaux ou mobiliser les sentiments de supériorité racistes des Occidentaux parmi les Juifs d'Occident. Elle est tout à fait infondée dans la réalité israélienne.

Voilà sans doute matière à réflexion pour ceux et celles qui trouvaient peut-être exagérées les accusations de racisme à l'endroit d'Israël. Les parallèles qu'on purrait faire avec le régime raciste d'Afrique du Sud, et dans une certaine mesure avec le régime nazi, sont frappants.

D'ailleurs, la presse israélienne elle-même parle maintenant ouvertement de la sud-africanisation de l'État d'Israël.

Quant à la deuxième question, il apparait clairement que la propagande sioniste croit avoir trouvé le remède miracle pour faire oublier autant que possible les crimes commis par l'État d'Israël contre les Palestiniens. Il suffit d'accuser tous ceux et celles qui osent critiquer les politiques israéliennes d'être antisémites.

Il ne faudrait pas croire que ce genre d'accusations soit limité au Canada. Ainsi, par exemple, récemment au Danemark, un député socialiste, M. Steen Folke, avait injustement été accusé d'antisémitisme par un chirurgien, Dr Lademann, pour avoir dénoncé publiquement les politiques de l'État d'Israël. M. Steen Folke a intenté une poursuite pour diffamation contre le chirurgien et le tribunal de Aalborg a jugé en faveur de M. Steen Folke.

Cette méthode d'intimidation envers ceux et celles qui osent se prononcer en faveur du droit des Palestiniens ressemble étrangement aux persécutions nazies à l'endroit des milliers de Polonais, d'Allemands et d'autres Européens qui ont eu le courage de défendre malgré tout leurs amis Juifs. Seuls les acteurs ont changé de rôle.

Nous tenons encore une fois à réaffirmer que la lutte contre toutes les formes de racisme y compris l'antisémitisme fait partie intégrante de notre combat. Il n'est pas nécessaire d'être antipalestinien ni anti-arabe pour être authentiquement contre le racisme anti-juif. D'ailleurs, comme l'a affirmé M. Ilan Halévi: «Les antisémites ne sont pas seulement les ennemis des Juifs, ce sont aussi et très directement les ennemis du peuple palestinien.»

Patrice VEZINA
Président
Mouvement québécois pour combattre le racisme (MQCR)

NDLR — *Avec la publication de cette double réplique, LA PRESSE entend mettre un pont final à cette querelle regrettable, aux proportions exceptionnelles, qu'elle souhaite ne plus revoir dans ses pages.*

Une mise au point au sujet de l'épilepsie

Les médias faisaient état, dernièrrement, à l'occasion d'un procès pour meurtre, d'un sujet épileptique qui, à l'occasion supposément d'une «crise», aurait tué une femme et l'enfant de cette dernière.

Ces allégations de violence délictueuse comme expression de l'épilepsie ont semé l'émoi chez les personnes épileptiques, leurs parents et leurs proches ainsi qu'au niveau des associations vouées à la promotion des personnes épileptiques et à la défense de leurs droits.

Le comité scientifique d'Épilepsie Montréal, composé du Dr Guy Geoffroy, du Dr Guy Rémillard et de M. Maurice Barker, psychologue ainsi que le Dr Pierre Gloor de l'hôpital et Institut neurologique de Montréal et du Dr André Barbeau de l'Institut de recherches cliniques de Montréal, ne veulent absolument pas prendre position dans cette affaire juridique et ont attendu que le jugement soit rendu avant de se permettre l'intervention suivante.

Le comité scientifique d'Épilepsie Montréal de même que les docteurs ci-haut mentionnés ne mettent pas non plus en doute les connaissnces, l'expérience ni l'intégrité des médecins experts qui ont témoigné dans cette cause. D'ailleurs Épilepsie Montréal s'exclut complètement du contexte de cette affaire juridique pour faire les commentaires généraux suivants n'ayant comme but unique que de renseigner la population sur le comportement des sujets atteints de cette fréquente affection neurologique.

1—Il est impossible qu'un délit organisé, planifié, dirigé puisse être l'expression d'une crise épileptique.

2—La grande majorité des personnes épileptiques ont un comportement social normal.

3—Un comportement impulsif peut être relié à un désordre neurologique (se compliquant ou non d'épilepsie); il est aussi très souvent secondaire à une pathologie affective de nature psychologique.

La violence n'est donc pas un symptôme habituel de l'épilepsie et les personnes épileptiques ne doivent pas être considérées comme des sujets ayant nécessairement des problèmes de personnalité ou de comportement.

Épilepsie Montréal

Le plan final de la SOTAN

A quand le dévoilement du plan directeur final proposé par la SOTAN en vue de l'aménagement des terrains Angus? M. Koury, président de la SOTAN, à la suite des audience publiques de mars et avril, nous le promettait pour la mi-mai. Nous voilà à la mi-juin et rien encore. Dans les groupes populaires qui travaillent au suivi du dossier, les paris sont ouverts quant à la date de sortie du plan final: autour du 17 juin pendant que tous les médias seront tournés vers le congrès à la direction du Parti libéral du Canada; entre la St-Jean-Baptiste et la Confédération alors que tout le Québec est un peu au ralenti; ou quelques jours avant ou après l'arrivée des grands voiliers où ce sera la ville de Québec qui attirera l'attention des Québécois.

En fait, tout porte à croire que la SOTAN désire que son schéma d'aménagement final sorte dans l'ombre. Et ce qui est le plus dramatique, c'est que la SOTAN le rendra public à une période de l'année où les organismes populaires ralentissent leurs activités et seront donc moins bien armés pour réagir ou pour relancer le débat si le plan final ne respecte pas les demandes répétées du milieu.

De plus, les groupes populaires tentent d'organiser un débat public sur la question où seraient réunis les responsables du dossier. Des réponses nous sont parvenues des élus provinciaux et fédéraux. De la ville de Montréal, c'est le mutisme... La simple politesse aurait été d'envoyer un accusé de réception. Une telle attitude face à l'électorat est déplorable.

La toute première expérience de consultation de la population montréalaise avant la réalisation d'un projet d'aménagement urbain n'aura-t-elle été qu'une mauvaise plaisanterie?

Lucie ROYER
Association des locataires
Hochelaga-Maisonneuve

Dossier Cadillac-Fairview

Bravo à Lysiane Gagnon pour ses trois textes concernant le projet Cadillac-Fairview (La Presse, 19-22-24 mai 81).

En tant que citoyen du Grand Montréal, j'appuie entièrement le dires de ces trois textes et demande instamment aux responsables ad hoc — s'il s'en trouve — le retrait complet du projet ou, «à tout le moins, comme le dit Mme Gagnon, un moratoire prolongé assorti d'une vaste consultation publique». Un véritable, si possible, et non pas un sondage bidon.

Une autre solution, style fonction publique, serait peut-être celle-ci: qu'un haut fonctionnaire oublie tout le dossier dans un de ses tiroirs, et qu'il ne se souvienne plus duquel... Il lui faudra un bon 20 ans pour le retrouver.

Ce qui me frappe le plus dans ce projet, c'est sa superfluité, sa boursouflure. Un hyper-pléonasme. Une grosse verrue! Made in Toronto. Et l'on veut nous l'implanter, nous l'imposer en plein dans le visage de notre métropole. Toute une chirurgie plastique.

Le pire, c'est que Toronto, qui s'est implanté elle-même une verrue similaire et qui s'aperçoit peu à peu que ce fut une erreur, veut réparer cette erreur en nous en larguant une pareille. Après quoi, elle pourra dire à Montréal: «Toi aussi t'as une grosse verrue! Mais moi, j'ai eu la première, l'originale. Toi, tu n'as qu'une copie, de sorte que désormais non seulement tu as perdu ta beauté naturelle, mais en plus ta laideur n'est qu'une copie de la mienne, nannan!»

Et le pire du pire, c'est que nos magistrats acceptent, gobent tout ça non seulement les yeux fermés, mais avec des courbettes. (...)

Stephen GRENIER STINI
Longueuil

Un homme doit rester

M. Jean Chrétien
Ministre de l'Énergie
Ottawa

Le combat est terminé; l'un des plus farouches. Soyez-en fier. John Turner aura besoin de vous lors des prochaines élections générales et le premier à l'admettre est John Turner lui-même.

Le nom de Chrétien est lié d'une façon indissoluble à l'histoire du Canada: le rôle prépondérant que vous avez joué dans le référendum (1980) et le rapatriement (1982).

Je vous supplie de continuer à servir les Canadiens et le Parti libéral du Canada comme vous l'avez si loyalement fait au cours des vingt et une dernières années. Vous avez servi sous le Prix Nobel Pearson et sous le plus grand premier ministre de notre histoire, M. Pierre Elliott Trudeau.

Connaissant John Turner, vous aurez une place de choix dans le prochain cabinet Turner. Mme Iona Campagnolo vous a dépeint comme «l'homme le plus populaire et aussi le pilier du parti». Vous êtes pour John Turner ce que Lucien Saulnier a été pour Jean Drapeau: à la fois indispensable et l'éminence grise.

Lucien L'ECUYER, fils
Montréal

À Louis-H.-Lafontaine

Ça y est! Le couperet est tombé. Les débats étaient pourtant bien amorcés, des informations habituellement réservées à des bureaucrates faisaient l'objet d'une discussion publique et les principaux intéressés faisaient entendre leurs points de vue, à une exception près: les «bénéficiaires».

M. Laurin nous a habitués à ses réformes par en haut. Le rapport de la commission d'enquête avait mis l'accent sur le gigantisme de l'hôpital, c'est bien connu que de gros appareils centralisés ne favorisent guère les communications. Qu'à cela ne tienne, M. Laurin, un brin populiste, va régler le problème en divisant l'hôpital en trois parties, on sait compter au ministère des Affaires sociales. Et de l'argent, il y en a, on a trouvé un vieux $10, millions qui trainait dans un bas de laine. Voilà pour l'argent, voilà pour la réforme!

Mais la comédie n'est pas terminée. Comble de l'illogisme, on annonce une commission d'enquête sur l'ensemble de la pratique psychiatrique à Montréal. Ainsi, on a déjà décidé de l'orientation des réformes dans le plus gros hôpital de la communauté urbaine avant même de connaître la situation d'ensemble de cette même communauté.

Il fallait agir vite et bien, on l'a fait. Mission accomplie, la galerie applaudit, la situation semble bien contrôlée. Malheureusement pour nous, contrairement à ce qui s'est passé pour la réforme Laurin en éducation, il n'y a pas eu de remaniement ministériel au bon moment. À moins que M. Laurin agisse si rapidement par peur d'un remaniement. Qui sait, il y a peut-être de ces traumatismes dont seul les ministres psychiatres ont le secret...

Germain DALLAIRE
Préposé aux bénéficiaires
à Louis-H.-Lafontaine

Une bonne couverture

Monsieur Michel Girard
LA PRESSE,

Le 34e congrès annuel de la Chambre de commerce de Montréal qui vient de se terminer, s'est soldé par un éclatant succès: une organisation bien rodée, une assistance record mais pour faire ressortir les principaux points discutés, une couverture de presse omniprésente et bien soignée.

Au nom du Conseil d'administration et en mon nom personnel, je tiens à vous remercier, ainsi que votre journal qui a eu l'obligeance de vous y déléguer, de votre excellent travail professionnel qui a su donner à la Chambre de commerce de Montréal une bonne visibilité et démontrer à vos lecteurs assidus le chemin de l'Excellération.

Le vice-président exécutif
et directeur général
André VALLERAND

la presse 100 ans

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 ». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	**ANNONCES CLASSÉES**	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes du lundi au vendredi 8h à 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	**GRANDES ANNONCES**	
COMPTABILITÉ		Détaillants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Tele-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrieres et professions, nominations	285-7320

Le nouveau Philips PC: plus puissant que le IBM.

Communiquez avec Systèmes d'informatique Philips au (514) 284-9333.

LA PRESSE

100 ans d'actualités

Guy Favreau démissionne

Le juge Dorion est convaincu que Me Denis a bien offert les $20,000

par Jacques Pigeon

OTTAWA — Le dévoilement du contenu du rapport Dorion **(le 29 juin 1965)**, sur l'affaire Rivard, a sérieusement ébranlé l'administration libérale et forcé le premier ministre à accepter la démission de M. Guy Favreau du poste de ministre de la Justice.

Face aux regards inquisiteurs de l'opposition, M. Lester B. Pearson a réaffirmé sa foi absolue en l'intégrité et l'honnêteté du député de Papineau et déclaré qu'il lui confiera sous peu un autre portefeuille.

Ce sont les critiques du rôle de M. Favreau contenues dans le rapport Dorion, qui ont entraîné cette suite d'événements inattendus. Le juge soutient que le ministre de la Justice aurait dû, avant de prendre la décision de ne pas porter d'accusations contre Me Raymond Denis, soumettre d'abord le dossier aux conseillers juridiques de son ministère.

Aujourd'hui, le commissaire croit qu'une preuve «prima facie» (à première vue) a été établie devant lui selon laquelle Me Raymond Denis, alors chef de cabinet du ministre de l'Immigration, a offert un pot-de-vin de $20,000 à Me Pierre Lamontagne pour que ce dernier ne s'oppose pas à la libération sous caution du présumé trafiquant de drogues Lucien Rivard.

Par ailleurs, le juge estime que le ministre de la Justice était «justifiable», en septembre dernier, de croire qu'une plainte portée contre Me Denis serait difficilement prouvée devant les tribunaux».

La RCMP est critiquée

Dans ce rapport lourd de conséquences politiques et juridiques, la conduite de la RCMP n'échappe pas aux critiques du juge Frédéric Dorion. Ce dernier blâme la «force» tout au long du document et parle des «graves conséquences» que peuvent entraîner certains de ses actes.

Le ministre, dit le juge, n'avait certes pas une connaissance suffisante du dossier pour prendre la décision qui s'imposait mais cependant «était sous l'impression que les officiers de la RCMP lui avaient exposé tous les faits pertinents à l'affaire.»

Peu après sept heures hier soir, M. Pearson a déclaré que le gouvernement a demandé au sous-ministre de la Justice d'étudier le cas de Me Raymond Denis pour déterminer si l'on doit ou non porter une plainte devant les tribunaux. Le premier ministre a promis de prendre «toutes les mesures qui s'imposeront dans les autres cas». (...)

La démission dramatique du ministre de la Justice a presque éclipsé le rôle de premier plan du député de Dollard, M. Guy Rouleau, que le juge critique très sévèrement dans son rapport.

L'ex-secrétaire parlementaire du premier ministre a tenté, dit le juge, d'utiliser l'influence que lui procurait sa fonction pour tenter d'obtenir l'admission à caution de Lucien Rivard.

L'intervention de M. Rouleau constitue certainement un acte répréhensible, affirme le commissaire, mais ne contient pas les éléments nécessaires à la perpétration d'une infraction criminelle.

Dans son rapport, le juge Dorion tient à souligner que la conduite de l'autre ministre dont le nom a été mêlé à l'affaire, soit M. René Tremblay, alors ministre de l'Immigration et patron de M. Denis, «a été absolument irréprochable».

Les épithètes que le juge ajoute aux noms de Robert Gignac et Eddy Lechasseur et de Mme Lucien Rivard n'ont rien d'élogieux mais sont éloquents. Le témoignage de l'épouse du célèbre évadé «est un tissu de mensonges» et les deux autres se sont parjurés à maintes reprises.

Le juge affirme également que Guy Masson, l'entremetteur libéral, et Raymond Denis ont tous deux menti. On sait que Guy Masson a déclaré à l'enquête avoir dit à son ami Raymond Denis que $50,000 à $60,000 étaient disponibles pour la caisse du parti libéral. Bien plus, Masson a, de son propre aveu, offert ces derniers au trésorier du parti, le sénateur Louis-P. Gélinas, qui a cependant refusé de le rencontrer.

Moins de trente-six heures avant l'ajournement de la session, ce rapport tant attendu a quand même eu l'effet d'une bombe. M. Guy Favreau était des plus confiants avant sa publication, mais hier après-midi, quelques minutes après que M. Pearson l'eût rendu public, il s'est précipité dans le bureau du premier ministre, une lettre de démission à la main. C'est là que M. Pearson l'a convaincu d'accepter un autre poste au sein du gouvernement.



Le ministre de la Justice Guy Favreau vient de remettre sa démission au premier ministre Lester B. Pearson.



Page consacrée aux yachts luxueux et publiée le *29 juin 1907*.

Projet de mise en valeur immobilière du secteur de l'avenue McGill College

par Claude Beauchamp

LES plans d'un gigantesque projet de mise en valeur immobilière, que ses auteurs qualifient de l'un des plus audacieux jamais entrepris sur le continent nord-américain, ont été dévoilés hier **(29 juin 1965)** à Montréal.

Englobant le quadrilatère formé par les rues Sherbrooke, Université, Ste-Catherine et Mansfield, ce projet de nouvelles constructions et de rénovation urbaine couvre presque 20 acres de terrain dans le centre des affaires et sa réalisation complète nécessitera des mises de fonds se totalisant à quelque $125,000,000.

La mise en valeur sera principalement entreprise par The T. Eaton Co. Limited et First National Property Corporation, qui ont formé, à cette fin, la société Mace Development Ltd., qui deviendra propriétaire des terrains et sera chargée de la réalisation du projet. First National Property Corporation est une filiale de Metropolitan & Provicial Properties Limited de Londres. C'est le délégué commercial du Québec à Londres, M. Hughes Lapointe, qui a fait le lien entre les sociétés britanniques et canadiennes intéressées au projet.

Un boulevard de 115 pieds de largeur

Le point principal de la proposition soumise par Mace Development Ltd. est la création d'un immense boulevard, 115 pieds de largeur, s'étendant sur toute la longueur de l'actuelle avenue McGill College, depuis la Place Ville-Marie jusqu'à l'entrée de l'université McGill. Ce boulevard sera bordé d'arcades et divisé en son centre par une série de mails ombragés qui, séparant les voies carossables, minimiseront les effets de la circulation routière. L'élargissement de l'avenue McGill College permettra également d'avoir une vue sur le Mont-Royal à partir de ce centre des affaires.

L'idée de ce projet n'est pas nouvelle, un urbaniste au service de la Ville de Montréal l'ayant proposée dès 1946, mais la construction du métro lui a donné une nouvelle impulsion. En effet, selon les promoteurs du projet, le commerce au détail se déplacera au nord de la rue Sainte-Catherine. On projette donc d'établir un axe nord-sud, au niveau de l'avenue McGill College. (...)

Première phase du projet en septembre

La première phase de la construction du développement commencera au plus tard en septembre prochain et on prévoit qu'elle sera terminée au printemps de 1967.

Cette première phase, qui nécessitera des investissements de $30,000,000, comprend la construction d'un nouvel immeuble Eaton sur le terrain situé au nord du magasin actuel, de la majeure partie de l'édifice abritant la Galerie Victoria, et d'un édifice à bureaux professionnels de 15 étages, qui sera érigé au coin nord-ouest de la rue Université et de l'avenue Kennedy. (...)



Les trois cosmonautes soviétiques, que l'on voit ici durant leur entraînement, ont été trouvés morts à bord de la capsule *Soyouz II*, après son atterrissage, hier *(29 juin 1971)*, au retour d'un voyage dan l'espace qui leur avait permis d'établir un record d'endurance de 24 jours. Il s'agissait, dans l'ordre habituel, de l'ingénieur Vladislav Volkov, du commandant Georgi Dobrovolsky et de l'ingénieur Viktor Patsayev. En ouvrant l'écoutille à la suite d'un atterrissage sans failles, les techniciens ont trouvé attachés à leurs sièges, et sans vie, les trois cosmonaute qui avaient communiqué avec le contrôle terrestre pour la dernière fois au moment d'allumer les rétrofusées destinées à ralentir la capsule lors de la rentrée dans l'atmosphère.

Ouverture du pont Champlain

par Denis MASSE

LE pont Champlain sera ouvert à la circulation aujourd'hui **(29 juin 1962)** à partir de 4 heures de l'après-midi.

Cette nouvelle, qui réjouira nombre d'automobilistes, a été annoncée hier par le directeur du port de Montréal, M. Guy Beaudet, au nom du Conseil des ports nationaux qui administrera le nouveau pont.

L'ouverture du pont, a souligné M. Beaudet, se fera donc trois mois plus tôt que prévu. Une cérémonie officielle marquant l'inauguration du pont aura lieu en juillet; on en prépare actuellement les détails.

«Une rumeur voulant que M. Diefenbaker vienne inaugurer le pont Champlain, le jour de la St-Jean-Baptiste, était sans fondement», a rappelé le directeur du port de Montréal.

Le nouveau pont à six voies franchit le fleuve St-Laurent près de l'Ile des Soeurs, traverse le bassin de Laprairie et passe au-dessus de la voie maritime. Sa construction avait commencé en 1957.

D'une longueur de plus de quatre milles, il aura coûté $35 millions, une fois toutes les voies d'accès terminées; il est le quatrième pont reliant l'Ile de Montréal à la rive sud. Un volume total d'environ 12,000 véhicules pourront y passer en une heure, dans les deux directions.

25 cents

Comme prévu également, il en coûtera 25 cents aux automobilistes pour passer d'une extrémité à l'autre du pont. De nouveaux jetons ont été frappés mais les anciennes pièces qui servaient au pont Jacques-Cartier seront aussi acceptées.

Du côté de Montréal, le pont Champlain aura trois voies d'accès. Dès demain, on y accèdera par la rue Wellington. Une voie s'y engage à l'intersection des rues Rhéaume et Wellington, tandis que la sortie est prévue par la rue May.

Une seconde voie doit emprunter le tunnel de la rue Atwater; elle sera prête l'été prochain. Enfin, une troisième débouchera sur les rues St-Antoine et St-Jacques, mais elle dépend d'une entente à conclure entre le Conseil des ports nationaux et la ville de Montréal. La ville de Verdun doit aussi absorber une partie du coût de ces voies d'accès.

Sur la rive sud, le pont sera relié aux routes provinciales numéros 3 et 9.

Presque toute la structure du pont Champlain est faite de béton précontraint. Seule la partie qui enjambe la voie maritime est en acier. Il s'agit d'une travée en porte-à-faux de 2,485 pieds de longueur et pesant environ 11,000 tonnes, qui assure aux navires passant sous le pont une hauteur libre de 120 pieds. (...)

C'EST ARRIVÉ UN 29 JUIN

1983 — Le principal contrat de construction des frégates va à la St. John Shipbuilding, au Nouveau-Brunswick, mais le fédéral assure le Québec de retombées économiques d'au moins $966 millions. — Signature de l'accord selon lequel la société française Pechiney construira une aluminerie à Bécancour.

1981 — Le gouvernement canadien annonce la création du *Prix humanitaire Terry Fox*. — Hu Yabang succède à Hua Guofeng (en poste depuis 1976) comme président du Parti communiste chinois.

1979 — La Banque Canadienne Nationale (BCN) et la Banque Provinciale (BP) annoncent une fusion. La nouvelle Banque Nationale du Canada a un actif de 14 milliards de dollars, elle vient au 6e rang et possède 800 succursales.

1978 — Le coroner Stanislas Déry rend un verdict de mort accidentel à la suite de l'accident qui a entraîné la mort d'un moniteur et de 12 jeunes garçons, 18 jours plus tôt sur le lac Témiscamingue.

1977 — Au cours d'une conférence à Toronto, M. Claude Ryan, alors directeur du *Devoir*, prédit l'échec du futur référendum sur la souveraineté du Québec.

1975 — Enlevée cinq jours plus tôt, Mme Léna Blanchet, une sexagénaire, est retrouvée saine et sauve dans une grange abandonnée, en Estrie.

1974 — Le danseur-étoile Mikhaïl Barichnikov, du ballet Kirov, fausse compagnie à la troupe du Bolchoï alors en tournée au Canada.

1972 — La peine de mort est désormais interdite aux États-Unis; ainsi en décide la Cour Suprême par un vote de 5 à 4.

1971 — La société Rayonier Québec Inc. annonce un investissement de $500 millions à Port-Cartier.

1966 — L'aviation américaine bombarde des dépôts de carburant de Hanoï et de Haïphong en réplique aux infiltrations intensifiées du Viet-nam du Nord.

1961 — Les Américains parviennent à placer sur orbite trois satellites simultanément.

1960 — Le gouvernement cubain confisque une raffinerie de pétrole américaine qui avait refusé de raffiner du pétrole russe.

1955 — Les créditistes albertains de E.C. Manning obtiennent un sixième mandat consécutif.

1945 — L'Ukraine des Carpates (connue sous le nom de Ruthénie sous l'occupation tchécoslovaque) est rattachée à l'Union soviétique.

1939 — Le *Dixie Clipper* devient le premier avion de l'histoire à assurer un service régulier de transport de voyageurs entre l'Amérique et l'Europe.

1932 — Berlin réclame une révision du traité de Versailles et menace de cesser de payer ses réparations de guerre.

1930 — Canonisation des huit saints martyrs canadiens par le pape Pie XI, à Rome.

1925 — Quelque 65 personnes perdent la vie lorsqu'un tremblement de terre frappe la région de Santa Barbara, en Californie.

1916 — Sir Roger Casement, l'instigateur de la révolte d'Irlande, est reconnu coupable de haute trahison et condamné à mort.

1894 — Les locaux du journal anglophone montréalais *Witness* sont détruits par une bombe.

Québec tentera de régulariser le statut des occupants de 20 000 lots sans titre de propriété

QUÉBEC — Avec l'entrée en vigueur, le 1er juillet, de la Loi sur les terres publiques agricoles et de ses règlements, quelque 20 000 lots, de 100 acres chacun en moyenne, dont les propriétaires ne détiennent pas les droits de propriété pourront être régularisés d'ici deux ans.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

C'est ce qu'a annoncé hier M. Jean Garon, ministre de l'Agriculture, en signalant que les nouvelles dispositions marqueront un tournant dans l'histoire foncière québécoise.

Elles permettront en effet de liquider une fois pour toutes une situation extrêmement embrouillée qui pénalise des milliers de citoyens privés d'un véritable droit de propriété sur des terrains qu'ils occupent parfois depuis des générations.

Parce qu'ils ne possèdent pas les titres de propriété, les citoyens visés par la mesure ne peuvent pas hypothéquer leur propriété, recevoir des indemnités en cas d'expropriation, participer à des programmes de subvention pour la construction ou la rénovation de leur résidence ou encore concéder des servitudes.

Ces lots sans titre se trouvent un peu partout au Québec. Ils sont surtout concentrés dans les régions qui ont connu les dernières vagues de colonisation comme l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie.

Ils constituent une entrave aux agriculteurs qui désirent agrandir ou consolider leur entreprise par l'exploitation d'un ou de plusieurs lots forestiers puisqu'il est quasi impossible d'acquérir ces terres publiques. Le ministre estime à deux millions d'acres les superficies ainsi paralysées depuis des générations.

Deux types de dossiers

Le ministère de l'Agriculture a constitué un groupe de travail de 38 personnes afin de s'occuper de ce problème. Il vise deux types de dossiers : les lots sous billet de location et les lots occupés par des *squatters*.

Les 10 000 lots sous billet de location sont des terres concédées avec une promesse de vente comportant certaines conditions. Ces personnes ou leurs descendants occupent ces lots depuis des dizaines d'années, sans que personne ne se soit jamais soucié de vérifier si les conditions ont été remplies.

Il y a aussi le cas de personnes qui occupent un emplacement sur un lot public sans avoir jamais demandé d'autorisation au gouvernement même si, dans plusieurs cas, ils ont un titre de propriété. Ce sont les *squatters*.

Que doivent faire les personnes occupant un lot sous billet de location pour régulariser leur situation ? Ils doivent rencontrer un représentant du ministère qui leur indiquera les pièces manquantes au dossier ; faire une demande pour l'obtention des lettres patentes et en payer les frais de délivrance (entre $150 et $250) ; fournir, s'il y a lieu, les titres manquants à la chaîne de titres ou de preuves d'occupation et payer tout solde dû sur le prix de la concession.

Quant aux *squatters*, ils devront accomplir les mêmes démarches tout en fournissant une preuve d'occupation comme un reçu de taxes. Après avoir analysé leur dossier, le ministère les avisera du prix de vente qu'ils devront acquitter pour l'obtention des lettres patentes.

Le prix de vente sera déterminé selon un pourcentage de la valeur marchande du fonds de terre, sans les améliorations ; l'utilisation réelle des lieux ; la durée d'occupation prouvée ; et la présence ou l'absence de titres précaires.

Le prix peut être réduit de 15 p. cent de la valeur marchande si l'occupant fournit une chaîne de titres d'une durée égale à son occupation et de 10 p. cent s'il fournit une preuve d'une utilisation réelle des lieux.

M. Garon a indiqué qu'aucune vente ne sera consentie à un prix inférieur à $300 puisque ce montant est destiné à couvrir les frais de délivrance des lettres patentes et les frais d'ouverture du dossier. En général, les lots peuvent être évalués entre $4 et $100 l'acre, selon leur situation.

La région de Québec

L'opération doit débuter dès le 1er juillet dans la région de Québec par des séances d'information à l'intention des citoyens visés. Par la suite, on procédera à la constitution des dossiers personnels et au règlement des titres.

Ensuite viendra le tour de la région de Gaspé, à compter du 15 juillet, de l'Abitibi-Témiscamingue, à compter du 15 août, du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, le 1er septembre, de la région de Montréal, de l'Estrie et de l'Outaouais, le 15 septembre, et enfin du Saguenay-Lac-Saint-Jean, à partir du 1er novembre.

L'Ordre du Canada à 18 Québécois

OTTAWA (PC) — Soixante-quatorze personnes, dont 18 du Québec, ont été nommées hier à l'Ordre du Canada, la plus grande distinction canadienne, par le gouverneur général, Mme Jeanne Sauvé, chancelier et compagnon principal de l'Ordre.

Les décorations seront remises aux titulaires au cours d'une cérémonie qui aura lieu le 3 octobre prochain. L'Ordre, dont la reine est la souveraine, fut institué en 1967 pour reconnaître les contributions exceptionnellles dans divers domaines.

Voici la liste des titulaires québécois :

- Mme Ludmilla Chiriaeff (compagnon), Montréal ;
- M. Roch Bolduc (officier), Sainte-Foy ;
- Mme Madeleine Joubert, Outremont ;
- Mme Claire Martin, Québec ;
- Mme Brenda Milner, Montréal ;
- M. Jean-Guy Paquet, Saint-Romuald d'Etchemin ;
- M. Lucien G. Rolland, Montréal ;
- M. Henri Audet, Trois-Rivières ;
- M. Lucien Des Marais, Montréal ;
- Mme Monique Duval, Québec ;
- M. Pierre Fafard, L'islet ;
- Le père Louis Genest csv, Rigaud ;
- M. Philippe Latulipe, Lorretteville ;
- M. Zotique Lespérance, Montréal ;
- M. Oscar Mercure, Lévis ;
- M. Léonard Otis, Saint-Damase ;
- M. Max Stern, Montréal ;
- Mme Louise Vaillancourt, Outremont.

Les nominations annoncées hier ont été faites par le gouverneur général d'après les recommandations du Conseil consultatif, sous la présidence de M. J. Mavor Moore, en l'absence, alors, d'un juge en chef de la Cour suprême du Canada.

Nos jolies poupées font de la musique!



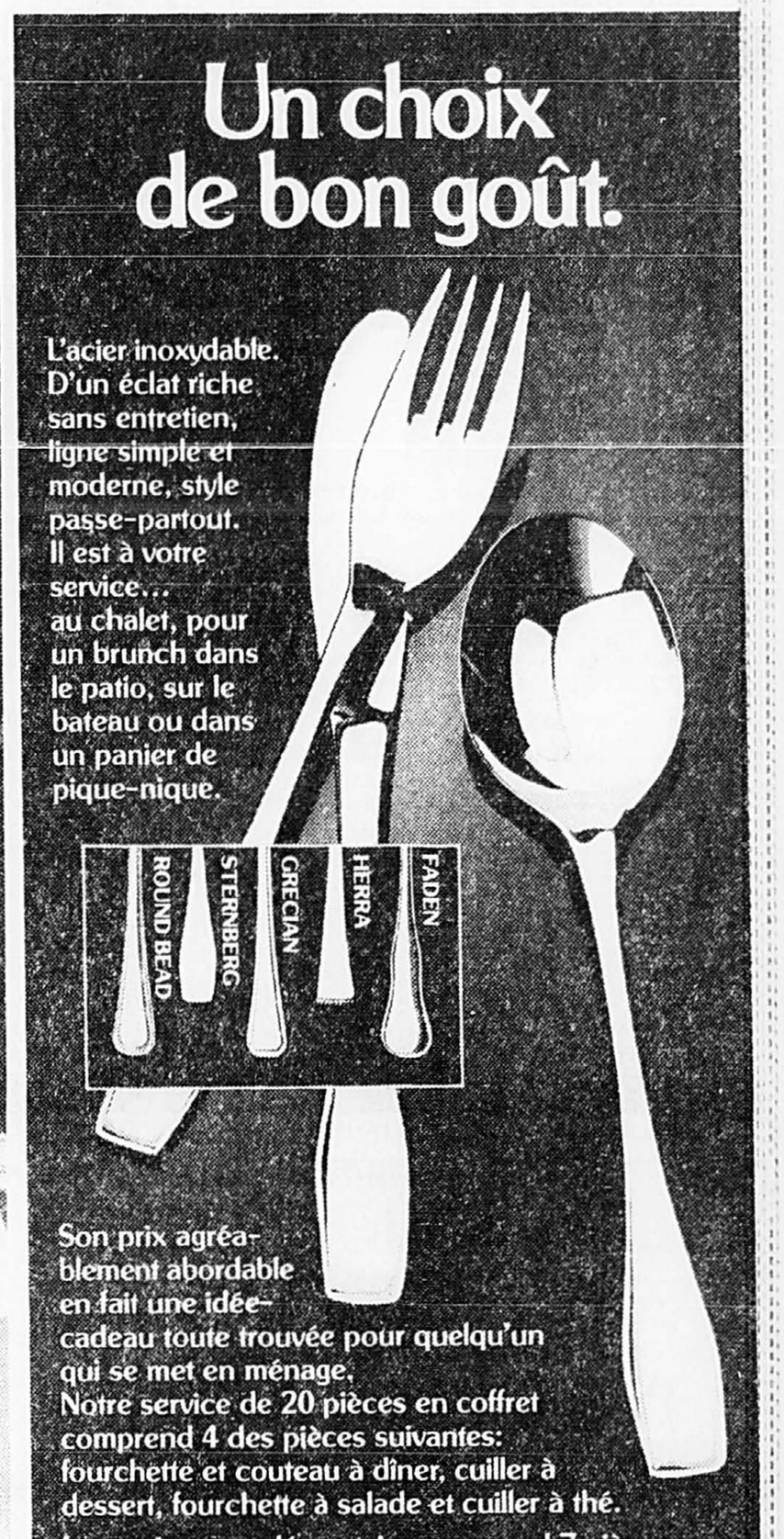
Les collectionneurs apprécieront particulièrement notre série de poupées, filles et garçons, dont la tête, les mains et les pieds sont en porcelaine. Ces poupées ont aussi du talent! En remontant tout simplement le mécanisme, elles vous joueront de beaux airs.

Non représenté, un support en métal offert en 3 hauteurs, coûtant $3.50 ou moins, et sur lequel on peut placer ces jolies poupées.

Ci-dessus, 3 poupées de notre collection. À gauche, Becky, 19," $39. Le matelot, 12½," $35. À droite, Moppet, 12½," $39.

BIRKS JOAILLIERS

Un choix de bon goût.



L'acier inoxydable. D'un éclat riche, sans entretien, ligne simple et moderne, style passe-partout. Il est à votre service... au chalet, pour un brunch dans le patio, sur le bateau ou dans un panier de pique-nique.

Son prix agréablement abordable en fait une idée-cadeau toute trouvée pour quelqu'un qui se met en ménage.
Notre service de 20 pièces en coffret comprend 4 des pièces suivantes: fourchette et couteau à dîner, cuiller à dessert, fourchette à salade et cuiller à thé.
Le service complémentaire comprend 7 pièces de service: une cuiller de table et une autre ajourée, une fourchette, un couteau à beurre, une cuiller à sucre, une louche et une pelle à tarte.

Service complémentaire de 7 pièces offert dans tous les décors, sauf le Herra, $35
Service de 20 pièces en coffret, décors Perle et Sternberg (représenté), $45
Herra et Faden, $55, Grecian, $65

BIRKS JOAILLIERS

Possédez votre propre vignette



Avec ce solide instrument en cuivre que vous pouvez vous procurer par l'entremise de Birks, vous pourrez facilement graver en relief votre propre vignette sur la page titre de vos livres ou sur des documents personnels. Elle peut même servir d'en-tête de lettre!

Votre vignette personnelle comprend votre nom au bas, 3 lettres initiales au centre et, dans le haut, l'une de ces 3 inscriptions: (1) Ex-libris (2) Du bureau de (3) De la cuisine de.

Nous nous occuperons de tout chez Birks.
Délai d'environ 6 semaines
Le tout, $34.95

BIRKS JOAILLIERS

NOUVEAU Maintenant ouvert au public

A. Gold & Sons RABAIS JUSQU'À 80% AU MAGASIN DE L'ENTREPÔT

SUR VÊTEMENTS MODE POUR HOMMES ET FEMMES NON DISPONIBLES DANS NOS MAGASINS

SUPER ÉPARGNES • SUPER AUBAINES • VOUS N'AVEZ JAMAIS VU UN ENTREPÔT COMME CELUI-CI AUPARAVANT!

Du mardi au vendredi de 9h a.m. à 6h p.m. Samedi de 9h a.m. à 5h p.m. Fermé le lundi

2050, RUE BLEURY 1er étage Magasin de l'Entrepôt

COIN PRÉSIDENT-KENNEDY ENTRE SHERBROOKE ET DE MAISONNEUVE

Place des Arts sortie Bleury

Le nouveau Philips PC: plus de capacité d'extension que le IBM.

Communiquez avec Systèmes d'informatique Philips au (514) 284-9333.

PUBLICITÉ

UN RÔLE DE PAIX POUR LE CANADA EN AMÉRIQUE CENTRALE

La situation en Amérique centrale s'aggrave de jour en jour; nous pensons que le Canada doit jouer un rôle plus actif dans la recherche d'une solution politique et négociée. Des élections générales auront lieu bientôt au Canada. Nous pensons que quel que soit le gouvernement élu, les députés devront tenir compte de la volonté exprimée par un nombre croissant de citoyennes et citoyens désireux que le Canada développe une politique de paix en Amérique centrale. C'est pourquoi nous présentons les propositions suivantes à l'opinion publique invitant chaque personne, chaque groupe et chaque institution à les soumettre au prochain gouvernement.

Monsieur Turner, depuis plusieurs mois, certaines déclarations canadiennes plus fermes qu'à l'accoutumée révèlent que le Canada possède déjà plusieurs éléments d'une véritable politique étrangère en Amérique centrale:

1) Dans son analyse de la situation

«Le Canada a clairement dit interpréter les événements en Amérique centrale de façon différente des États-Unis. Nous ne tentons pas d'isoler le Nicaragua. Nous tentons de comprendre les transformations sociales qui s'y développent... Il faut reconnaître les changements et améliorations encourus au Nicaragua, même si la réalité est encore complexe et que tout n'y est pas noir ou blanc.»

(Allan Mac Eachen) 16 avril 84, entrevue radio CBC

«Les problèmes fondamentaux d'Amérique centrale proviennent d'une longue histoire de répression politique économique et sociale. On n'y rétablira pas de stabilité avant d'avoir significativement tenu compte des forces de changement ni avant que le progrès économique et social ne fasse baisser les pressions explosives de la frustration populaire.»

(Allan Mac Eachen) le 3 juin 1983

«Je crois qu'il serait erroné de dire que ce qui arrive là (en Amérique centrale) est entièrement relié à la rivalité Est-Ouest. Les pays centro-américains ont plein de choses à faire pour renforcer leurs économies, leur organisation sociale, leur politique et faire en sorte de bien gérer leurs affaires. Mais lorsque vous ajoutez à cela l'intrusion d'étrangers, sous forme de conseillers militaires ou de forces militaires, vous compliquez dangereusement la situation et vous entravez, avec des obstacles supplémentaires, les nécessaires changements sociaux et politiques.»

(Allan Mac Eachen) 16 avril 84, CBC Radio Morningside

«Oui il est généralement reconnu qu'il y a un soutien américain aux Contras. Ce serait difficile pour moi de le prouver parce que nous n'avons pas cette sorte de capacité mais il est certainement largement reconnu que l'effort est soutenu par les États-Unis. Et sur le minage des eaux nicaraguayennes, il semble conclu qu'au moins les États-Unis sont impliqués. À ma connaissance aucun porte-parole officiel américain ne l'a dit aussi clairement mais les preuves venant de Washington me semblent suffisamment nombreuses ces jours derniers pour indiquer qu'il y a implication américaine dans le minage des ports.»

(Allan Mac Eachen) 16 avril 84, CBC Radio Morningside

2) Au niveau des principes qu'il défend

«Selon nous, les États ont le droit de suivre les idéologies décidées par leur peuple. Lorsqu'un pays choisit un chemin socialiste, ou même marxiste, il ne s'en retrouve pas automatiquement propulsé dans l'orbite soviétique. Les politiques internes qu'adoptent les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ne sont pas en soi une menace aux intérêts de l'hémisphère. Ce n'est que lorsque des pays adoptent des systèmes propulsant délibérément les rivalités Est-Ouest dans la région, ou qu'ils cherchent à déstabiliser leurs voisins, qu'il y a effectivement menace... Nous préférons laisser les pays choisir leur propre voie pour leur propre développement. S'ils donnent suite à leurs obligations sociales et humanitaires envers leurs peuples et s'ils font en sorte de répondre aux besoins de leurs peuples, ils auront l'aide et le soutien du Canada.»

(P.E. Trudeau) Ste-Lucie, février 1983, aux chefs d'États des Caraïbes du Commonwealth

3) Dans l'importance qu'il accorde aux solutions autochtones et au dialogue entre les parties

À plusieurs reprises depuis septembre dernier, le Canada s'est prononcé en faveur du dialogue. Encore tout récemment:

«Je crois que sur l'essentiel nous avons pas mal le même point de vue que celui des ministres du Contadora et il faut rester en lien avec eux parce qu'ils sont au front. Ils sont au front et nous avons dit que nous les soutiendrions dans leurs efforts de solution régionale et croyez-moi cette solution doit venir de l'intérieur de ces pays avec leurs voisins. Elle ne viendra pas de l'extérieur. Nous avons aidé politiquement, nous pouvons aider économiquement par de l'aide au développement mais nous ne pouvons imposer nos solutions à ces pays. Je ne crois pas cela possible.»

Q: Nous... les Nord-américains?

«Nous les Nord-américains ni aucun autre pays dans le monde».

(Allan MacEachen) 16 avril 83, CBC Radio Morningside

«Ce dont on a besoin actuellement c'est d'un effort majeur au plan international permettant à l'opinion mondiale de faire pression sur les pays qui y sont (impliqués en Amérique centrale) afin qu'ils s'en retirent sous certaines conditions; c'est ce que les ministres du groupe Contadora tentent de faire.»

(Allan Mac Eachen) 16 avril 83, entrevue radio CBC

«Nous avons dit être en désaccord avec la présence militaire de quelque tierce partie que ce soit en Amérique centrale; cela inclut les États-Unis comme toute autre présence étrangère, comme les Cubains ou l'Union soviétique. Ce serait bien que toutes (ces tierces parties) sortent et laissent les peuples d'Amérique centrale trouver leurs propres solutions... Et c'est parce que nous croyons que la démilitarisation est la vraie solution, que nous soutenons le travail du groupe de Cantadora...

(Allan Mac Eachen) 11 avril 83, Le Point, Radio-Canada

4) Lors de votes plus courageux aux Nations-Unies

En décembre dernier, après quelques années d'abstention systématique sur certaines questions, le Canada a proposé (1 fois) et soutenu (2 fois) 2 propositions exprimant entre autres choses, «sa plus profonde préoccupation devant les violations répétées des droits humains» au Salvador et au Guatémala (votes à l'encontre des USA).

Nous sommes d'accord avec ces prises de position du Canada et nous encourageons nos ministres à les maintenir. Cependant il manque encore quelques morceaux importants à une authentique politique étrangère en Amérique centrale, et qui constituent des obstacles à franchir:

A) Dépasser la «diplomatie tranquille»

L'exemple de l'invasion de la Grenade, sans égard à l'opinion du Canada, le montre bien: le Canada n'a rien gagné à maintenir sa politique étrangère dans l'ombre des É-U.A. L'exemple du Mexique, qui n'hésite pas à diverger carrément des É.U.A. mais réussit pourtant à s'en faire respecter, doit inciter le Canada à jouer fermement son rôle en Amérique centrale.

Au moment où le Canada commence à affirmer des points de vue divergents de ceux des É.U.A., il ne doit pas baisser (MAIS PLUTÔT AMPLIFIER le volume de ses haut-parleurs, sinon la position canadienne y perdra aussitôt toute crédibilité.

B) Accroître la représentation canadienne

«Je crois qu'il serait probablement mieux que le Canada ait une plus forte présence, au Nicaragua par exemple, et je crois que ma visite a certainement accru ma conscience. Les développements à l'intérieur et à l'extérieur du Nicaragua sont très importants et nous devrions en prendre connaissance objectivement, connaître les faits et la vérité, et ne pas être, disons, affectés par les idéologies préconçues, ce qui est un danger pour des étrangers comme moi.»

(Allan Mac Eachen) 12 avril 84, en direct de Tegucipalga, Honduras

Quand donnerez-vous suite à cette opinion que nous partageons entièrement?

RECOMMANDATIONS

Monsieur Turner, nous croyons que le Canada gagnerait à formuler une politique indépendante face à l'Amérique centrale et nous croyons que pour consolider la crédibilité de ces nombreuses déclarations, il faudrait, à court terme:

1. «Monter le volume»

- Faire preuve de très grande fermeté et clarté, dans vos déclarations, sur les dangers énormes de l'intervention actuelle, directe et indirecte, des États-Unis en Amérique centrale.
- Suscite et se joindre à des déclarations internationales rejetant vigoureusement la politique actuelle des États-Unis dans la région.

2. Salvador

- Continuer de condamner la violation systématique des droits humains.
- Reconnaître à la suite de nombreux pays, dont la France et le Mexique, le FDR/FMLN comme étant une force politique représentative.
- Maintenir la suspension de l'aide bilatérale (de gouvernement à gouvernement); suspendre également l'aide multilatérale (qui implique plusieurs pays aideurs et qui passe par le Fonds monétaire international, le FMI, et la Banque mondiale).
- Insister auprès de Washington sur la nécessité de négociations politiques visant à instaurer un gouvernement provisoire auquel participerait l'opposition (FDR/FMLN).

3. Nicaragua

- Donner la priorité au Nicaragua dans l'aide canadienne à la région.
- Ouvrir une ambassade à Managua, avec ambassadeur résidant.
- Offrir l'aide canadienne dans le déminage des eaux nicaraguayennes (comme le suggérait entre autres M. Maurice Dupras, président du sous-comité parlementaire sur les relations du Canada avec l'Amérique latine et les Caraïbes).
- Proposer le soutien du Canada aux prochaines élections.
- Renouveler l'appui du Canada aux propositions de paix précises que le Nicaragua faisait en octobre 83.

4. Honduras

- Poser deux conditions à la poursuite de l'aide bilatérale à ce pays:
  - — qu'il respecte le principe de non-intervention dans les affaires d'un autre pays (le Nicaragua);
  - — qu'il interrompe son soutien aux contras qui assaillent le Nicaragua.

5. Guatemala

- Continuer de condamner la violation systématique des droits humains.
- Maintenir la suspension de l'aide bilatérale; suspendre, en plus, la participation canadienne à l'aide multilatérale (FMI, BM).
- Suspendre les programmes préférentiels de la Société pour l'expansion des exportations, la S.E.E., au Guatemala.

6. Costa Rica

- Appuyer la «Déclaration de neutralité» du Costa Rica, mais...
- Exprimer la préoccupation du Canada face à l'emploi du territoire costaricain pour mener des attaques contre le Nicaragua.
- Contribuer à renforcer l'indépendance costaricaine par une aide économique.

Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ)
Centrale de l'enseignement, Québec (CEQ)
Confédération des Syndicats Nationaux (CSN)
Syndicat des Professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)
Centre International de Solidarité Ouvrière (CISO)
Conseil du Travail de Montréal (CTM)
Association Provinciale des enseignants Protestants du Québec (PAPT)
Syndicat des Travailleurs Unis de l'Électricité, Radio, Machinerie (FTQ)
Conseil Central de Montréal (CSN)
Conseil Central de Québec (CSN)
Conseil Central de Drummondville (CSN)
Conseil Central de Gaspésie et Iles de la Madeleine (CSN)
Conseil Central de Granby (CSN)
Conseil Central Haut Richelieu (CSN)
Conseil Central Lanaudière (CSN)
Conseil Central de Sherbrooke (CSN)
Conseil Central Richelieu
Yamaska (CSN)
Conseil Central de Sept-Iles (CSN)
Conseil Central de l'Outaouais (CSN)
Conseil Central de Shawinigan (CSN)
Conseil Central du Bas St-Laurent (CSN)
Conseil Central de Sorel (CSN)
Conseil Central du Sud-Ouest Québécois (CSN)
Conseil Central de Thetford-Mines (CSN)
Conseil Central de Victoriaville (CSN)
Syndicat de l'Enseignement du Grand Portage (CEQ)

Syndicat des Enseignants et Enseignantes de Le Royer (CEQ)
Syndicat des Professeurs du Québec Métropolitain (CEQ)
Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de l'Enseignement Chauveau-Charlesbourg (CEQ)
Syndicat de l'Enseignement de Champlain (CEQ)
Syndicat de l'Enseignement de la région de Drummondville (CEQ)
Syndicat des Enseignants de Laval (CEQ)
Syndicat des Professeurs d'université (CEQ)
Syndicat de l'Enseignement de la région du FER (CEQ)
Syndicat de l'Enseignement de la région des Ville-Iles (CEQ)
Syndicat des Enseignantes et Enseignants du CÉGEP de Victoriaville (CEQ)
Fédération des Enseignantes et Enseignants du CÉGEP (CEQ)
Syndicat des professeurs de CÉGEP de Saint-Hyacinthe (CSN)
Syndicat des professeurs du CÉGEP de F.X. Garneau (CSN)
Syndicat des professeurs du CÉGEP Édouard-Montpetit (CSN)
Syndicat des professeurs du CÉGEP Dawson (CSN)
Syndicat des professeurs du CÉGEP de Maisonneuve (CSN)
Syndicat des professeurs du CÉGEP de Valleyfield (CSN)
Syndicat des professeurs du CÉGEP de Vanier (CSN)
Syndicat des professeurs du CÉGEP de l'Outaouais (CSN)
Syndicat des professeurs du CÉGEP de Montmorency (CSN)
Syndicat des professeurs du CÉGEP de Sept-Iles (CSN)
Syndicat des professeurs du CÉGEP de Hauterive (CSN)
Syndicat des professeurs du CÉGEP de Saint-Jean (CSN)

Syndicat des professeurs du CÉGEP de Saint-Lambert (CSN)
Syndicat des professeurs du CÉGEP de Jonquière (CSN)
Syndicat des professeurs du CÉGEP de St-Jérôme (CSN)
Syndicat des professeurs du CÉGEP de Rimouski (CSN)
Syndicat de l'enseignement du CÉGEP André-Laurendeau (CSN)
Syndicat des Enseignantes et Enseignants du CÉGEP Sorel-Tracy (CSN)
Syndicat des Chargée(es) de cours de l'UQAM (CSN)
Syndicat des professeurs du CÉGEP de Trois-Rivières (CSN)
Syndicat des professeurs du CÉGEP de St-Laurent (CSN)
Syndicat des professeurs du CÉGEP d'Ahuntsic (CSN)
Syndicat des professeurs du CÉGEP de la Pocatière (CSN)
Syndicat des professeurs du CÉGEP de la région de l'Amiante (CSN)
Syndicat des Enseignantes et enseignants du Collège de Sherbrooke (CSN)
Syndicat des professeurs du CÉGEP de Chicoutimi (CSN)
Syndicat des Enseignantes et Enseignants du CÉGEP de Gaspé (CSN)
SCFP 313 Hôpital Rivière-des-Prairies
Syndicat des employés de la Commission des droits de la personne
Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la clinique Pointe-Saint-Charles (CSN)
Association italienne des travailleurs immigrants et leur famille (FILEF)
Association des Travailleurs Immigrants de Québec (ATIQ)
Syndicat des employés(es) de la caisse des travailleurs de Québec (CSN)

Union of Ville Marie Social Service employee's (CSN)
Syndicat des employés(es) Conseil de la CEQ
Syndicat de l'Enseignement de Champlain (CEQ)
Status of Women committee John Abbot Faculty Association
Dawson central American support committee
International YMCA
Réseau Québécois des comités de Solidarité avec l'Amérique centrale
Comité Marathon Amérique centrale
Coalition contre l'intervention américaine en Amérique centrale et dans les Caraïbes
Tables des groupes de solidarité internationale de St-Hyacinthe
Solidarité Québec Amérique latine (SQAL)
Développement et Paix (St-Léonard)
Développement et Paix (St-Jérôme)
Développement et Paix (Gatineau-Hull)
Développement et Paix (Rouyn-Noranda)
Développement et Paix (Sherbrooke)
Développement et Paix (Granby)
Carrefour d'Amitié Québec-Cuba
Solidarité Laurentides Amérique centrale
Carrefour de Solidarité Internationale
Carrefour Tiers-monde
Service d'entraide international
Comité Québec-Salvador
Comité Guatemala-Honduras (Québec)
Comité Québécois de solidarité avec le Nicaragua
Comité Bois-Francs Amérique centrale
Centre de solidarité internationale d'Alma

Comité de solidarité avec le peuple du Salvador, de Roberval, St-Félicien et Pointe-Bleue
Comité de solidarité avec le peuple de Salvador de Sorel
Comité de solidarité avec le Salvador Farabundo Marti
Comité des amis du Salvador
Collectif Guazapa
Collectif d'information sur le Guatemala
Collectif d'information sur le Nicaragua
Comité de solidarité avec l'Amérique centrale du Sud-Ouest de Montréal
Comité de solidarité de Trois-Rivières
Comité Montréal-Salvador
Comité Estrien Amérique centrale
Comité Uqam Amérique centrale
Comité de solidarité avec l'Amérique centrale de l'université Concordia
Fraternité Chapina
Solidarité Magog
Commission de défense des droits de l'Homme du Chili
Revue Commentarios
Disparus Tiers-monde
Fédération Latino-américaine des familles des détenus disparus
Comité de solidarité avec les travailleurs polonais
Rallye Tiers-monde
CRÉDI Launaudière
SUCO Québec
Les missionnaires Oblats
Projet Plowshares
Revue Contre Temps
Association Québec Palestine
Service de Préparation à la Vie
Mission St-Viateur
Comité Chrétien pour les droits humains en Amérique latine
Soeurs N.-D.-du-Bon-Conseil de
Soeurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception
Soeurs Auxiliatrices
La Ligue des Droits et Libertés
Rallye Tiers-monde (Estrie)

Mouvement action Chômage (Montréal)
Mouvements des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie
Centre des Ressources Universitaire en développement
Collectif des Femmes contre l'intervention américaine en Amérique centrale
Collectif des Femmes Immigrantes
La Voix des Femmes
Action Travail des Femmes
Women's Peace and Study Group
Centre de santé pour les femmes de Québec
Solidarité Femme (5e monde)
Gay Montréal Association
Parents of gays
La coalition des groupes gais et lesbiens de Montréal
Comité de Solidarité Québec Philippines
Le C.A. de la caisse populaire des syndicats nationaux de Montréal
Association Nationale des Étudiants et Étudiantes du Québec (ANEQ)
Association Générale des Étudiants et Étudiantes de l'UQAM (AGEUQAM)
Association Générale des Étudiants et Étudiantes du CÉGEP de Rosemont
Association Générale des Étudiants et Étudiantes du CÉGEP Lionel-Groulx
Confédération des Associations étudiantes de l'Université Laval
Regroupement Autonome des Jeunes (RAJ)
RAJ Montréal RAJ Québec
Jeunesse du Monde
Jeunesse du Monde (Montréal)
Jeunesse Ouvrière Chrétienne (Québec)
Maison des Jeunes l'Accoudé
Centre étudiant de recherche et formation (CEREF)
Coalition Québécoise pour le désarmement et la paix

Mouvement régional pour la paix et le désarmement de Québec
Groupe désarmement et paix de l'UQAM
Groupe désarmement et paix de l'Université de Montréal
Groupe de recherche sur l'écologie sociale
Service d'information sur le désarmement
McGill employees's for Nuclear disarmement
Projet Québécois pour le désarmement de Hull
Collectif pour la paix et le désarmement de l'Outaouais
Mouvement Option-Paix (Hull)
Mouvement Action - Vert
Amis(es) de la Terre (Québec)
Artistes pour la paix
Union des Pacifistes du Québec
NDG disarmement group
Comité de défense des droits des détenus de Québec
Medical aid for El Salvador
ADDS Saint-Henri
Service Juridique Petite Bourgogne de Pointe-St-Charles
Justice et Social Action Committee
Local Ensemble
Québec Public Interest Research Group
Ressources-Media
Journal Droit de Parole
Quebec et Black educator
Association des Juristes
Nouveau Parti Démocratique (Québec)
Mouvement Socialiste (Québec)
Gauche Socialiste
Gauche Socialiste (Québec)
Groupe Socialiste des travailleurs
Warren Allmand, député C.C.
Guy Bisaillon, député A.N.
CONS. MUN. R.C.M.:
Arnold Bennet,

André Berthelet,
André Cardinal,
Jean Doré,
Michael Fainstat,
John Gardiner,
Konstantinos Georgoulis,
Abe Limonchik,
Pierre Yves Melançon,
Robert Perreault,
Michel Prescott,
Marvin Rotrand,
Hubert Simard.
Pierre Marin
Louise Boucher, avocate
Madeleine Parent
Jacques Beaudoin, STM-CSN
Pierre Lemaire, APM-CEQ
Pierre Goldberger, Séminaire Uni
Thomas C. Edmonds, Séminaire Uni
Lucie Dagenais, CSN
Lea Roback
Leo Roback
Colette Provost
Yves Vaillancourt, UQAM
Donna Mergler
Martin Duckworth,
Audrey Schirmor
Juanita Westmoreland-Traoré
Raymond Boyer
Marguerite Taillefer
Marcel Pepin, président du Mouvement socialiste
Gérard Talbot, secrétaire d Mouvement socialiste
Robert Cou
Jean
Zaida Nunez,
Georges LeBel, UQA
Daphnée Boyer
Donald Sugden
Yves Legault
Jacques Desmarais, avocat
Giuseppe Sciortino, FILEF

Claude Melançon
Catherine Anderson
Judith Bergeron
Pierre Beaucage
Lucie Chamberland
Gorgia Carpenter
Rolande Chatelein
Emily Dryadale
Coralie Ducheno
Bernard Houle
Rév. A. Farguhar
Gilles Hébert
Serge Coiteux
J. Godefroid
Rev. Charles Eddis
Pierre Gauthier
Jean-Guy Lewis
Fred Jones
Luger Mageau
Jean Bernard Fournier
Normand Beaumier
Nathalie Duhamel
Lucie Maltais
Marc Nolin
Nicole Deslongchamps
Andrew Howick
Ginette Thériault
Yolande Cohen
François
Pierre Marc
Louis-Joseph Gouin
Réjean Rochon
Roy
Paul Jones
Jan Warne
Eddie Howell
Claude Morin

Un tronçon de la piste cyclable nord-sud

■ Le président du comité exécutif de Montréal, Yvon Lamarre, et quelques autres membres du conseil municipal procéderont à 19h 30 mardi à l'ouverture du premier tronçon de la piste cyclable nord-sud, entre les boulevards Crémazie et Gouin, rue Christophe-Colomb. Ce premier tronçon sera de 3,2 km, et une fois terminée, la piste aura 11,8 km.

C'est également mardi que l'aréna Maurice-Richard, ravagé par un incendie l'an passé, ouvrira à nouveau ses portes et, dès le lendemain, le premier concert populaire y sera présenté.



DANS LES PARCS

Jean-Paul Charbonneau

La roulotte et Chouinard et Compagnie

■ La Roulotte qui fait la tournée des parcs de Montréal à chaque été a repris son chemin, emmenant avec elle amour, grenouille et ogre, un monde merveilleux de conte de fée, qu'elle va présenter le soir, pour la plus grande joie des enfants et de ceux qui savent retrouver leur enfance.

Cette semaine, la Roulotte sera aux endroits suivants :

—mardi, 20h 30, au parc Chabanel, à l'angle des rues Chabanel et Galinée ;

—mercredi, 20h 30, au parc Pélican, angle le boulevard Masson et le 1ere Avenue, dans le quartier Rosemont ;

—jeudi, 20h 30, au parc Rougemont, angle les rues Ontario et Bossuet ;

—vendredi, 20h 30, au parc Lafontaine, près des rues Rachel et Calixa Lavallée.

Pour ce qui est du spectacle de marionnettes Chouinard et Compagnie présenté par le Théâtre de l'oeil, il sera présenté, à 14h 30 mercredi, au parc Chabanel, à la même heure jeudi, au parc Pélican, et, vendredi toujours à 14h 30, au parc Rougemont.

Pour les 6 à 14 ans

■ Même si au Service des sports et loisirs de Montréal dit que plus que jamais cet été sera celui des ***tout-petits,*** le groupe d'âge de 6 à 14 n'a pas été oublié. Ces jeunes sont invités à participer, à compter du 4 juillet, aux clubs de vacances. Plusieurs jeux de plein air seront pratiqués dans ces clubs, sous la direction de moniteurs qualifiés. Il y aura aussi des activités à caractère social, culturel ou sportif, des jeux d'équipe et des sorties.

Par contre, les 7 à 14 ans, peuvent participer aux camps sportifs qui ont lieu au Centre Claude-Robillard.

Pour plus d'information, on peut communiquer avec le Service des sports et loisirs au numéro 725-3691.

Les jeunes Lavallois au lac des Sables

■ La première sortie organisée par le Service des loisirs de Laval pour les garçons et filles qui sont membres des parcs communautaires ou des camps de jour aura lieu les 3 et 5 juillet.

Mardi, ce sont les jeunes fréquentant les parcs des secteurs Chomedey, Sainte-Dorothée, Laval-Ouest, Laval-sur-le-Lac, Fabreville et Sainte-Rose qui se rendront au lac des Sables, à Sainte-Agathe.

Mercredi, ce sera au tour des jeunes des quartiers Saint-Vincent, Saint-François, Duvernay, Pont-Viau, Laval-des-Rapides, Vimont et Auteuil.

Pour participer à cette excursion, un jeune doit être dûment enregistré. Les inscriptions pour le premier bloc se terminent à 16 h30 ***aujourd'hui.*** Pour s'inscrire, il faut se rendre au parc le plus proche. On peut aussi se renseigner en composant le numéro 663-9010. Les parents sont priés de prendre note qu'il ne reste aucune place pour les secteurs Chomedey, Fabreville et Sainte-Rose pour la première session.

Pas moins de 2 200 garçons et filles sont inscrits déjà dans les différents parcs. Le thème de la semaine prochaine sera : « Le vent dans les voiles », ce qui coincide parfaitement avec les visites du lac des Sables, endroit idéal pour la pratique de la planche à voile.

Le deuxième bloc commencera le 23 juillet et on peut déjà s'inscrire.

À Montréal-Nord et Chambly

■ À Montréal-Nord, les jeunes n'ont pas été oubliés non plus. Des activités spéciales ont été mises sur pied pour les 6 à 8 ans et pour les 9 à 12 ans. Information, 322-7787.

À Chambly, les Fêtes du bassin de Chambly prendront fin dimanche par la présentation d'une série d'activités comprenant des spectacles pour enfants et tours d'hélicoptère.

Pour que les activités dans les parcs soient annoncées dans cette chronique, les Services municipaux de loisirs de la région métropolitaine sont invités à faire parvenir leurs communiqués à Jean-Paul Charbonneau, service de l'information, 7, rue Saint-Jacques, H2Y 1K9.

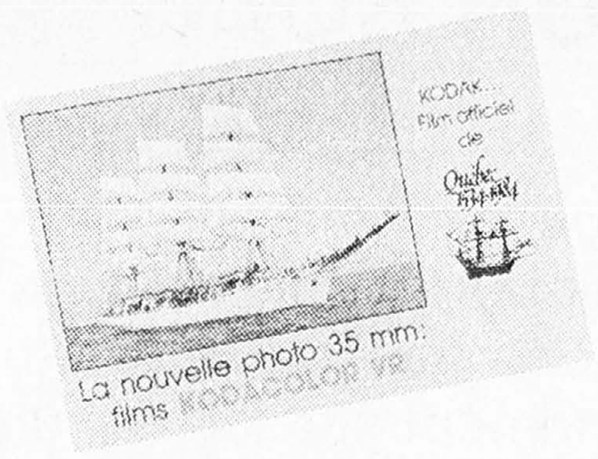
Chez les musulmans de Montréal, c'est la fête après le jeûne

■ Les 30 000 musulmans du Québec célèbrent aujourd'hui le Petit Baïram, appelé également Aïd-el-Seghir, Eid-ul-Fitr ou Seyker Barami. C'est la fête de la rupture du jeûne du Ramadan, qui a duré 30 jours et s'est terminé hier soir.

« Ce jeûne, commandé par Dieu, commémore le mois durant lequel le Coran a été révélé au prophète Mahomet. Il se veut un mois d'entraînement à la charité et à la moralité. On doit faire le bien autour de soi en commençant par sa famille, et éviter le mensonge et les actes répréhensibles », explique le Dr Mohammed Amin, président de la Communauté musulmane du Québec.

Selon le Dr Amin, la communauté musulmane de Montréal est extrêmement cosmopolite avec des membres venant de nombreux pays : Afghanistan, Arabie Saoudite, Bengladesh, Égypte, Inde, Liban, Pakistan, Malaisie, Nigéria, Sierra Leone, etc. Un millier sont attendus ce matin, à 9 h 30, au terrain de football du collège Loyola. Ils viendront prier et remercier Dieu de leur avoir donné le Coran. Un déjeuner suivi d'un programme récréatif pour les enfants et les adultes compléteront les festivités. À 10 h, un autre groupe, de 2 000 personnes celui-là, se réunira à l'aréna Maurice-Richard mais uniquement pour prier.

Les 1 000 Ismaéliens de Montréal fêtent par la même occasion l'accession au trône de l'Agha Khan, leur chef spirituel.



La nouvelle photographie pose de nouveaux défis. Le guide photo 35mm Kodacolor VR vous en livre tous les secrets. Chez les marchands participants qui affichent le symbole «PAPIER KODAK».

NOUS UTILISONS LE PAPIER Kodak POUR FINIR EN BEAUTÉ!

FLORIDE
À partir de $199 7 nuits
Le forfait comprend: avion, hôtel, transferts et plus
Sujet aux termes et conditions de la brochure Stan-Buy
Taxes et frais de services en sus. Permis du Québec. Sujet à l'approbation gouvernementale.
CLUB VOYAGES STAN-BUY TRAVEL
Montréal (514) 337-5542 Québec (418) 648-8888

PROBLÈME avec L'ALCOOL?
Si vous voulez être aidé, appelez tout de suite au:
PAVILLON DU NOUVEAU Point de Vue 652-3981
Nos conseillers vous aideront à retrouver le bonheur dans une sobriété permanente. Nous sommes situés à Varennes au bord du fleuve à 20 km de Montréal.

LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE D'ARGENTEUIL
AVIS D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DES MEMBRES
Avis est, par les présentes, donné que les membres de la Société Mutuelle d'Assurance contre l'incendie d'Argenteuil sont convoqués à une assemblée générale spéciale, le 17 juillet 1984 à 20:00 hres, à la salle de la Légion situé au 634 rue Lafleur à Lachute.
1- Approbation d'une convention de fusion entre la Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie d'Argenteuil et Les Clairvoyants, mutuelle d'assurance contre l'incendie.
par ordre du conseil d'administration,
G. Gilgour Hardie,
directeur-général et secrétaire
Lachute, Québec, le 26 juin 1984.

VENTE DE FUTONS
Futons — JUMEAU $104 — DOUBLE $131 — QUEEN $149
Bases de futon pliantes (en érable) — JUMEAU $111 — DOUBLE $128 — QUEEN $143
COMMANDEZ PAR TELEPHONE 937-6777
ou passez nous voir au 208, Olivier, Westmount
(au coin de la rue Ste-Catherine 3 rues à l'ouest de la rue Atwater)
les duvets Ungava

10ième Anniversaire


ANTIQUITÉS BONAVENTURE
29 juin – 2 juillet 1984
PLACE BONAVENTURE, MONTRÉAL
Plus de 150 principaux antiquaires d'Amérique du Nord offrent une sélection des plus diverses d'antiquités jamais montrées au Canada.
Heures d'ouverture:
Vendredi, 29 juin 11 h à 22 h
Samedi, 30 juin 11 h à 22 h
Dimanche, 1er juillet 11 h à 22 h
Lundi, 2 juillet 11 h à 18 h
Admission 3.00$ Enfants 75¢
Une réalisation de Obsession Antiques Ltd.
(514) 933-6375

Les Éditions La Presse
Un autre succès!


CUISSON MICRO-ONDES
CUISINE INTERNATIONALE
Avez-vous déjà fait cuire des pommes de terre en 5 minutes, réussi un gros rôti en 18 minutes, servi une timbale en 6 minutes ou encore perfectionné une crème prise en 3 minutes? Ce très beau livre, abondamment illustré de planches couleurs et de dessins, comprend des menus pour toutes occasions exécutés en un temps record.
192 pages
couverture cartonnée-spirale
AUTRES TITRES:


Les meilleures recettes du Québec
Mirelle Beaulieu
144 pages, 16 photographies en couleurs


Recettes pour diabetiques
Geraldine Thibaudeau
180 pages


À la table de Serge Bruyère
176 pages
16 pages en couleurs


Cuisine pour toi et moi
Mirelle Beaulieu
136 pages
AEC Membre de l'Association des éditeurs canadiens
COMMANDEZ PAR TELEPHONE
Service rapide et efficace
285-6984
Économisez temps et argent en commandant vos livres des Éditions La Presse par téléphone. Vous n'avez qu'à composer le numéro 285-6984, donner votre numéro de carte VISA ou MASTER-CARD et le tour est joué. Ce service vous est offert du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.
Prière de noter que les échanges et les remboursements ne sont pas acceptés.
OFFRE SPÉCIALE AUX ABONNÉ(E)S DE LA PRESSE 20% DE RÉDUCTION
BON DE COMMANDE
Veuillez me faire parvenir le(s) livre(s) indiqué(s) par un crochet.

		Prix régulier	Prix abonné(e)s de LA PRESSE
( )	Cuisson micro-ondes internationale	19,95$	15,95$
( )	Les meilleures recettes du Québec	8,95$	7,15$
( )	Recettes pour diabétiques	8,95$	7,15$
( )	À la table de Serge Bruyère	12,95$	10,35$
( )	Cuisine pour toi et moi	6,95$	5,55$

IMPORTANT: Joignez à cette commande un chèque ou mandat payable aux Éditions La Presse. Vous pouvez également utiliser votre carte de crédit comme mode de paiement.
M Card no
Visa
No d'abonné(e) de LA PRESSE
A retourner aux Éditions La Presse, Ltée, 7 rue St-Jacques, Montreal, Quebec H2Y 1K9
En vente partout
NOM
ADRESSE
VILLE
PROVINCE
CODE POSTAL TEL
TOTAL ci-joint (plus 1 $ pour frais de poste et manutention)

Le nouveau Philips PC: plus de résolution que l'écran du IBM.
Communiquez avec Systèmes d'informatique Philips au (514) 284-9333.

Québec 84

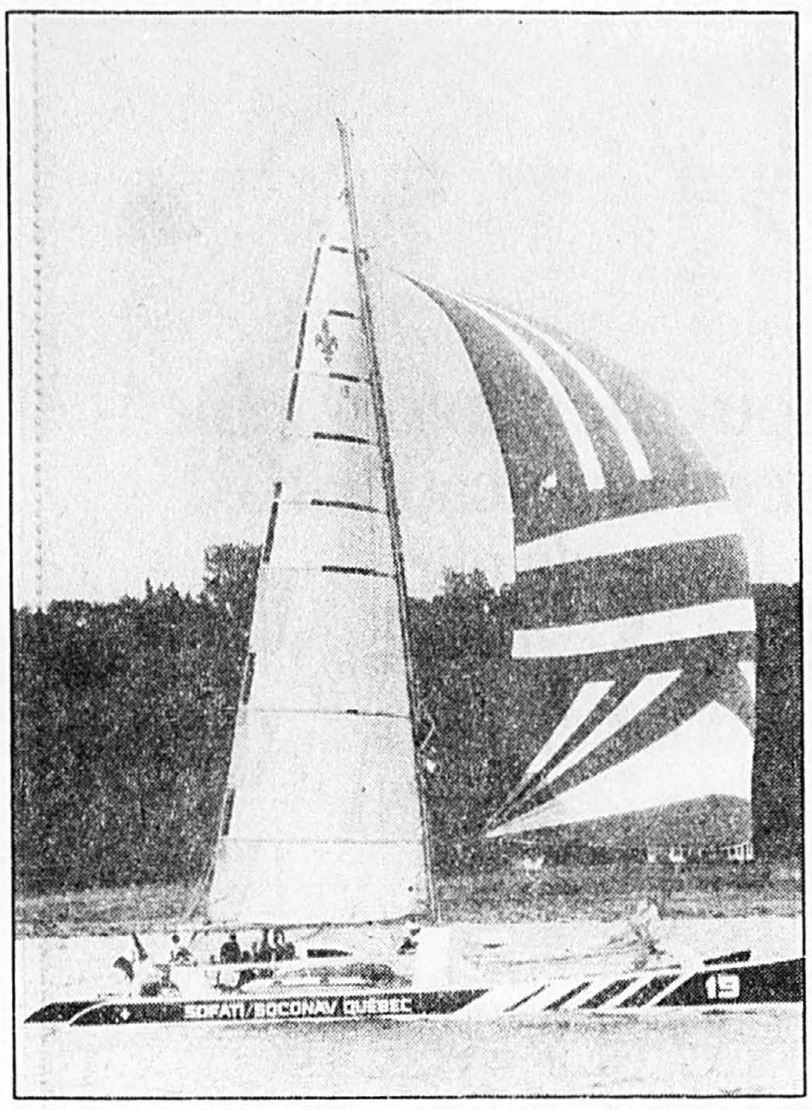


photo Armand Trottier, LA PRESSE

Le *Sofati/Soconav-Québec* avait fière allure à son entrée dans le Vieux-Port.

RÉCEPTION RATÉE, FOULE RARE, ARTISANS MÉCONTENTS

Québec 84 : l'organisation connaît de sérieux ratés

■ QUÉBEC — L'organisation de Québec 84 connaît plusieurs ratés depuis quelques jours, a admis hier celui qui préside cet événement, Me Richard Drouin.

Les problèmes se multiplient et les organisateurs ne parviennent pas toujours à faire face aux imprévus.

NORMAN DELISLE
de la Presse canadienne

Un incident diplomatique a même failli se produire lorsque l'ambassadeur de Norvège au Canada, M. Per-Martin Olberg, a sommé les autorités de Québec 84 de ramener le voilier norvégien Christian Radich au port de Québec dans les meilleurs délais.

Le voilier avait été amarré à Lévis afin d'attirer plus de spectateurs sur la rive sud.

L'ambassadeur Olberg a indiqué que le voilier retournerait en Norvège si les autorités de Québec 84 n'accédaient pas à sa demande. Les matelots norvégiens se plaignaient d'être tenus à l'écart des festivités car seul le Christian Radich était amarré à Lévis, les autres voiliers étant dans le port de Québec.

De son coté, M. Drouin a reconnu que les foules n'étaient pas très nombreuses du côté de Lévis pour participer aux festivités.

À peine quelques centaines de spectateurs ont été comptés hier sur les sites de la rive sud et les autorités ont décidé que l'accès serait gratuit pour tous à Lévis jusqu'à la fin de l'été.

M. Drouin a signalé que l'hypothèse de fermer le site de Lévis n'était pas envisagée « pour le moment ».

Réception

Par ailleurs, un défilé des équipages des grands voiliers avait été organisé mercredi dans les rues de Québec, avec réception au Colisée.

L'organisation de cet événement a été tout à fait déficiente et les marins étrangers ont dû se contenter de manger un lunch de deuxième ordre debout dans le stationnement du Colisée, accoudés à des capots d'automobiles.

Un quotidien de Québec racontait l'affaire hier en titrant « Véritable honte ».

« On a fait une erreur et on va la réparer, a commenté M. Drouin. On présentera nos excuses s'il le faut. »

Pour « prouver que Québec sait recevoir », une deuxième réception sera ainsi organisée ce soir entre 17h et 20h au bar La Galère, sur le site du Vieux-Port. M. Drouin a promis aux cadets « un accueil et une réception dignes de leur remarquable présence à Québec ». Et dans un communiqué, Québec 84 annonçait qu'elle allait « mettre le paquet » pour ce « souper d'adieu ».

Il faut signaler en outre que plusieurs pavillons thématiques ne sont pas encore ouverts pour le public, bien que les festivités soient commencées depuis une semaine.

Le pavillon Odyssée du ministère québécois des Transports n'a ouvert ses portes qu'hier.

Spectacles

Le mauvais temps n'a par ailleurs pas aidé à la présentation des spectacles musicaux en plein air.

Des foules modestes ont assisté aux spectacles de Véronique Béliveau et de l'amérindienne Buffy Ste. Marie.

M. Drouin a reconnu hier qu'aucun montant n'était remboursé aux visiteurs si un spectacle était remis à cause de la pluie. Le coût des billets d'un jour est de $11.

Des spectateurs inquiets préfèrent ne pas acheter d'avance leurs billets pour ne pas s'exposer à des pertes financières.

D'un autre côté, des artisans qui exposent leurs oeuvres ont exigé de l'organisation Québec 84 le déménagement de leurs kiosques.

Ils se plaignent d'être situés à un endroit ou le flot des visiteurs est maigre. « Ils sont insatisfaits de la circulation sur leur site et de la vente de leurs produits », a reconnu M. Drouin.

La corporation envisage d'essayer de détourner le flot de visiteurs pour le faire passer parmi les tentes des artisans.

Des plaintes ont été enregistrées auprès des autorités à cause du manque de poubelles et de commodités sanitaires sur les différents sites de la Fête.

M. Drouin explique ces difficultés par une question de « rodage ». Le tout devrait rentrer dans l'ordre dans les prochains jours, croit-il.

Le *Sofati/Soconav-Québec* épate les spectateurs à son arrivée

■ Des milliers de spectateurs, dont la forte majorité n'avaient jamais vu ces pursangs qui se disputent bon an mal an des courses transocéaniques, en ont eu plein la vue, hier, quand est entré dans le port de la Vieille Capitale le catamaran tout neuf qui portera les couleurs du Québec dans la transat TAG Québec-Saint-Malo, le Sofati/Soconav Québec.

GILLES NORMAND

Comme s'il amenait avec lui le soleil qu'on n'avait vu que très rarement ou pas du tout, au cours des derniers jours, le Sofati/Soconav Québec, barré par Daniel Palardy, a été fort applaudi lorsque son équipage a donné une démonstration de manoeuvrabilité du bateau, devant les quais du Vieux-Port, puis un peu plus tard, quand il s'est amarré dans le réservoir intérieur du bassin Louise.

Ce bateau, construit à La Rochelle, en France, immédiatement après l'accident qui a perdu l'ancien champion invaincu des courses transocéaniques, le Charente-Maritime, que venait d'acquérir la société monréalaise Sofati/Soconav, a quitté le port rochelais en début de soirée, le 12 juin, pour entreprendre sa première traversée de l'Atlantique à destination de Québec. Il a maintenu une vitesse effrenée de 23 à 24 noeuds durant les trois premiers jours de son trajet, franchissant durant cette période la moitié de la distance séparant La Rochelle de l'entrée du golfe Saint-Laurent. Par la suite, il a fallu réparer la têtière de la grand-voile, qui s'est rompue à la suite d'une déchirure à hauteur du chariot supérieur du mât.

Durant les réparations effectuées en mer, on naviguait à peine, c'est-à-dire qu'on ne franchissait pas plus de 50 milles nautiques par jour. Il a ensuite fallu foncer au sud pour éviter une zone d'anticyclone et aller chercher du vent portant.

Le catamaran a enfin atteint Gros Cacouna, mercredi, après avoir franchi des distances quotidiennes de 350 milles nautiques, dans les meilleurs moments, poussant des pointes à 25 noeuds. Entre Trois-Pistoles et Rivière-du-Loup, où sont montés à bord MM. Michel Gaucher, de Montréal, et Louis Rochette, de Québec, deux dirigeants de la Sofati/Soconav, le vent est tombé. Impossible de faire avancer le catamaran de 22 mètres de long.

M. Gaucher est entré dans une marina et a tout de suite trouvé un volontaire, Michel Daris, de Rivière-du-Loup, qui s'est offert pour remorquer le bateau de course jusqu'à Québec s'il le fallait. Ce qu'il fit d'ailleurs durant huit heures, depuis l'île Verte jusqu'à l'Île d'Orléans.

Là, l'équipage a jugé qu'il y avait assez de vent pour aller à voile. Le gouvernement québécois a injecté une somme de $100 000 US pour défrayer l'équipement électronique et autre du bateau et pour avoir son nom sur la coque. Le Sofati/Soconav Québec a gagné Québec à une vitesse de douze à treize noeuds, la grand voile dehors, tandis que le spinaker (grosse voile ballon à l'avant) bleu et blanc de l'ancien Charente-Maritime en mettait plein la vue aux milliers de spectateurs qui assistaient aux manoeuvres.

Les équipiers de Palardy sont: Luc Lafortune, de Saint-Hyacinthe, David Kredl, de Montréal, un jeune capitaine attaché à l'escadrille 430 ETAH, de Valcartier,et Jean-Paul Paradis, de Québec. Denis Lemaire, de Vaudreuil-sur-le-Lac, qui s'est entrainé en France sur le bateau et qui a énormément travaillé à sa finition, ne peut plus être de l'équipage en raison d'une blessure à un bras. Il sera remplacé par Jean Fortin, de Québec, qui, lui, s'est entrainé sur le bateau français Jet Services.

Le Formule TAG entre à remorque

En début de soirée, le Formule TAG de Mike Birch a fait une rentrée au port beaucoup moins spectaculaire, le capitaine ayant choisi de laisser remorquer son bateau plutôt que d'utiliser ses voiles.

On sait que ce bateau, le plus redouté peut-être des participants à la course, revient d'un entrainement en Floride, de même qu'à La Trinité-sur-Mer, en Bretagne, sans parler d'une tentative infructueuse d'abaisser le record de l'Atlantique maintenant détenu par le Français Patrick Morvan, sur Jet Services.

L'équipage du Formule TAG est rentré épuisé à Québec, faute de sommeil et de vêtements secs.

Le *Bluenose II* conduira le défilé spectaculaire des grands voiliers

■ QUÉBEC — C'est la goélette canadienne Bluenose II, propriété du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, qui ouvrira demain, à 11 h, le spectaculaire défilé des grands voiliers, dont la plupart regagneront la mer à destination de leur pays, tout en disputant d'autres courses.

GILLES NORMAND

Événement unique dans l'histoire maritime canadienne, ce défilé rassemblera au pied des falaises de Québec et de Lévis les plus beaux navires du monde, qu'on a qualifié à juste titre de « cathédrales de la mer », et qui évoquent un passé pas si éloigné, un temps où les vapeurs n'avaient pas encore conquis les mers.

Ce défilé dont on parle depuis quelques années et qui a constitué un des principaux éléments publicitaires de Québec 84, lors de la campagne de vente des passeports pour « célébrer mer et monde », sera formé de 76 grands voiliers d'une vingtaine de pays. De ce nombre quatorze navires sont de classe « A » et quatre autres sont de classe « A-II ».

Outre le Bluenose, lui-même dans la classe « A », huit bâtiments sont des bateaux étrangers qui seront disséminés à travers le défilé.

Ces bateaux nationaux, tous des navires-écoles des grandes marines, sont : le célèbre quatre-mâts soviétique Kruzenshtern, qui suivra les bateaux canadiens ; le navire novégien Christian Radich, après la flotte américaine ; le Gloria, de la Colombie, qui circulera parmi les navires du Danemark ; le Simon Bolivar, parmi les bateaux hollandais, à la suite de la flotte française ; le superbe Eagle, orgueil de la Garde côtière américaine, au milieu des bateaux polonais ; le Gorch Fock II, de la République d'Allemagne fédérale, qui naviguera parmi les siens ; le Sagrès II, du Portugal, avec les bâtiments anglais, et, pour fermer le défilé, le superbe Dar Mlodziezy, de la Pologne.

Le Dar Mlodziezy a mérité sa place en devenant le grand vainqueur de cette dernière série de courses du retour des grands voiliers, depuis Saint-Malo, France, jusqu'à Québec, trajet au cours duquel il a été le plus rapide en temps réel. Ce bateau est de construction toute récente : 1982.

À partir du pont de Québec

Les détenteurs du passeport pour Québec 84, ou ceux qui se seront procurés des billets d'un jour, pourront assister à l'impressionnant défilé depuis le site du Vieux-Port. Quant aux autres, ils pourront le voir tout autant depuis les hauteurs des Plaines d'Abraham, la Promenade des Gouverneurs, la terrasse Dufferin, au pied du Château Frontenac, le long du boulevard Champlain, de même qu'en se postant sur la rive sud, à Lévis.

La parade débutera à 11 h, à partir du pont de Québec. À moins qu'un ou plusieurs changements de dernière heure ne viennent modifier l'horaire, ce qui ne serait pas une première pour Québec 84.

Le Bluenose II, en tête, saluera les dignitaires au quai de la Reine, vers midi.

Le défilé devrait durer plus de quatre heures, puisqu'on estime que le dernier voilier passera la pointe de Sainte-Pétronille, à l'Île d'Orléans, à 15 h 30.

La partie la plus importante de la flotte mettre le cap sur l'Atlantique, mais un certain nombre de navires s'arrêteront quelque temps devant certaines villes comme Baie-Comeau, Sept-Îles, Chicoutimi, Rimouski, La Baie, Grande-Rivière et Rivière-du-Loup.

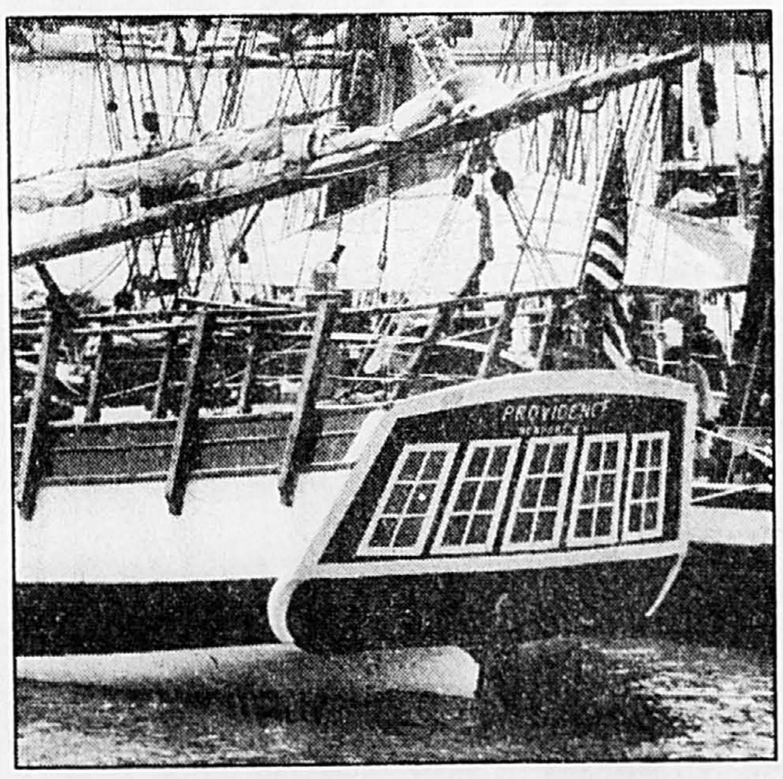


photo Armand Trottier, LA PRESSE

Proue, vergues et cordages donnent un petit air de Nouvelle-Angleterre au Vieux-Port.

Les douze voiliers, qui restent à Québec pour l'été, quitteront le défilé pour venir s'ancrer au mouillage de Bellechasse, au sud-est de l'Île d'Orléans, où ils attendront la marée montante. Puis ils reviendront accoster au Vieux-Port après 18 h. Plusieurs de ces bateaux, dont la Belle blonde, remonteront également le Saint-Laurent jusqu'à Trois-Rivières puis Montréal.

MER ET MONDE

Pierre Vincent — Gilles Normand

Québec rend hommage à Simon Bolivar

■ Le Gouvernement du Québec, par l'entremise de son ministère des Relations internationales, a profité de la présence à Québec des navires-écoles **Simon Bolivar**, du Venezuela, et **Gloria**, de Colombie, pour rendre hommage à Simon Bolivar, l'unificateur des pays bolivariens (Venezuela, Colombie, Pérou, Equateur, Bolivie et Panama).

Aujourd'hui, une cérémonie présidée par le ministre des Relations interntionales, **Bernard Landry**, aura lieu à 11 h, au monument de Simon Bolivar, sur l'esplanade du nouveau Palais de justice, au 300 boulevard Jean Lesage. Seront présents les capitaines des deux grands voiliers précités, MM. **Osvaldo Mendez Salazar** et **Rafael A. Diaz Russi**, ainsi que les équipages, les représentants diplomatiques des six pays bolivariens et les invités du Gouvernement du Québec.

Les équipages des deux navires-écoles défileront en parade à partir des intallations du Vieux-Port. Le défilé empruntera la rue Saint-Paul pour longer le boulevard Jean Lesage jusqu'au Palais de justice. La cérémonie sera suivie d'un cocktail.

La Garde côtière reçoit

■ Durant cette semaine du retour des grands voiliers, à Québec, il n'y a pas que les cathédrales de la mer qui sont accessibles au public.

En effet, la base de la **Garde côtière canadienne** est ouverte aux visiteurs de 9 h.30 à 20 h. On a même créé un aménagement spécial pour les intéressés.

L'entrée principale est située tout près du phare de Pointe-à-la Renommée, là où se trouvent la billeterie et un kiosque de contrôle des passeport. L'aménagement de la base comprend des panneaux explicatifs sur chaque navire, des barrières pour faciliter l'accès aux navires, des salles de toilette, des aires de repos avec bancs, des comptoirs de vente de boissons gazeuses, une roulotte-infirmerie, et un centre d'interprétation sur les opérations de la Garde côtière, avec kiosque d'information.

Le public est particulièrement invité à visiter le dernier-né de la flotte des garde-côtiers: le brise-glace lourd **Des Groseillers**. Il est amarré près des grands voiliers **Gorch Fock**, **Simon Bolivar** et **Gloria**.

Visiteurs en fauteuil roulant

■ Pour la première fois dans le cadre d'un rassemblement de grands voiliers, des personnes en fauteuil roulant peuvent visiter ces « cathédrales de la mer ». Quatre navires de classe « A » sont en effet accessibles à cette clientèle encore toute la journée, aujourd'hui. Les intéressés doivent se présenter aux quais 21 et 22, entre 11 h et midi, pour visiter le **Eagle**, des États-Unis, et le **Sagres II**, du Portugal.

Quant au **Gloria**, de Colombie, il accueillera ces visiteurs en soirée, au quai de la Reine, entre 19 h et 20 h, alors que le navire allemand **Gorch Fock** fera de même, entre 20 h et 21 h.

Les handicapés et la parade des grands voiliers

■ Excursions sans barrières, société qui détient un mandat de l'Office des personnes handicapées du Québec et qui a travaillé en étroite collaboration avec la Corporation Québec 1534-1984, pour rendre les services et les activités le plus accessible possible aux personnes handicapées, invite ces visiteurs à assister à la spectaculaire parade des grands voiliers, dès 9 h, demain matin 30 juin. Un espace avec excellente vue sur le fleuve leur a été réservé sur le terrain de jeux de la paroisse Notre-Dame-de-la-Garde, boulevard Champlain.

Le Challenge s'en vient

■ Les dix monocoques C & C 35 de la course **Challenge Labatt Canada**, qui ont disputé, mercredi, une course de promotion dans le lac Saint-Louis, dans la région montréalaise, sont en route pour Québec où ils disputeront, les 1er et 2 juillet, la prochaine étape du Challenge.

Voiles filantes

■ Les compétitions des **Voiles filantes Labatt bleue**, qui devaient avoir lieu mardi, auront lieu aujourd'hui, à 10 h.

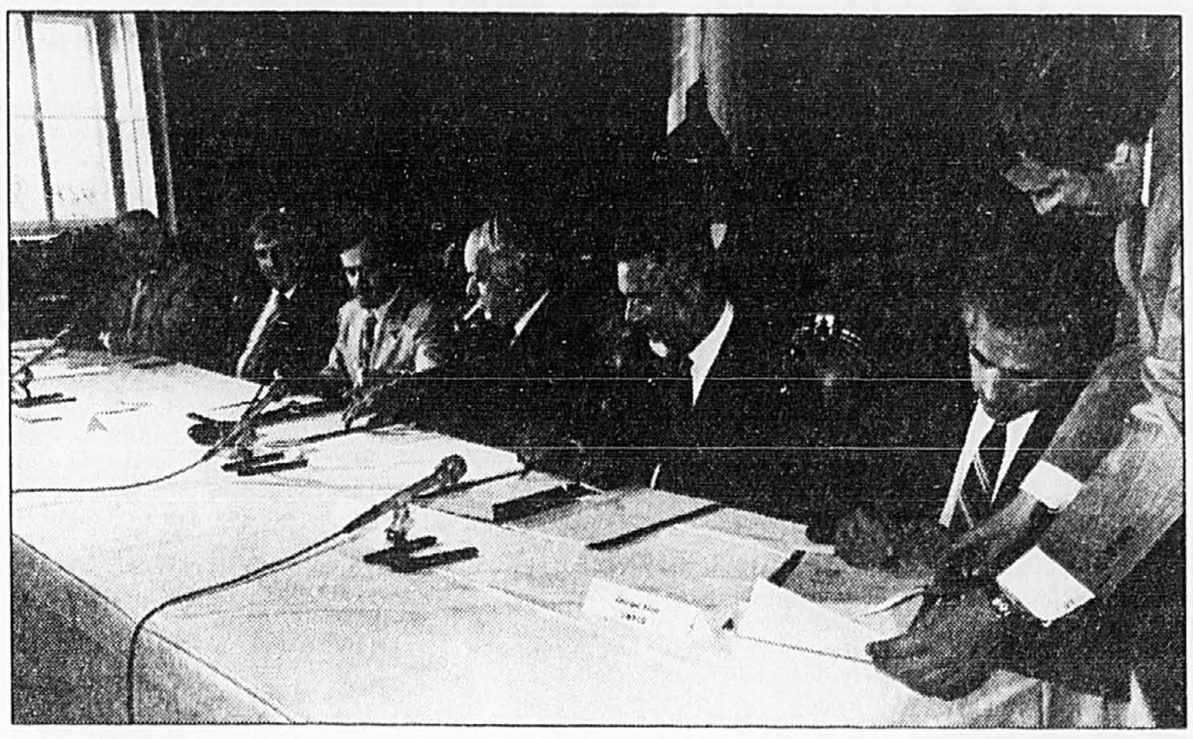
Véronique Béliveau à Lévis

■ La populaire chanteuse **Véronique Béliveau** donnera un spectacle, ce soir à Lévis, pour commémorer l'ouverture officielle de ce site satellite de Québec 84. Le spectacle débutera à 20h30, et la chanteuse offrira une surprise aux spectateurs.

Jusqu'au 2 juillet, se tient un Pow-Wow au village des Hurons, tandis que les 29 et 30 juin, la programmation de Québec 84 annonce **Répercussion** et ses invités **Raoul Duguay** et **Julos Beaucarne**. Ce soir, **Renée Claude** et **André Gagnon** rendent hommage à **Jacques Blanchet**. Demain, l'événement par dessus tout: la parade des grands voiliers. À 22 h, demain, on présentera un spectacle son-et-lumière devant le Parlement, dans le cadre des activités du Commissariat aux célébrations du 450e anniversaire.

Entente Québec-Municipalités

concernant le financement par le gouvernement fédéral de projets relevant de la compétence des municipalités



Voici dans l'ordre habituel, les signataires du concordat: M. Francis Dufour, ex-président de l'Union des municipalités du Québec et maire de Jonquière; M. Jean Corbeil, président actuel de l'UMQ et maire d'Anjou; M. Alain Marcoux, ministre des Affaires municipales et député de Rimouski; M. René Lévesque, Premier ministre du Québec; M. André Asselin, président de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec, et M. Georges Filion, vice-président de l'UMRCQ et maire de Saint-Sauveur-des-Monts.

CONCORDAT conclu ce 21e jour de juin 1984

ENTRE: LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,
représenté par monsieur René Lévesque, Premier ministre, autorisé par le décret 1414-84 du 20 juin 1984
(ci-après nommé «le gouvernement»)

L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC,
représentée par monsieur Jean Corbeil, Président, autorisé par la résolution du Conseil d'administration en date du 26 mai 1984
(ci-après nommée «L'UMQ»)

L'UNION DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ ET DES MUNICIPALITÉS LOCALES DU QUÉBEC,
représentée par monsieur André Asselin, Président, autorisé par la résolution du Conseil d'administration en date du 15 juin 1984
(ci-après nommée «L'UMRCQ»)

ATTENDU que le gouvernement, l'UMQ et l'UMRCQ ont exprimé leur ferme intention de formuler une position commune quant au financement par le gouvernement fédéral de projets relevant de la compétence municipale;

ATTENDU qu'une position commune du gouvernement, de l'UMQ et de l'UMRCQ aidera grandement les divers intervenants à définir leur propre comportement vis-à-vis cette question;

ATTENDU que des offres de subventions fédérales discrétionnaires, faites directement aux corporations municipales et aux organismes qui en dépendent, tels que définis par l'article 20 de la Loi sur le ministère des Affaires intergouvernementales (L.R.Q., chap. M-21), placent les municipalités dans une situation d'incertitude et de confusion;

ATTENDU que les municipalités dénoncent l'octroi de subventions fédérales discrétionnaires à des tiers, à des fins municipales, eu égard au paragraphe précédent;

ATTENDU que la distribution de subventions gouvernementales sur une base discrétionnaire est inconciliable avec les principes d'une saine gestion des fonds publics et en contradiction directe avec les politiques définies conjointement par le gouvernement et les municipalités, notamment à l'occasion de la réforme de la fiscalité municipale;

ATTENDU que les municipalités désirent sauvegarder leur autonomie et s'assurer du respect des priorités qu'elles fixent;

ATTENDU que le Québec dispose de la compétence constitutionnelle exclusive sur les institutions municipales et les matières locales;

ATTENDU que la Loi sur le ministère des Affaires intergouvernementales (L.R.Q., chap. M-21, a. 20) interdit aux corporations municipales, sous peine de nullité, de négocier ou de conclure des ententes avec le gouvernement fédéral, l'un de ses ministères ou l'un de ses organismes;

ATTENDU que sont soumis au même interdit les organismes ou corporations dont une corporation municipale nomme la majorité des membres ou contribue à plus de la moitié du financement;

ATTENDU qu'il est nécessaire que toute contribution du gouvernement fédéral destinée aux municipalités tienne compte pleinement de la compétence constitutionnelle du Québec, des lois du Québec, des principes de saine administration et des volontés exprimées par les parties aux présentes;

ATTENDU que les énoncés qui précèdent doivent présider à l'établissement d'une attitude commune du gouvernement, de l'UMQ et de l'UMRCQ à l'égard des subventions fédérales discrétionnaires;

EN CONSÉQUENCE, le gouvernement, l'UMQ et l'UMRCQ conviennent:

Que le préambule du présent concordat en fait partie intégrante.

QU'il est solennellement réaffirmé par ce concordat que seules des ententes fédérales-provinciales doivent régir l'emploi de fonds fédéraux à des fins municipales et qu'en conséquence, les représentants du gouvernement fédéral devraient s'abstenir de s'adresser, à ces fins, aux institutions municipales.

Que le gouvernement se doit de voir au respect de sa compétence par tous les moyens appropriés, sans exclure, le cas échéant, le recours aux tribunaux.

Qu'à cette fin, le gouvernement doit poursuivre ses efforts, avec le soutien actif de l'UMQ et de l'UMRCQ, pour en venir à des ententes avec le gouvernement fédéral sur les programmes de création d'emplois temporaires et les programmes de financement d'équipements, selon les priorités identifiées en consultation avec le milieu municipal. De plus, le gouvernement informera l'UMQ et l'UMRCQ du déroulement des négociations.

Que dans l'administration de ces ententes, le gouvernement s'assure d'une distribution équitable des fonds en définissant des critères d'acceptation des projets.

Que les parties informeront les municipalités du Québec du présent concordat et insisteront sur l'importance d'éviter tout geste susceptible de remettre en cause l'autonomie des municipalités et la compétence du Québec.

Qu'en vue de tenir compte de l'évolution des événements, les parties reverront périodiquement, sur demande de l'une d'elles, l'ensemble de la situation et examineront au besoin des moyens d'action additionnels sans exclure, le cas échéant, le recours à la législation, afin que les principes fondamentaux en cause soient respectés.

Fait à Québec aux dates ci-devant mentionnées.

Québec

(Témoin)

RENÉ LÉVESQUE
Premier ministre du Québec

(Témoin)

JEAN CORBEIL
Président de l'UMQ

(Témoin)

ANDRÉ ASSELIN
Président de l'UMRCQ

La CEQ se refuse à dénoncer le double emploi

La CEQ se garde pour l'instant de dénoncer carrément le double emploi et l'utilisation abusive du temps supplémentaire chez ses membres ; elle préfère amorcer en douce cet épineux débat. Mais dans un même souffle, elle s'inquiète du bénévolat des parents dans les écoles et de son impact sur le plain emploi.

NICOLE BEAUCHAMP

Ces questions apparaissent en effet comme des morceaux d'un énorme casse-tête socio-économique : par quels moyens remédier au chômage persistant et parer en même temps aux changements appréhendés aux niveaux de l'emploi et de l'organisation du travail à cause de l'introduction de nouvelles technologies. En clair, les travailleurs déjà bien payés et qui dégottent un deuxième emploi, en laissent d'autres aux prises avec le chômage.

Là-dessus, les délégués au congrès de la CEQ ont rejeté l'amendement à une résolution qui débouchait sur la dénonciation du double emploi. La résolution voulant « que dans le cadre du développement de la plate-forme de revendications sur la recherche du plein emploi, la CEQ invite ses syndicats affiliés à débattre du double emploi et du temps supplémentaire », a plutôt rencontré l'adhésion des congressistes.

Les discussions en séance plénière ont fait ressortir un dilemme. « Il ne faut pas perdre de vue que ceux qui s'adonnent au double emploi le font pour boucler leur budget familial en raison de leurs conditions de travail, de leurs revenus insuffisants pour satisfaire aux besoins courants », disaient les uns en songeant aux corps de métier. Quelque 4 500 des 86 000 membres de la CEQ font en effet partie du personnel de soutien des écoles et des collèges.

« Ceux qui font du double emploi sont souvent ceux qui bénéficient de plus de temps libre et des meilleurs salaires », soutenaient les autres. Qu'en est-il dans les faits ? D'après un recherchiste de la centrale, les études déjà réalisées aux États-Unis et au Canada démontrent que l'un des métiers ou professions où s'exerce davantage le double emploi se révèle être celui de l'enseignement.

« Il nous faudra dresser un tableau précis de la situation : quelles sont les différentes formes de double emploi et qui le pratique », a affirmé à LA PRESSE ce recherchiste, M. Christian Payeur, au cours d'un entretien en marge des délibérations. « Certains syndicats locaux ont tenté de freiner ce phénomène en demandant aux enseignants des classes régulières de laisser à d'autres les postes à combler du côté de l'éducation aux adultes, le soir. Mais peut-on empêcher la libre initiative quand il s'agit de deuxièmes emplois en dehors du domaine de l'enseignement ? »

Par ailleurs, une résolution complémentaire à celle du double emploi — prévoyant de faire « une étude sur l'impact du bénévolat sur l'emploi »— est ensuite passée comme une lettre à la poste : « Dans les hôpitaux, le bénévolat a permis de couvrir les coupures de personnel. Dans certaines écoles, on s'aperçoit que, faute de budget pour employer des bibliothécaires, ce sont des parents qui s'occupent bénévolement de ce service », a déclaré une déléguée dans son intervention en faveur de la résolution.

Une caricature de Girerd prise à partie

À son insu, Girerd a pimenté les délibérations de la CEQ qui venait de décider de mener, après les présentes assises, un débat en profondeur sur la qualité de sa démocratie. Une proposition-surprise visant à «désavouer le mépris» du caricaturiste de LA PRESSE «à l'endroit du président de la CEQ» a en effet changé momentanément le ton de la séance plénière consacrée au militantisme au sein de la centrale syndicale.

Les arguments qui faisaient valoir le «droit fondamental à la liberté d'expression au Québec» l'ont emporté sur ceux des délégués aux humeurs plus à pic. «Je lance un appel aux congressistes à se rallier à cette proposition. On nous chie sur la tête continuellement avec une plume!», a notamment lancé Mme Alice Gagnon, première vice-présidente de la CEQ. Pour couper court à son embarras, l'assemblée a voté en faveur du dépôt de la proposition, c'est-à-dire de son renvoi aux calendes grecques.

La caricature d'hier, qui a tant chatouillé les susceptibilités, s'inspirait pourtant de la conclusion tirée de l'enquête interne sur la participation et le militantisme des membres de la CEQ. «Le silence de 90 p.cent des non-militants de notre échantillon nous le prouve: le fossé s'élargit entre les membres de la base et les dirigeants», lisait-on.

Hiatus entre le discours des dirigeants et ce que pense «la base»? Difficile de le dire. Les syndiqués «ordinaires» ne forment que 7 p. cent des congressistes: la grande majorité des délégués sont des militants occupant divers postes de responsabilité dans les structures syndicales. En outre, 62 p. cent des délégués sont des gens initiés, voire rompus de longue date à la mécanique procédurière de tels congrès. Malgré la rotation normale entre les nouvelles figures et les vieux routiers, la CEQ se promet néammoins de renforcer ses sessions de formation syndicale.

D'autre part, sur la question névralgique du partage des orientations idéologiques, moins de la moitié (47 p. cent) des militants qui ont répondu à l'enquête se déclarent en accord avec les analyses de la CEQ disant que l'école contribue à reproduire la division des classes sociales. La résolution adoptée sur ce point ne s'encombre pas d'une remise en cause et stipule: «que la CEQ fasse en sorte que soient mieux connues et partagées les grandes orientations de notre syndicalisme». Une déléguée de Sault-Saint-Louis a toutefois enregistré sa dissidence.

Enfin, le congrès a adopté le flot de résolutions qui traduisaient les aspirations des femmes au sein de la CEQ.

DANS LES ÎLES

Georges Lamon



MacDonald fait une entrée remarquée à La Ronde

MacDonald vient de faire une entrée remarquée dans le monde des petits à la Ronde. L'ouverture, samedi, de ce *fast-food* réputé sera évidemment appréciée des jeunes *fans* de Ronald.

Il s'agit là de la première association du genre entre l'AMARC et la société MacDonald-Canada. Les négociations avaient commencé en février.

L'entente de dix ans prévoit que la société MacDonald commanditera également une terrasse attenante au restaurant, un jeu multicolore de boules en caoutchouc et le jardin de Ronald, une aire de détente avec, bien sûr, le légendaire Ronald en effigie à l'entrée.

Pour la direction de l'AMARC, cette participation de MacDonald fait partie de l'image de tout grand parc d'amusement moderne qui se respecte.

Quant aux autres concessionnaires de restaurants et *snack-bars* de la Ronde, il semble qu'ils voient d'un bon oeil l'arrivée de ce nouveau concurrent, arrivée qui confirme l'esprit d'initiative et de renouveau de la direction de l'AMARC. Cette participation ajoutera évidemment à l'achalandage de la Ronde qui devrait profiter aux autres concessionnaires.

La Fête du Canada à TDH

Une première dans l'histoire des célébrations de la Fête du Canada : c'est dans l'île Notre-Dame que se dérouleront cette année toutes les festivités.

À cette occasion, les visiteurs auront gratuitement accès aux aires de stationnement (le long de la piste du Grand Prix), aux balades, au transfloralien et aux bateaux-promenades, canots et pédalos (ordinairement ces services sont payants).

En fait, tout le parcours de l'île Notre-Dame sera parsemé d'animations et de spectacles de toutes sortes qui auront lieu toute la journée jusqu'à la fermeture.

Ainsi, sur la terrasse du pavillon des expositions, à 14 h, 15 h et 16 h, les cadences du Black Community Council of Québec alterneront avec les accents nostalgiques de l'Orgue de Barbarie.

Devant l'ancien pavillon de la Grande-Bretagne, des troupes folkloriques, de 18 h à 21 h 30, et les marionnettes géantes du Théâtre de rue, de 14 h 30 à 18 h, s'animeront sur le passage des visiteurs.

Sur la scène du théâtre des Lilas, folklore, opéra et Big Band se succéderont de 11 h à 22 h 15. Ceux qui ne veulent rien manquer pourront toujours piqueniquer sur place.

Sur la Grand-Place, Exontine, Partouille et Rose Rose, et Partenaire ouvriront le théâtre conçu à la mesure des enfants.

Pendant ce temps, de 12 h 45 à 19 h 45, 13 orchestres de la fondation Charles-Campbell, postés au métro, aux ponts du Cosmos et de la Concorde et au pavillon du Québec, donneront le ton et surtout l'atmosphère musicale.

C'est à un superspectacle sur la scène flottante du bassin olympique et réunissant Véronique Béliveau, Nicole Martin, Robert Leroux, Marie-Michèle Desrosiers et Georges Thurston que l'animateur Serge Laprade conviera les spectateurs de 22 h à 23 h 30.

À 23 h 30, au bassin olympique, les réjouissances se termineront par un éclatant feu d'artifice dont les gerbes multicolores se mêleront à la féerie des rayons laser.

Programme d'animation à Terre des Hommes et à la Ronde

VENDREDI 29 JUIN

Théâtre des lilas : 14 h, 16 h, Jean-Guy Deraspe, folklore des Îles-de-la-Madeleine.

Théâtre des îles : 20 h, Compagnie de danse Eddy Toussaint.



SAMEDI 30 JUIN

Théâtre des lilas : de 12 h à 23 h, Les îles en ville, grande fête des Madelinots.

Théâtre des îles : de 15 h à 20 h 30, spectacles continuels de groupes folkloriques des communautés culturelles de Montréal.

DIMANCHE 1er JUILLET

Île Notre-Dame : de 13 h à minuit, Fête du Canada, voir plus haut.

Pavillon des expositions : spectacles des groupes folkloriques.

LUNDI 2 JUILLET

Théâtre des lilas : 14 h et 16 h, Vizzaj : troupe de 20 danseurs du Cegep du Vieux-Montréal. Ballet-jazz et ballet moderne.

MARDI 3 JUILLET

Théâtre des lilas : 13 h, Saxothèque, jazz classique, musique populaire et québécoise interprétée par huit musiciens. À 14 h et 16 h, le groupe Vizzaj. À 15 h et 17 h, groupe de 13 musiciens du conservatoire chinois de Shangaï.

Esso double vos chances!



Offre du week-end du 1er juillet:

2 billets par visite*

au lieu d'un, du 29 juin au 2 juillet, jusqu'à l'épuisement des billets.

PLUS DE 30 000 $ DÉJÀ GAGNÉS EN PRIX INSTANTANÉS!

Participez au Jeu Tour du Canada Esso

Chance instantanée
1 $, 2 $, 5 $, 10 $
ou une paire de billets gratuits

Chance en collectionnant
• Oldsmobile Cutlass Ciera LS • Voyage pour 2 au Canada
• 2 500 $ en argent • Essence gratuite pendant 1 an (1 000 $ max.)
*Tous les détails à votre station Esso participante.
Voir le règlement officiel.

JEU TOUR DU CANADA ESSO

Avec vous, on va de l'avant. Esso